

PÉTILIEN II

LIVRE DEUXIÈME.

Saint Augustin réfute, sous la forme du dialogue, chacune des assertions de Pétilien.

1. Ceux qui nous ont lu restent persuadés que nous avons suffisamment réfuté la partie de la lettre de Pétilien dont nous avons pu nous procurer le texte. Plus tard, les autres parties de cette lettre sont tombées entre les mains de nos frères, et ils se sont empressés de nous les adresser pour en faire une réfutation générale. Je ne pouvais m'y refuser, non pas que j'y aie trouvé quelque chose de nouveau qui soit jusque-là resté sans réponse; mais beaucoup de nos frères, peu habitués à ces sortes de discussions, ne sont frappés que de ce qu'ils lisent actuellement, sans pouvoir en saisir l'analogie avec d'autres erreurs précédemment réfutées. Je citerai donc chacune des assertions de l'auteur et les réfuterai sous forme de dialogue. J'inscrirai sous le nom de Pétilien les différents passages de sa lettre, et sous le mien la réponse que j'y ferai. Ce sera donc comme une conférence enregistrée par des notaires. De cette manière on ne pourra m'accuser d'avoir omis quoi que ce soit ou d'avoir donné à ma réplique une forme trop abstraite et quelque peu inintelligible. De plus, puisque les Donatistes se refusent à entrer directement en discussion avec nous, je les saisirai dans leurs écrits, et, répondant à chacune de leurs propositions, nous serons censés discuter face à face.

2. *Pétilien* commence ainsi sa lettre : « Pétilien, évêque, à ses frères bien-aimés, à ses « collègues dans le sacerdoce, et aux diacres « établis ministres avec nous dans le saint « Evangile, grâce et paix par Dieu le Père et « par Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

3. *Augustin*. Je reconnais ce salut apostolique ; voyez qui vous êtes pour parler ainsi, et n'oubliez pas à quelle source vous avez puisé cette forme de langage. C'est à peu près en ces mêmes termes que Paul salue les Romains, les Corinthiens, les Galates, les Ephésiens, les Colossiens, les Philippiens, les Thessaloniens. C'est dans les lettres à ces différentes églises que vous avez trouvé votre salut, et vous ne voulez pas communiquer avec elles le salut de la paix ; se peut-il une folie plus manifeste ?

4. *Pétilien*. « Vous donnez deux fois le baptême, nous disent tous ceux qui, sous le nom de baptême, ont souillé leur âme dans je ne sais quel bain criminel; tous ceux en comparaison desquels toutes les souillures ne sont que pureté ; tous ceux enfin dont la prétendue innocence n'était que corruption avant même qu'ils y missent le comble par l'eau qu'ils s'attribuent ».

5. *Augustin*. Nous ne sommes point souillés par notre eau, pas plus que nous ne sommes purifiés par la vôtre. L'eau du baptême donnée à quelqu'un au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, n'est ni notre eau, ni la vôtre; elle est l'eau de Celui dont il a été dit à saint Jean « Celui sur lequel vous verrez le Saint-Esprit descendre et se reposer en forme de colombe, c'est lui qui baptise dans le Saint-Esprit (1) ».

6. *Pétilien*. « Tout dépend de la conscience « du ministre pour purifier la conscience du sujet ».

7. *Augustin*. Or, nous sommes en sûreté quant à la conscience du véritable ministre, Jésus-Christ. Si vous n'admettez d'autre ministre que l'homme lui-même, quelle garantie peut-on avoir de la purification du sujet, puisque l'on ne connaît jamais la conscience du ministre ?

8. *Pétilien*. « Celui qui demande la foi à un apostat, ne reçoit pas la foi et se souille d'un véritable crime ».

9. *Augustin*. Jésus-Christ n'est point un apostat; c'est de lui seul que l'homme fidèle reçoit la foi et non point telle souillure que ce soit. En effet, cet homme fidèle croit en Celui qui justifie

l'impie, et sa foi lui est imputée à justice (2).

10. *Pétilien*. « Toute chose dépend de son origine et de sa racine ; ce qui n'a pas de tête ou de chef n'est rien ; il n'y a de régénération possible qu'autant que l'on est régénéré d'une bonne semence ».

1. Jean, I, 33. — 2. Rom. IV, 5.

205

11. *Augustin*. Pourquoi vouloir vous opposer à Jésus-Christ sous le règne duquel vous ne voulez pas vous placer? Lui seul est l'origine, la racine et la tête de quiconque renaît à la vie spirituelle; nous n'avons pas à craindre de lui, comme nous craignons de tout homme, qu'il soit hypocrite ou criminel, que nous sortions d'une source coupable, d'une racine coupable, et que nous soyons rendus semblables à une tête coupable. Comment l'homme peut-il être en sûreté à l'égard de l'homme, quand il est écrit : « Maudit soit celui qui place son espérance dans l'homme (1)? » La semence qui nous régénère, c'est la parole de Dieu, c'est-à-dire l'Évangile. De là cette parole de l'Apôtre : « Je vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile (2) ». À ceux qui souillaient la prédication de l'Évangile, l'Apôtre permet cependant cette prédication, et même il s'en réjouit (3); car s'ils se souillent dans cette prédication en se cherchant eux-mêmes au lieu de chercher Jésus-Christ (4), toutefois ce qu'ils annoncent est toujours chaste et pur. C'est en parlant de cette classe d'hommes que le Sauveur avait dit : « Faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font, car ils disent et ne font pas (5) ». Quand ce qui est chaste est annoncé d'une manière chaste, le prédicateur lui-même, en s'associant à sa parole, contribue à la formation de la foi dans celui qui l'écoute; au contraire, supposé que ce ministre ne soit pas lui-même régénéré, comme ce qu'il annonce est essentiellement chaste, la foi ne laisse pas que de naître, non point par la stérilité du ministre, mais par la fécondité de la vérité.

12. *Pétilien*. « Par conséquent, mes frères, que penser de la perversité de celui qui, tout couvert de crimes, se flatte néanmoins de rendre les autres innocents, malgré cette parole du Sauveur : L'arbre bon porte de bons fruits; l'arbre mauvais porte de mauvais fruits; cueille-t-on des raisins sur des épines (6) ? Jésus-Christ dit encore : Tout homme bon tire le bien du trésor de son cœur, et tout homme mauvais tire le mal du trésor de son cœur (7) ».

13. *Augustin*. Nul homme, fût-il exempt de toute souillure, ne rend les autres innocents, car il n'est, pas Dieu. Si c'est de l'innocence

1. Jérém. XVII, 5. — 2. I Cor. IV, 15. — 3. Philip. I, 17, 18. — 4. Id. II, 21. — 5. Matt. XXIII, 3. — 6. Id. VII, 17, 16. — 7. Id. XII, 35.

tente du ministre que l'on doit attendre l'innocence du sujet, plus le ministre sera innocent, plus grande sera l'innocence du sujet, comme, au contraire, moins le ministre est innocent, moins le devient celui qui reçoit le baptême. Et si par hasard le ministre était animé de haine contre quelqu'un, cette haine serait-elle donc imputée à celui qu'il baptise ? Pourquoi donc ce malheureux court-il au baptême ? Est-ce pour obtenir la rémission de ses propres péchés, ou pour se voir imputer les péchés des autres ? Ressemble-t-il donc à ce vaisseau de commerce qui ne décharge une marchandise que pour en charger une autre ? Quant à cet arbre bon, et à ses bons fruits, et quant à l'arbre mauvais et à ses mauvais fruits, ils ne nous représentent autre chose que les hommes et leurs œuvres, comme le prouvent clairement ces paroles que vous citez vous-même: « L'homme bon tire le bien du trésor de son cœur, et du trésor de son cœur l'homme mauvais tire le mal ». Or, quand l'homme prêche la parole de Dieu, quand il administre le sacrement de Dieu, ce n'est pas de son propre fond, s'il est mauvais qu'il prêche ou qu'il administre; tout ce que on peut faire, c'est de lui appliquer cette parole : « Faites ce qu'ils disent, et ne faites pas ce qu'ils font », car ils disent ce qui est de Dieu, mais ils font ce qui leur est inspiré par leur volonté propre. Supposé, comme vous le dites, que l'on doive regarder ceux qui sont baptisés comme étant le fruit de ceux qui leur ont conféré le baptême, combien l'Afrique n'est-elle pas à plaindre, si tous ceux qu'Optat a baptisés sont devenus tout autant d'Optat !

14. *Pétilien*. « Nous lisons également : Celui qui est baptisé par un mort ne tire aucun fruit de

cette ablution (1). L'écrivain sacré n'entend parler ni de la mort corporelle, ni d'un cadavre, ni des dépouilles mortelles de l'homme; il parle de celui qui n'ayant pas l'esprit de Dieu est justement comparé à un mort, selon cette autre parole de l'Évangile : Maître, dit au Sauveur l'un de ses disciples, permettez-moi d'ensevelir mon père. Jésus lui répondit : Suivez-moi, et laissez les morts ensevelir leurs morts (2). Le père de ce disciple n'était pas baptisé; c'était un païen que le Sauveur confiait à des païens ; il faut bien qu'il ait parlé des infidèles, car un mort ne peut pas en ensevelir

1. Eccli. XXXIV, 30. — 2. Matt. VIII, 21, 22.

206

un autre. Ce mort n'était donc point un cadavre, mais un homme frappé dans sa vie spirituelle. En effet; celui qui vit dans le péché, n'a plus qu'une vie morte qui devient un véritable supplice. Être baptisé par un mort, c'est donc recevoir la mort et non pas la vie. Il ne nous reste plus qu'à affirmer que tout traditeur est dans un état de mort véritable. Celui-là est mort, qui n'a pas mérité de renaître du véritable baptême ; il est mort également celui qui, après avoir reçu le baptême de la justice, a fait cause commune avec un traditeur ; aucun des deux n'a la vie du baptême, ni celui qui ne l'a jamais eue, ni celui qui l'a perdue après l'avoir possédée. C'est ce que confirme cette parole du Sauveur : Il est bientôt possédé par sept esprits plus pervers, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier (1)».

15. *Augustin*. Veuillez chercher avec plus de soin le sens et l'interprétation à donner à ce passage que vous citez. Il est évident, sans doute, que très-souvent, sous le nom de mort, on entend mystiquement les pécheurs; mais Jésus-Christ, de qui seul le baptême tire son efficacité, et qui assure cette efficacité malgré les vices des ministres de ce sacrement, Jésus-Christ est vivant et assis à la droite du Père, la mort n'aura plus sur lui aucun empire, elle ne régnera plus sur lui (2). Par conséquent, quiconque est baptisé du baptême de Jésus-Christ ne saurait être baptisé par un mort. Il peut arriver, sans doute, que ce sacrement soit administré par des ministres indignes, désireux de leur propre intérêt et non pas de celui de Jésus-Christ, altérant l'Évangile, prêchant Jésus-Christ par esprit de contention et de jalousie; à raison de leurs iniquités de tels ministres méritent bien qu'on leur donne le nom de morts, et cependant le sacrement du Dieu vivant ne saurait mourir, quoiqu'il soit administré par un mort. Simon le Magicien, baptisé par Philippe dans la ville de Samarie, était mort à la grâce, puisqu'il voulait estimer le don de Dieu à prix d'argent (3); et pourtant le sacrement qu'il avait reçu vivait en lui comme un titre à un rigoureux châtement.

16. C'est donc de notre part une grossière erreur de conclure : « Ni l'un ni l'autre n'a la vie du baptême, ni celui qui ne l'a jamais eue, ni celui qui l'a perdue après l'avoir

1. Matt. XII, 45. — 2. Rom. VI, 9. — 3. Act. VIII, 13, 18, 19.

possédée ». Vous savez cependant que si des chrétiens apostasient après leur baptême, on les soumet à une dure pénitence avant de les réintégrer dans l'unité, mais on ne leur rend pas le baptême, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas perdu ce sacrement, car dans ce cas on le leur rendrait infailliblement. Pour ne pas parler de beaucoup d'autres ministres et m'en tenir à ce qui se voit tous les jours, les ivrognes seraient-ils donc vivants, quoique l'Apôtre ait dit des veuves : « Celle qui vit dans les délices est déjà morte, quoiqu'elle soit toujours vivante (1) ? » Dans ce concile, où vous avez condamné Maximien avec ses ordonnateurs et ses ministres, n'avez-vous pas lancé ce cri d'une grande éloquence « Comme autrefois en Egypte, le rivage disparaît sous un monceau de cadavres, et, ce qui est pire que la mort même, après avoir péri dans des eaux vengeresses ils restent privés de sépulture ? » Maintenant c'est à vous de voir si de tous ces morts Félicianus a été le seul qui ait pu revivre; toujours est-il qu'il est aujourd'hui rentré dans vos rangs, avec ceux qu'il avait baptisés dans le schisme, c'est-à-dire au moment où il était mort lui-même. De même donc que c'est être baptisé par un vivant, que de recevoir le baptême de Jésus-Christ vivant; de même c'est être baptisé par un mort que de recevoir l'ablution d'un Saturne mort ou de toute autre divinité semblable. Cette seule réflexion suffit pour prouver que toutes ces citations que vous nous opposez ne sauraient aucunement nous embarrasser. Dans le sens où vous les interprétez, ce n'est nullement l'explication légitime que vous cherchez, mais

la satisfaction d'y trouver une condamnation qui pèse sur nous comme sur vous.

17. *Pétilien*. « Nous avons à prouver que tout perfide traditeur est véritablement mort à la vie. Judas était Apôtre quand il trahit son Maître ; en perdant les honneurs de l'apostolat il mourut spirituellement, en attendant qu'il mit fin lui-même à sa vie corporelle, selon cette parole de l'Évangile : J'ai regret, dit-il, d'avoir livré le sang du juste; puis il se retira et se pendit (2). Ce traître se pendit et laissa sa corde à tous les traîtres futurs. C'est de lui que le Sauveur parlait dans cette prière qu'il adressait à son Père: Mon Père, j'ai conservé tous ceux que vous m'avez donnés et je n'en ai perdu aucun, si

1. I Tim. V, 6. — 2. Matt. XXVII, 4, 5.

207

ce n'est le fils de la perdition, afin que l'Écriture reçût son accomplissement (1). David, s'adressant prophétiquement à celui qui devait livrer Jésus-Christ à ses bourreaux, s'écriait : Qu'un autre reçoive son épiscopat, que son épouse reste veuve et ses enfants orphelins (2). Tel est donc l'esprit prophétique, que les choses les plus éloignées lui paraissent présentes; c'est ainsi qu'il condamne le traditeur, longtemps avant que ce dernier apparaisse sur la terre. Enfin, c'est pour assurer l'accomplissement de cette sentence, que saint Mathias reçut l'épiscopat du malheureux Apôtre. Arrière toute discussion soulevée sur ce point par un insensé ou un traître ! elle est un triomphe et non point une injure, cette élection de saint Mathias qui ne reçut la dépouille de Judas que pour rendre plus éclatante la victoire de Jésus-Christ. Devant un tel fait, de quel droit vous attribuer l'épiscopat, vous qui n'êtes que l'héritier du plus coupable traditeur ? Judas n'a livré Jésus-Christ que charnellement, tandis que vous l'avez livré spirituellement en jetant le saint Évangile dans des flammes sacrilèges. Judas a livré le législateur à des bourreaux, et vous, vous avez livré aux hommes pour la perdre à tout jamais la loi de Dieu, c'est-à-dire son testament suprême. Si vous aimiez cette loi, vous imiteriez les jeunes Macchabées, et vous verseriez pour elle jusqu'à la dernière goutte de votre sang, car ce n'est pas mourir que de conquérir l'immortalité en mourant pour le Seigneur. L'un de ces jeunes martyrs adressa au tyran sacrilège cette réponse solennelle : Scélérat et impie, tu nous arraches cette vie présente, mais le Roi du monde, qui règne éternellement et dont l'empire n'aura point de fin, se souviendra que nous sommes morts pour ses saintes lois et il nous ressuscitera pour la vie éternelle (3). Si vous jetiez dans les flammes le testament d'un homme décédé, ne seriez-vous pas faussaire ? Quelle destinée vous est donc réservée, à vous qui avez brûlé la loi de Dieu votre souverain Juge ? Judas a porté jusque dans sa mort le désespoir de son crime ; le vôtre ne soulève en vous aucun repentir; loin de là, tout infâme traditeur que vous êtes, vous vous portez notre persécuteur et notre bourreau, de nous qui observons la loi ».

1. Jean, XVII, 12. — 2. Ps. CVIII, 8, 9. — 3. II Mac. VII, 3.

18. *Augustin*. Voyez quelle différence sépare vos anathèmes de nos assertions véridiques. Permettez un instant. Vous exagérez outre mesure le crime du traditeur, et dans un langage tout empreint de haine et de jalousie vous ne craignez pas de nous comparer à Judas. Quand je vous aurai répondu : Je n'ai pas fait ce dont vous m'accusez, vous me calomniez; vous ne pouvez fournir aucune preuve à l'appui de vos paroles : que restera-t-il de toutes vos assertions, et ne s'évanouiront-elles pas comme une vaine fumée ? Tenterez-vous alors d'apporter des preuves ? Mais c'est par là que vous auriez dû commencer; alors seulement vous auriez eu le droit de profiter de votre victoire et de nous écraser sous le coup de vos invectives. Première illusion de votre part, en voici une seconde.

19. Parlant de la prophétie qui annonçait la condamnation de Judas, vous dit : « Tant est grand l'esprit prophétique, que les événements futurs lui paraissent comme présents, de telle sorte que longtemps avant de naître un traditeur se trouve déjà condamné ». Vous n'avez donc pas remarqué que cette prophétie qui annonçait d'une manière infaillible que le Christ serait livré par un de ses disciples, annonçait également que le monde tout entier embrasserait la foi en Jésus-Christ ? Pourquoi distinguer avec tant de soin, dans cette prophétie, le traître qui doit livrer Jésus-Christ, et ne pas y voir l'univers tout entier pour lequel Jésus-Christ a été livré ? Qui a livré Jésus-Christ ? Judas.

A qui l'a-t-il livré ? Aux Juifs. Comment les Juifs ont-ils traité Jésus-Christ ? « Ils ont, dit-il, percé mes mains et mes pieds et ils ont compté tous mes os; ils m'ont regardé et « m'ont couvert de mépris ; ils ont partagé « mes vêtements et jeté le sort sur ma robe ». Et si vous voulez connaître ce qui a été racheté à un si grand prix, voici ce que vous lisez un peu plus loin dans ce psaume que vous citez : « Tous les confins de la terre se souviendront et se convertiront au Seigneur; toutes les nations se prosterneront devant lui pour l'adorer, car l'empire appartient au Seigneur et il régnera sur toutes les nations (1) ». Et puis s'il s'agissait de rappeler toutes les prophéties qui annoncent la conversion future de l'univers à la foi de Jésus-Christ, qui pourrait y suffire ? Ainsi donc vous

1. Ps. XXV, 17, 18, 19, 28, 29.

208

applaudissez à la prophétie, parce qu'elle vous signale le traître qui a vendu Jésus-Christ, et vous n'y voyez pas la possession que s'est acquise Jésus-Christ ainsi vendu. Seconde illusion; en voici une troisième.

20. Au sein de toutes vos invectives vous avez dit : « Si vous jetiez dans les flammes le testament d'un homme mort, ne seriez-vous pas puni comme faussaire? » En posant cette question, ne deviez-vous pas vous demander avec une sorte d'anxiété comment nous pouvions brûler le testament, nous qui possédons l'héritage promis par ce même testament, tandis que vous qui avez perdu l'héritage, vous auriez conservé le testament ? N'est-il pas écrit dans ce testament. « Demandez-moi et je vous donnerai les nations pour héritage, et votre empire s'étendra jusqu'aux confins de la terre (1) ? » Mettez-vous d'abord en communion avec cet héritage, et vous me ferez ensuite toutes les objections que vous voudrez sur le testament. Quelle folie de votre part de refuser de livrer le testament aux flammes, afin de vous donner plus beau jeu pour attaquer les paroles du testateur ! Nous avons entre nos mains les actes ecclésiastiques et municipaux dans lesquels nous lisons que les véritables traditeurs des livres sacrés furent précisément ceux qui tentèrent de déposer Cécilianus et de lui substituer un autre évêque. Cependant nous ne vous adressons ni l'injure ni l'outrage, nous ne versons pas de ces larmes brûlantes sur vos mains encore teintes des cendres de ces manuscrits sacrés ; nous n'invoquons pas la constance héroïque des Macchabées pour la mettre en contraste avec votre lâcheté sacrilège; nous ne vous disons pas que vous auriez dû livrer aux flammes vos membres eux-mêmes, plutôt que les oracles divins. Loin de nous de pousser la vanité jusqu'au point de profiter de certains crimes étrangers, que vous ignorez ou que vous désapprouvez, pour soulever contre-vous un tumulte inutile ! Nous vous voyons séparés de communion avec l'univers tout entier; ce crime, commun à vous tous, est assurément le plus grand et le plus évident; si je voulais l'exagérer, le temps me ferait défaut plutôt que les paroles. Et vous-même, si vous voulez vous justifier, vous ne pouvez le faire qu'en accusant l'univers entier de crimes qui vous reviennent aussitôt pour servir de matière à

1. Ps. II, 8.

vos condamnation ; en supposant même qu'il n'y ait dans ces actes rien de répréhensible, vous seriez loin encore d'être justifié.

Pourquoi donc vous prévaloir orgueilleusement contre moi de ce crime de tradition qui ne nous est personnel ni à vous ni à moi, pourvu qu'il soit bien entendu que nous ne devons pas nous reprocher des crimes qui nous sont étrangers? Dans le cas contraire, la responsabilité de ce crime pèse sur vous et non pas sur moi. Quoi qu'il en soit, je me reconnais parfaitement le droit de regarder comme affilié à Judas qui a livré Jésus-Christ, celui qui refuse de se livrer à Jésus-Christ avec l'univers tout entier. « Vous êtes donc la race d'Abraham », dit l'Apôtre, « et les héritiers selon la promesse (1) ». Il ajoute : « Les héritiers de Dieu et les cohéritiers de Jésus-Christ (2) ». Que toutes les nations soient appelées à former cette race d'Abraham, c'est ce que prouve cette parole adressée à Abraham lui-même : « Toutes les nations seront bénies en votre race (3) ». J'en conclus que c'est justice de ma part de demander un examen plus attentif du testament de Dieu, déjà ouvert depuis longtemps, de telle sorte que celui qui sera prouvé ne pas être le cohéritier de Jésus-Christ livré pour

nous, sera convaincu d'être l'héritier du traître qui l'a livré ; en d'autres termes, celui pour qui Jésus-Christ n'est pas le Sauveur de l'univers, doit faire cause commune avec l'Apôtre vendant Jésus-Christ. Quand, après sa résurrection, le Sauveur apparut à ses disciples, et, pour vaincre leurs doutes, leur offrit de toucher ses membres, il leur adressa ces paroles : « Car c'est là ce qui est écrit, et c'est ainsi qu'il fallait que le Christ souffrit, qu'il ressuscitât le troisième jour, et qu'en son nom la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées à toutes les nations, à commencer par Jérusalem (4) ». Tel est l'héritage auquel vous renoncez ; tel est l'héritier contre lequel vous luttez. Peut-il donc épargner Jésus-Christ marchant sur la terre, celui qui ne rougit pas de s'attaquer à lui jusque sur le trône qu'il occupe dans le ciel ? Vous ne comprenez pas encore qu'en nous attaquant, c'est la parole même de Jésus-Christ que vous attaquez. L'univers chrétien lui est promis, et vous croyez à cette promesse ; et puis, vient

1. Gal. III, 29. — 2. Rom. VIII, 17. — 3. Gen. XXII, 18. — 4. Luc, XXIV, 46, 47.

209

elle à se réaliser, vous la niez impudemment. Pensez donc, je vous prie, aux châtiments qui vous étaient dus pour tant d'impiété ; quels furent ces châtiments, je l'ignore, je ne les ai pas vus, je ne vous les ai pas infligés. Aujourd'hui que vous êtes parfaitement exempt de toute persécution de ma part, expliquez-moi les motifs de votre séparation. Mais je vous entends aussitôt formuler à satiété vos accusations favorites ; si vous ne les prouvez pas, elles ne peuvent atteindre personne ; et si vous les prouvez, je n'ai certes pas lieu de m'en préoccuper.

21. *Pétilien*. « Souillé comme vous l'êtes de tous ces crimes, vous ne pouvez être un véritable évêque ».

22. *Augustin*. De quels crimes parlez-vous ? Qu'avez-vous enseigné, qu'avez-vous prouvé ? Et puis, lors même que vous auriez prouvé l'existence de tels ou tels crimes dans je ne sais quels individus, en quoi cette culpabilité compromet-elle la race d'Abraham, dans laquelle toutes les nations sont bénies ?

23. *Pétilien*. « Les Apôtres ont-ils persécuté qui que ce fût, ou bien quelqu'un a-t-il jamais été trahi par Jésus-Christ ? »

24. *Augustin*. Je pourrais répondre que Satan, par sa perversion, laisse loin derrière lui tous les hommes ; et cependant c'est à lui que l'Apôtre n'a pas craint de livrer l'incestueux de Corinthe pour tuer sa chair, afin de sauver son esprit pour le jour du Seigneur (1). Parlant d'autres pécheurs publics, il dit également : « Je les ai livrés à Satan, afin qu'ils « apprennent à ne plus blasphémer (2) ». Jésus-Christ lui-même dut frapper et chasser du temple les marchands impies qui en souillaient la présence ; et c'est alors qu'est rappelée cette parole de l'Écriture : « Le zèle de votre a maison m'a dévoré (3) ». Direz-vous encore que l'Apôtre n'a livré personne, que Jésus-Christ n'a poursuivi personne ? Voilà ce que je pourrais vous opposer, et dans quelle irritation ne vous jetterais-je pas si je vous obligeais à négliger les plaintes de ceux qui souffrent pour ne vous occuper que des intentions de ceux qui sévissent contre les coupables ? Mais soyez sans inquiétude de ce côté ; qu'il me suffise de vous faire observer que la race d'Abraham répandue dans toutes les nations reste absolument étrangère à toute iniquité commise contre vous ; ces sortes d'injustices

1. I Cor. V, 5. — 2. I Tim. I, 20. — 3. Jean, II, 15-17.

ne peuvent venir que de la paille toujours mêlée au bon grain dans cette maison qui couvre toute la terre. De votre côté, justifiez donc votre séparation. Mais avant tout rendez-vous compte de ce que vous éprouvez à l'égard de ceux dont vous ne voulez même pas entendre prononcer le nom, et comprenez que c'est le comble de l'injustice de nous reprocher des fautes qui ne nous sont nullement personnelles, en admettant même que vous puissiez prouver vos accusations. A ce titre donc il vous est impossible de justifier votre séparation.

25. *Pétilien*. « Mais, s'écrieront quelques-uns, nous ne sommes pas les fils du traditeur. On est le fils de celui dont on imite les oeuvres. Il est une autre parenté que celle produite par la chair et le sang, c'est la parenté et la similitude des actions ; ceux dont vous suivez la conduite sont assurément

vos pères ».

26. *Augustin*. Ce que vous avez dit jusque-là n'était point contre nous; voici maintenant que vous prenez notre défense. En effet, selon les termes de la proposition que vous émettez, s'il vous est impossible de nous convaincre de tradition, d'homicide ou de tout autre crime, aucune des accusations que vous formulez contre nos prédécesseurs, ne saurait nullement nous atteindre. Pouvons-nous être les enfants de ceux dont les oeuvres étaient toutes différentes de ce que sont les nôtres? Voyez donc jusqu'à quel point vous vous compromettez: qu'un homme de notre époque et vivant avec nous se trouve convaincu par, vous de tel ou tel crime, est-ce que vous ferez porter la responsabilité de ce crime à toutes les nations qui ont été bénies dans la race d'Abraham et vous accusent de sacrilège pour avoir levé contre elles le drapeau du schisme et de la révolte? Ainsi donc, ce qu'à Dieu ne plaise, à moins que vous ne connaissiez individuellement tous les chrétiens disséminés sur la terre et à moins, non-seulement que vous connaissiez; leurs oeuvres et leur conduite, mais encore que vous prouviez que ces œuvres et cette conduite sont aussi criminelles que vous l'affirmez, vous n'avez nullement le droit de rendre tous les catholiques indistinctement solidaires de la conduite de leurs parents ou prédécesseurs, ni d'assurer qu'ils se ressemblent tous. Et puis, lors même que vous pourriez prouver que tous, (210) innocents et coupables, participent aux mêmes sacrements, vous n'auriez encore rien obtenu en faveur de votre cause. D'abord, parce que vous devez avant tout jeter les yeux sur vous-mêmes et vous souvenir que vous ne voulez pas que nous vous opposions ceux avec lesquels vous célébrez, ceux auxquels vous conférez les sacrements, ou ceux qui vous les administrent. Ensuite, si l'on doit regarder comme enfants de ce Judas, de ce démon véritable mêlé à la troupe des Apôtres, tous ceux qui imitent ses oeuvres, pourquoi ne regarderions-nous pas comme enfants des Apôtres ceux qui restent en communion avec les pécheurs, en ce sens, non pas qu'ils imitent leurs oeuvres, mais qu'ils participent aux mêmes sacrements, se mettant en cela parfaitement d'accord avec les Apôtres, qui participèrent à la cène, en même temps que le traître Judas? Comprendrez-vous enfin que la conduite de ces Apôtres condamne hautement la vôtre, puisque vous reprochez à ceux qui conservent l'unité, ce que vous faites vous-même après avoir brisé l'unité?

27. *Pétilien*. « Parlant de sa propre personne le Sauveur disait aux Juifs : Si je n'accomplis pas les oeuvres de mon Père, abstenez-vous de croire à ma parole (1) ».

28. *Augustin*. J'ai déjà répondu à cette objection en disant que cette parole inspirée par la Vérité même est entièrement pour nous et contre vous.

29. *Pétilien*. « Le Sauveur confond en ces termes les fourbes et les menteurs : Vous êtes les enfants du démon, car dès le commencement il s'est posé en accusateur et ne s'est point conservé dans la vérité ».

30. *Augustin*. Le texte universellement suivi dit du démon, non pas qu'il fut accusateur, mais qu'« il fut homicide (2) ». Maintenant, si nous nous demandons en quel sens il est dit de lui qu'il fut homicide dès le commencement, nous trouvons qu'il a causé la mort du premier homme, non pas en le frappant du glaive, ou en usant contre lui de violence corporelle, mais en l'entraînant au péché et en l'arrachant au bonheur du paradis terrestre. Ce qu'était alors le paradis terrestre, l'Eglise l'est aujourd'hui. Ceux-là sont donc les enfants du démon, qui tuent les hommes en les séparant de l'Eglise. De même que les oracles divins nous apprennent où

1. Jean, X, 37. — 2. Id. VIII, 44.

était situé le paradis terrestre, de même les paroles de Jésus-Christ nous apprennent où est l'Eglise : « Dans toutes les nations », dit le Sauveur, « en commençant par Jérusalem ». Quiconque sépare son frère de cette Eglise universelle pour le jeter dans une secte quelconque, prouve par le fait même qu'il est homicide et enfant du démon. Quant à cette parole que vous alléguiez : « Il a été accusateur et il n'a pas persévéré dans la vérité », voyez à qui l'on peut en faire l'application. Vous rendez l'univers tout entier responsable des crimes de quelques individus contre lesquels vous formulez des accusations plutôt que des preuves, et vous n'avez pas persévéré dans la vérité de Jésus-Christ. En effet, le Sauveur a dit de son Eglise qu'elle s'étend à toutes les nations en commençant par Jérusalem; et vous, vous prétendez qu'elle est renfermée dans la secte de Donat.

31. *Pétilien*. « En troisième lieu, le Sauveur caractérise en ces termes la démence des

persécuteurs : Race de vipères, pensez-vous donc échapper au jugement de l'enfer? Je vous envoie des Prophètes, des sages, des scribes; vous les mettez à mort; vous les crucifierez, vous les flagellerez dans vos synagogues jusqu'à ce que retombe sur vous tout le sang innocent que vous avez versé sur la terre depuis le sang du juste Abel jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez mis à mort entre le temple et l'autel (1). Est-ce charnellement qu'ils sont appelés des vipères? n'est-ce pas plutôt en esprit qu'ils sont de véritables serpents, au dard venimeux, tuant tout ce qu'ils touchent et semant partout leur venin mortel? Ils sont vraiment des vipères ceux dont la morsure a vomi la mort au sein des peuples restés inoffensifs ».

32. *Augustin*. Si je disais que ces anathèmes sont lancés contre telle classe de personnes à laquelle vous appartenez, vous n'hésiteriez pas à me mettre en demeure de prouver ce que j'avance. Quoi donc? Avez-vous apporté des preuves? Ou bien, s'il vous suffit d'avancer quelque chose pour le croire prouvé, toute répétition vous devient évidemment inutile, Récitez-vous donc aussi à vous-même ce que nous alléguons contre vous. S'il suffit de dire pour prouver, ai-je encore besoin de preuve? Toutefois, veuillez apprendre ce que c'est que

1. Matt. XXIII, 33-35.

211

prouver. Je n'ai pas besoin de recourir à des documents extrinsèques pour prouver que vous êtes des vipères. C'est le propre des vipères d'avoir sur les lèvres non point les oracles de la vérité, mais le venin de la malédiction, selon cette parole : « Ils ont sur les lèvres le venin de l'aspic ». Et comme des deux côtés les adversaires pourraient se renvoyer réciproquement cette parole, pour que l'illusion ne soit plus possible, le texte sacré s'empresse d'ajouter : « Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume (1) ». Or, vous ne craignez pas d'accuser des catholiques dispersés sur toute la surface de la terre, des hommes qui vous sont entièrement inconnus et dont le plus grand nombre n'ont jamais entendu prononcer le nom seul de Cécilianus ou de Donat; vous ne voulez pas entendre cette silencieuse réponse qu'ils vous adressent : Ce que vous dites là ne nous concerne aucunement, nous n'en avons été ni les témoins, ni, les auteurs, nous ne savons même pas de quoi vous parlez. Vous donc, ô Donatistes, qui vous obstinez à formuler des accusations qu'il vous est impossible de prouver, de quoi votre bouche est-elle pleine, si ce n'est de malédiction et d'amertume? Pour prouver que vous n'êtes point des vipères, il vous faudrait démontrer que tous les chrétiens de toutes les nations sont des traditeurs, des homicides, et non pas des chrétiens; voyez si cette démonstration vous est possible. En admettant même que vous puissiez connaître la conduite et les oeuvres de chacun des chrétiens dispersés dans tout l'univers; jusqu'à ce que vous ayez acquis cette connaissance, vos accusations restent d'audacieuses témérités, votre bouche est une bouche de vipère, elle est pleine de malédiction et d'amertume. Montrez-nous, si vous le pouvez, quel prophète, quel sage, quel scribe nous avons tué, crucifié et flagellé dans nos synagogues. Voyons, mettez-vous à l'œuvre, ne reculez devant aucun effort pour nous prouver, ce que vous ne ferez jamais, que Donat et Marculus étaient des prophètes, des sages ou des scribes; car ils ne l'ont jamais été. Et puis, lors même que vous arriveriez à le prouver, il vous resterait à montrer que c'est nous qui les avons tués; le pouvez-vous, puisque nous ne les avons même pas connus? Combien moins l'univers tout entier, que vous

1. Ps. XIII, 3.

cherchez à souiller de votre noir venin? Ou bien, pouvez-vous montrer que nous partageons absolument les dispositions de ceux qui les ont tués, puisque vous ne sauriez prouver qu'ils aient été tués par qui que ce fût? Pesez toutes ces réflexions, et voyez si vous pouvez fournir une de ces preuves, soit contre l'univers, soit à l'univers catholique. Et comme vous ne cessez pas de maudire cet univers, vous montrez clairement que les fausses accusations que vous formulez contre lui sont vraies en retombant sur vous.

33. De notre côté, si nous voulions prouver que vous avez tué les Prophètes, ce serait pour nous une tâche bien longue d'aller recueillir sur les lieux les tristes vestiges de ces scènes sanglantes

provoquées dès le commencement du schisme et aujourd'hui encore par la fureur de vos chefs, des Circoncillions et de cette tourbe d'ivrognes et d'insensés qui portaient partout la mort et les ruines. Qu'il me suffise de parler de ce qui s'est fait plus près de nous; qu'on exhibe ces oracles divins qui sont dans nos mains et dans les vôtres; regardons comme assassins des Prophètes ceux qui, devant nous, se posent en contradicteurs des Prophètes. N'est-ce point le parti le plus sage et en même temps le plus facile et le plus prompt? Plonger le glaive dans le sein des Prophètes serait de votre part un moindre crime que d'essayer de tuer par votre langue les enseignements des Prophètes. Le Prophète s'écrie : « Tous les confins de la terre se souviendront et se convertiront au Seigneur (1) ». C'est là ce qui se fait, c'est là ce qui s'accomplit. Pour vous, non contents de fermer vos oreilles pour ne point entendre ce qui se dit, vous chargez vos langues de déverser leur fureur contre ce qui s'accomplit. Abraham a entendu la voix qui lui disait : « Toutes les nations seront bénies dans votre race (2) », et « il crut, et sa foi lui fut imputée à justice (3) ». Vous avez le fait sous les yeux et vous réclamez, vous ne voulez pas que l'on vous impute à justice ce qui vous y serait imputé si vous croyiez, non pas même à l'événement, mais à la prophétie qui l'annonce. Bien plus, non-seulement vous ne voulez pas que votre foi puisse vous être imputée à justice, mais vous voulez que les châtiments trop légitimes que vous attire

1. Ps. XXI, 28. — 2. Gen. XXII, 18. — 3. Rom. IV, 3.

212

vos impiétés soient regardés comme un principe et une preuve de justice.

Si vous soutenez qu'on ne doit pas regarder comme persécution soulevée contre les Prophètes ce qui se fait contre eux par la parole et non point par le fer, expliquez-moi le sens de ces expressions révélées : « Enfants des hommes, leurs dents sont des armes et des flèches, et leur langue est un glaive effilé (1) ». Mais comment recueillir dans les prophéties tous les témoignages relatifs à l'Eglise répandue sur toute la terre, témoignages que vous tentez d'anéantir par les contradictions que vous ne craignez pas d'y opposer? Toutefois, vous êtes étroitement liés, car « l'éclat de leur voix s'est répandu sur toute la terre, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux confins de l'univers (2) ». Qu'il me suffise pourtant de rappeler cet oracle du Sauveur qui est entre tous le témoin par excellence: « Il fallait que l'on vît s'accomplir tout ce qui a été écrit de moi dans la loi, dans les Prophètes et dans les psaumes ». Il va même jusqu'à nous expliquer ce qui avait été écrit sur sa personne : « Il leur ouvrit l'intelligence afin qu'ils comprissent les Ecritures, et il leur dit: Selon ce qui a été écrit, il fallait que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât d'entre les morts, et que l'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem (3) ». Voilà donc ce qui a été écrit dans la loi, dans les Prophètes et dans les psaumes relativement au Messie. Voilà ce que le Seigneur a daigné s'appliquer à lui-même et à son Eglise, à sa personne qu'il montrait et à son Eglise qu'il promettait. Vous donc qui résistez à des témoignages aussi manifestes et qui tentez de dénaturer ce que vous ne pouvez détruire, si vous trouviez des membres de Prophètes, que feriez-vous contre eux, vous qui sévissez contre les oracles des Prophètes, jusqu'à soutenir que le Sauveur n'a ni accompli, ni manifesté, ni expliqué les prophéties? En prenant les choses dans la rigueur des faits, ne vous faites-vous pas les bourreaux de Jésus-Christ quand vous refusez de croire à sa parole?

34. *Pétilien*. « Vous êtes bien ces persécuteurs dont David disait : Leur gosier est un sépulcre ouvert, leur langue ne sert qu'à la fraude, le poison des aspics est sous leurs

1. Ps. LVI, 5. — 2. Id. XVIII, 5. — 3. Luc, XXIV, 44, 47.

lèvres. Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume ; leurs pieds sont prompts à courir pour verser le sang. Il n'y a que désolation et perversité dans leurs voies; ils n'ont point connu le chemin de la paix, la crainte du Seigneur n'est point devant leurs yeux. N'y aura-t-il donc aucune connaissance dans ceux qui opèrent l'iniquité, qui dévorent mon peuple comme un morceau de pain (1)? »

35. *Augustin*. — Leur gosier est un sépulcre ouvert, d'où s'exhalent le mensonge et la mort. Car « la bouche qui ment tue l'âme (2) ». Or, si rien n'est plus vrai que la promesse faite par Jésus-

Christ à son Eglise de se répandre sur toute la terre, en commençant par Jérusalem, le comble du mensonge n'est-il pas de soutenir, comme vous le faites, que l'Eglise n'est que dans la secte de Donat? Les langues trompeuses sont le triste apanage de ceux qui, connaissant leurs oeuvres, se proclament non-seulement justes, mais encore les justificateurs des hommes. Pourtant, c'est de Jésus-Christ seul qu'il a été dit: « C'est lui qui justifie l'impie (3); lui seul est tout à la fois juste et justificateur (4) ». Quant au venin d'aspics, quant à la bouche toute remplie de malédiction et d'amertume, nous en avons dit assez long. Si maintenant il s'agit de ces pieds si prompts à répandre le sang, vous les avez attribués vous-mêmes aux Maximianistes; j'en atteste la sentence formulée dans votre concile plénier et rappelée si souvent dans les actes proconsulaires et municipaux. Pourtant nous n'apprenons pas que ces Maximianistes aient tué corporellement un seul de leurs frères. Vous parliez donc de la mort spirituelle des âmes, dont le sang est versé par le glaive du schisme; c'est bien là ce que vous reprochez aux Maximianistes. Maintenant donc, voyez si vos pieds ne sont pas prompts à répandre le sang, puisque toute votre préoccupation est d'arracher les hommes à l'unité universelle, comme les Maximianistes en arrachaient quelques-uns à la secte de Donat, Pouvez-vous dire ensuite que nous ne connaissons pas le chemin de la paix, nous qui nous appliquons à conserver l'unité d'esprit dans le lien de la paix? Et cette paix, peut-on dire que vous la connaissez, vous qui protestez contre ces belles et pacifiques paroles adressées par le Sauveur à ses disciples aussitôt après la résurrection : « La paix soit avec

1. Ps. XIII, 3, 4. — 2. Sag. I, 11. — 3. Rom. IV, 5. — 4. Id. III, 26.

213

vous (1) », et semblez lui répondre: Ce que vous avez dit de l'unité de toutes les nations n'est qu'un mensonge; et nous, du moins, nous sommes dans la vérité quand nous signalons le crime commis par toutes les nations ? Est-il un seul homme qui osât tenir ce langage s'il avait la crainte de Dieu devant les yeux? Demandez-vous donc si, en répétant chaque jour ces horribles blasphèmes, vous ne cherchez pas à dévorer, comme un morceau de pain, le peuple de Dieu répandu sur toute la terre.

36. *Pétilien*. « Voici, de plus, l'avertissement que nous donne le Sauveur. Défiez-vous des faux prophètes qui viennent à vous sous les vêtements des agneaux et ne sont intérieurement que des loups ravisseurs; vous les reconnaîtrez à leurs fruits (2) ».

37. *Augustin*. Si je vous demande auxquels de nos fruits vous nous reconnaissez pour des loups ravisseurs, vous nous alléguez des crimes qui ne nous sont aucunement personnels et dont vous ne sauriez même apporter aucune preuve légitime. Au contraire, si vous me demandez auxquels de vos fruits nous vous reconnaissons pour des loups ravisseurs, je vous allègue votre schisme criminel, dont l'évidence défie toutes vos négations et confirme toutes mes preuves. En effet, comment ne pas voir que vous avez rompu toute communion avec toutes les nations et avec ces églises fondées par les sueurs et le sang des Apôtres? Vous me répliquerez, sans doute: Je ne communique pas avec les traditeurs et les homicides. La race d'Abraham vous répond : Ces crimes, ou bien ne sont pas véritables, ou bien ne me sont pas personnels. J'interviens à mon tour pour vous dire : Montrez-nous l'Eglise. Aussitôt j'entends retentir cette voix que le Sauveur réprouvait sur les lèvres de tous ces faux prophètes partisans des schismes, ennemis de l'unité générale et s'écriant « C'est ici qu'est le Christ, c'est là qu'est le « Christ ». Supposez-vous donc que les brebis de Jésus-Christ, après avoir entendu cette défense : « Gardez-vous d'y croire (3) », perdront coeur et courage, écouteront le loup qui leur crie : « C'est ici qu'est le Christ », et fermeront l'oreille à cette voix du Pasteur : « La rémission des péchés sera prêchée en mon nom dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem ? »

1. Jean, XX, 19, 21. — 2. Matt. VII, 15. — 3. Id. XXIV, 23.

38. *Pétilien*. « Pour toi, persécuteur infâme, de quelque voile de bonté que tu veuilles te couvrir, malgré les protestations de paix dont tu cherches à couvrir tes baisers fratricides, malgré ce fantôme d'unité que tu invoques pour mieux séduire le genre humain, tu n'es qu'un fourbe et un menteur, tu n'es vraiment que l'enfant du démon, et par ta conduite tu nous révéles suffisamment ton père ».

39. *Augustin*. Sachez donc que tous ces caractères nous vous les appliquons à vous-même ; et si du reste vous voulez juger vous-même de la légitimité de cette application, rappelez-vous ce que nous avons dit précédemment.

40. *Pétilien*. « Il n'est point étonnant que vous osiez vous attribuer illicitement le nom même d'évêque. Le démon, pour mieux séduire les simples, n'a-t-il pas l'habitude d'invoquer en sa faveur le nom même de la sainteté, selon cette parole de l'Apôtre : Il ne faut pas vous étonner que Satan lui-même se transfigure en ange de lumière, et ses ministres en dispensateurs de la justice (1) ? Il n'est donc point étonnant de vous voir vous attribuer faussement le titre d'évêque. En effet, ces anges déçus, séducteurs des vierges mondaines, et qui en corrompant la chair se sont corrompus eux-mêmes, quoiqu'ils se soient dépouillés des vertus divines et qu'ils aient cessé d'être des anges, conservent cependant encore le nom d'anges et se regardent toujours comme des anges, malgré leur expulsion de la milice céleste et leur enrôlement sous la bannière du démon. C'est d'eux que le Seigneur s'écriait : Mon esprit ne reposera plus sur ces hommes, parce qu'ils sont chair (2). A ces coupables et à vous le Seigneur dira : Allez au feu éternel que mon Père a préparé au démon et à ses anges (3). S'ils n'étaient pas des anges mauvais, le démon ne les prendrait pas pour les siens. C'est à ces anges que l'Apôtre assigne pour juges au tribunal suprême tous les hommes qui seront morts dans la sainteté : Ne Savez-vous pas, dit-il, que nous jugerons les anges (4) ? S'ils étaient des anges à véritables, Dieu ne les condamnerait pas à être jugés par les hommes. C'est ainsi que les soixante disciples, qui abandonnèrent le Seigneur et en même temps les douze

1. II Cor, XI, 11, 15. — 2. Gen. VI, 3. — 3. Matt. XXV, 41. — 4. I Cor. VI, 3.

214

Apôtres et devinrent apostats, sont encore tellement regardés comme apôtres par un certain nombre de malheureux chrétiens, que Manès et beaucoup d'autres ont profité de cette erreur pour entraîner dans des sectes diverses un grand nombre d'âmes qu'ils n'ont gagnées qu'en les précipitant dans une ruine éternelle. Ce n'est pas au nombre de ces soixante que nous placerons l'apostat Manès, encore moins au rang des douze, car saint Mathias fut immédiatement substitué à la place du traître Judas ; et quelque temps après, envoyé par Jésus-Christ lui-même, Paul forma le treizième Apôtre et se nomma le dernier de tous, afin de nous faire entendre qu'il ferma la liste de ces témoins de Jésus-Christ. Voici, en effet, comment il s'exprime : Je suis le dernier des Apôtres et me déclare indigne de porter ce nom, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu (1). Et puis il n'y a point là de quoi vous flatter ; car le juif seul pouvait agir ainsi, et vous nous poursuivez avec une rage de païens. La guerre que vous nous faites est une injustice flagrante, et nous ne pouvons vous résister. Il semble que la vie ne vous soit possible qu'à la condition de nous faire tous mourir, tandis que pour nous la seule victoire à laquelle nous puissions aspirer c'est de prendre la fuite ou de recevoir la mort.

41. *Augustin*. Dans quel but avez-vous cité tous ces passages de la sainte Ecriture, ou quel sens leur donnez-vous, c'est votre affaire, car du reste ils ne sont d'aucune importance pour la question qui nous occupe. Vous avez voulu prouver qu'il y a de faux évêques comme il y a de faux anges et de faux Apôtres. Nous aussi nous savons qu'il y a de faux anges, de faux Apôtres et de faux évêques, et même de faux frères, selon la parole énergique de l'Apôtre (2). Mais comme des deux côtés nous pouvons invoquer le même argument, ce qu'il faut avant tout, ce n'est pas de parler en vain, mais de fournir des preuves. Cependant, si vous voulez savoir à qui peut convenir l'accusation de mensonge, rappelez-vous ce que nous avons dit précédemment ; je craindrais, en le répétant, de fatiguer le lecteur. D'ailleurs, qu'importe à l'Eglise répandue sur toute la terre, tout ce que vous pouvez dire de la paille à laquelle elle est

1. I Cor. XV, 9. — 2. II Cor. XI, 26.

nécessairement mêlée sur la terre ; à plus forte raison, que peut lui importer ce que vous avez dit du Manichéisme et de toutes les autres sectes diaboliques ? Si le froment n'a pas à s'occuper de la paille à laquelle il se trouve encore mêlé ; combien moins les membres de Jésus-Christ répandus sur toute la terre ont-ils à s'occuper de toutes ces sectes monstrueuses que l'on a vues se former dans tous les

temps.

42. *Pétilien*. « Voici le commandement que nous adresse le Seigneur : Lorsque les hommes vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre; et s'ils vous y poursuivent, retirez-vous ailleurs. Je vous le dis en vérité, vous n'épuiserez pas toutes les cités d'Israël jusqu'à ce que vienne le Fils de l'homme (1). Si c'est contre les Juifs et les païens que le Sauveur nous prémunit, vous qui vous flattez d'être chrétien, vous ne devez pas imiter la cruauté des Gentils. Croyez-vous donc servir Dieu, en nous faisant mourir de vos propres mains ? Si vous en êtes là, vous errez misérablement. Les bourreaux ne sont pas les prêtres du Seigneur ».

43. *Augustin*. L'ordre ou la permission de fuir d'une cité dans une autre en face de la persécution, n'a point été donné à des hérétiques ou à des schismatiques tels que vous êtes, mais aux prédicateurs de l'Evangile, contre lesquels vous formez opposition. Je le prouverai facilement, en constatant que vous êtes maintenant dans vos villes et que personne ne vous y poursuit. Exécutez-vous donc et donnez-nous les motifs de votre séparation. On excuse la faiblesse de la chair, quand elle cède à la violence de la persécution, mais on n'excuse jamais la vérité de céder à l'erreur. Et puis, si vous souffrez persécution, pourquoi ne quittez-vous pas les villes que vous habitez, afin d'accomplir la parole que vous empruntez à l'Evangile ? Et si vous n'avez à subir aucune persécution, pourquoi refusez-vous de nous répondre ? Peut-être craignez-vous que la réponse que vous pourriez nous faire ne vous exposât à une persécution; mais alors comment pouvez-vous encore vous poser comme les imitateurs de ces prédicateurs auxquels il a été dit : « Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups ? » Il leur fut

1. Matt. X, 23.

215

dit encore: « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme (1) ». Et puis n'agissez-vous pas contre ce précepte de l'apôtre saint Pierre : « Soyez toujours prêts à répondre de votre foi et de votre espérance à quiconque vous interroge (2) ? » Enfin pourquoi, dès que vous en avez le pouvoir, lancez-vous ces hordes furieuses contre les églises catholiques ? N'en avons-nous pas de nombreux exemples ? Vous prétendez que vous défendez les positions que vous occupez et que vous ne faites que résister comme vous le pouvez, à l'aide du bâton et de la mort. Vous n'entendez donc pas ce que vous crie le Seigneur : « Je vous le dis en vérité, ne résistez pas au méchant (3) ? » Ou bien, si parfois il est permis de repousser la violence par la force corporelle, sans violer pour cela le précepte divin : « Je vous le dis en vérité, ne résistez pas au méchant », pourquoi n'admettez-vous pas que des lois sages et légitimes puissent autoriser un bon chrétien ou un juste, à sévir contre un impie ou un pécheur public et à le chasser d'un siège qu'il a usurpé ou qu'il n'occupe qu'au grand détriment de la gloire de Dieu ? La persécution soulevée par Elie contre les faux prophètes n'est point à comparer à celle que ce même Elie a dû subir de la part d'un roi criminel (4). Ou bien, parce que le Seigneur a été flagellé par ses persécuteurs, peut-on assimiler cette flagellation à celle que ce même Sauveur fit subir aux profanateurs du temple ? Avouez donc que le seul point en question est de savoir si c'est pour des motifs légitimes, ou pour des motifs criminels, que vous vous êtes séparés de la communion de l'Eglise universelle. S'il est prouvé que cette séparation soit un crime, ne vous étonnez plus que Dieu délègue ses ministres pour vous flageller ; et la persécution que vous subissez n'est point notre oeuvre propre, mais, selon la parole de l'Écriture, la conséquence nécessaire de vos oeuvres (5).

44. *Pétilien*. « Du haut du ciel le Seigneur dit à Paul : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ? Il vous est dur de regimber a contre l'aiguillons. Il est encore appelé Saul, parce que le baptême devait lui conférer un autre nom. Mais pour vous, c'est donc chose agréable de persécuter si

1. Matt. X, 16, 28. — 2. I Pierre, III, 15. — 3. Matt. V, 39. — 4. III Rois, XVIII. — 5. Sag. XI, 21. — 6. Act. IX, 4, 5.

souvent Jésus-Christ dans la personne de ses prêtres, quoique le Seigneur vous crie : Ne touchez pas à mes oints (1)? Comptez tous les saints que vous avez immolés, et le nombre de fois que vous avez tué Jésus-Christ d'une manière mystique. Enfin, si vous n'êtes point sacrilège, du moins, comme

homicide, vous ne pouvez être saint ».

45. *Augustin*. Commencez d'abord par justifier la persécution que les vôtres ont allumée contre ceux qui se sont séparés de vous pour suivre Maximien, et en vous justifiant, vous nous aurez justifiés nous-mêmes. Si vous dites que vous n'avez allumé aucune persécution, nous vous ouvrons les actes proconsulaires et municipaux. Si vous prétendez avoir agi légitimement, pourquoi, à votre tour, ne voulez-vous pas être traités comme vous avez traité les autres ? Si vous répondez que vous n'avez pas formé de schisme, n'oubliez pas que c'est là la véritable question, et en attendant qu'elle soit résolue, qu'il ne soit plus fait aucune mention des persécuteurs. Si vous soutenez que même les schismatiques n'auraient pas dû subir de persécution, je demande s'il était défendu aux puissances légitimes de les expulser des basiliques dans lesquelles ils ne siégeaient que pour séduire les faibles ? Si vous refusez aux puissances ce droit pourtant si légitime, avant tout rendez aux Maximianistes leurs basiliques et à nous nos églises. Si vous accordez aux puissances le droit dont nous parlons, voyez dans quelle mesure ces puissances peuvent punir ceux qui en leur résistant résistent par là même à l'ordre établi par Dieu. La parole de l'Apôtre est formelle : « Ce n'est pas sans raison que le prince porte le glaive, car il a été établi pour punir celui qui fait mal (2) ». Si après une étude sérieuse il est démontré que les schismatiques ne relèvent aucunement des tribunaux et qu'ils ne peuvent être évincés de ces basiliques où ils enseignent publiquement le mensonge et la séduction, si vous regrettez que vos prédécesseurs se soient portés à ces excès à l'égard des Maximianistes, pourquoi refuser au froment qui couvre le champ du Seigneur, c'est-à-dire le monde tout entier, le droit de s'écrier Nous n'avons pas à répondre des fautes commises par la zizanie ou par la paille, car ces fautes nous déplaisent ? Si vous croyez trouver

1. Ps. CIV, 15. — 2. Rom. XIII, 2, 4.

216

votre justification dans le déplaisir que vous causent les crimes de vos coréligionnaires, pourquoi vous êtes-vous donc séparés ? Ce que vous croyez être votre défense n'est-il pas votre condamnation ? Et si vous ne vous êtes pas séparés des pécheurs de la secte de Donat parce que chacun de nous porte son propre fardeau, pourquoi vous êtes-vous séparés de l'Eglise universelle sous prétexte qu'elle renferme des pécheurs ou du moins des hommes que vous regardez comme tels ? Voulez-vous donc avoir à porter le fardeau du schisme ?

46. Nous pourrions vous sommer de prouver que nos catholiques ont réellement mis à mort quelques-uns de vos sectaires. D'ailleurs je ne trouve aucune loi dans laquelle les empereurs aient autorisé à user envers vous d'une semblable violence. Quant à ces hommes que vous entourez d'une si grande sympathie, Marculus et Donat, je n'en parlerai qu'avec la plus grande réserve, et cependant je dois dire qu'il est fort douteux pour nous qu'ils ne se soient précipités eux-mêmes dans la mort, comme votre doctrine ne cesse de nous en donner chaque jour de tristes exemples ; ou bien cette mort cruelle leur aurait-elle été imposée par l'ordre de quelque puissance ? En effet, s'il est difficile d'admettre que les chefs des Circoncellions se soient eux-mêmes suicidés dans le plus profond secret, n'est-il pas plus difficile encore que les autorités romaines aient pu prescrire un mode de supplice aussi cruel qu'inusité ? Quoi qu'il en soit de cette question, autour de laquelle vous faites un bruit si étrange, lors même que vos inculpations seraient fondées, en quoi pourraient-elles compromettre le froment du Seigneur ? Que la paille déjà sortie de l'aire accuse à son gré la paille restée dans l'aire, elle le peut, car jusqu'à la purification dernière il y aura toujours de la paille mêlée au bon grain. Et si vos inculpations sont fausses, pourquoi nous étonner que la paille dispersée au moindre souffle de la dissension déverse à torrents ses fausses accusations contre le bon grain du Père de famille ? Ainsi donc, à toutes vos inculpations, le froment de Jésus-Christ, destiné à croître avec la zizanie sur le champ du Seigneur, c'est-à-dire dans le monde tout entier, vous répond d'une voix libre et assurée : Si vous ne prouvez pas ce que vous dites, vos affirmations ne sont d'aucune valeur ; et si vous le prouvez, vos accusations n'ont rien qui me concerne. Par conséquent, celui qui s'est séparé de l'unité du froment à cause des crimes de la zizanie ou de la paille, ne saurait se justifier du crime de dissension et de schisme, voire même du crime d'homicide, car l'Ecriture dit formellement « Celui qui hait son frère est homicide (1) ».

47. *Pétilien*. « Donc, comme nous l'avons dit, le Seigneur Jésus criait à Paul : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon. Paul répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? Jésus répliqua : Je suis Jésus de Nazareth, que vous persécutez. Paul, saisi de crainte et de frayeur, s'écria : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Le Seigneur lui dit : Levez-vous, entrez dans la ville et l'on vous dira ce que vous avez à faire. Le texte ajoute : « Saul se leva, et ouvrant les yeux il ne voyait plus. O cruel aveuglement de la fureur ! tu obscurcis entièrement les yeux du persécuteur, et tu ne peux disparaître que sous l'influence du baptême. Voyons donc ce que Paul put faire dans la ville. Ananie vint trouver Saul, et après lui avoir imposé les mains il lui dit : Saul, mon frère, le Seigneur Jésus qui vous a apparu sur votre chemin, m'a envoyé pour vous rendre la vue et vous remplir du Saint-Esprit. Aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, il recouvra la vue, et s'étant levé il reçut le baptême (2). Ainsi donc, puisque Paul, délivré par le baptême de la haine du persécuteur, a recouvré l'innocence de ses yeux, pourquoi, persécuteur et traditeur aveugle et n'ayant reçu qu'un baptême mensonger, refusez-vous de vous laisser baptiser par ceux-là mêmes que vous persécutez? »

48. *Augustin*. Vous ne prouvez nullement que celui que vous voulez baptiser de nouveau soit un, persécuteur et un traditeur. Lors même que vous prouveriez de quelqu'un qu'il est coupable de ces crimes, fût-il réellement persécuteur et traditeur, on ne devrait pas lui réitérer le baptême s'il avait déjà reçu ce sacrement. Paul fut nécessairement baptisé, parce qu'il n'avait jamais reçu le sacrement de baptême. Ce que vous dites de cet Apôtre n'a donc aucune application possible à la question qui nous occupe. Mais il vous fallait cette allusion, pour donner lieu à cette puérile déclamation : « O cruel aveuglement de la

1. Jean, III, 15. — 2. Act. IX, 4-18.

217

fureur ! tu ne pourras disparaître que sous l'influence du baptême ». Mais pourquoi ne s'écrierait-on pas encore plus fort contre vous : O cruel aveuglement de la fureur ! ce n'est point à celui de Paul que l'on doit te comparer; mais à celui de Simon le Magicien, et malgré la réception du baptême tu ne cesses de peser sur les Donatistes? En effet, si les persécuteurs doivent recevoir le baptême des mains de ceux qu'ils persécutent, que Primianus soit donc baptisé par les Maximianistes qu'il a cruellement persécutés.

49. *Pétilien*. « Vous nous opposez sans cesse ces paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres : Celui qui a été une fois lavé, n'a plus besoin qu'on lui lave autre chose que les pieds, car il est pur tout entier. Et vous, vous êtes purs, mais non pas tous. Or, le Sauveur parlait ainsi à l'adresse de Judas qui devait le trahir (1). Dès lors, par cela même que vous vous êtes rendu traditeur, vous avez perdu le baptême. De plus, après avoir condamné celui qui devait le trahir, le Sauveur rassure pleinement ses Apôtres en ces termes Vous êtes purs à cause des paroles que je vous ai adressées. Demeurez en moi, et moi en vous (2). Il leur dit encore : Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix (3). Et c'est en présence de paroles aussi formelles, prononcées après la condamnation du traître, que vous prétendriez avoir la paix et le baptême, quand, comme Judas, vous n'êtes que des traditeurs ? »

50. *Augustin*. Si tout traditeur a perdu le baptême, quiconque baptisé par vous deviendra traditeur et ensuite voudra rentrer dans vos rangs, devra donc encore recevoir le baptême. Si dans ce cas vous agissez autrement, vous prouvez vous-même la fausseté de cette parole : « Vous qui êtes devenu traditeur, vous avez perdu le baptême ». S'il l'a perdu, qu'il revienne et qu'il le reçoive ; s'il revient et qu'il ne le reçoive pas, c'est donc qu'il ne l'avait pas perdu. Enfin, si c'est uniquement parce que Judas avait disparu, que le Sauveur dit à ses Apôtres : « Maintenant vous êtes tous purs; je vous donne ma paix », ces apôtres n'étaient donc pas purs et n'avaient pas la paix lorsqu'ils reçurent ce grand sacrement, puisqu'il leur fut donné avant le départ de Judas. Si vous osez l'affirmer les yeux fermés, que nous reste-t-il à faire

1. Jean, XIII, 10, 11. — 2. Id. XV, 3, 4. — 3. Id. XIV, 27.

qu'à nous écrier : O cruel aveuglement de la fureur de ceux qui veulent être les docteurs de la loi, et

ne comprennent ni ce qu'ils disent ni ce dont ils parlent (1) ! » Si vous n'étiez point aveuglé par votre obstination, vous comprendriez facilement la folie de votre langage en voyant que c'est en présence même de Judas que Jésus s'est écrié : « Maintenant vous êtes purs », et non point Vous n'êtes pas encore purs. Toutefois le Sauveur ajoute : « Mais non pas tous », car il avait sous les yeux celui qui n'était pas pur; or, si la présence de Judas avait suffi pour souiller ses collègues, le Sauveur, au lieu de cette belle parole : « Maintenant vous êtes purs », aurait dû leur dire : Vous n'êtes pas encore purs. D'un autre côté, dès que Judas fut sorti, le Sauveur leur dit de nouveau : « Maintenant vous êtes purs », sans ajouter: Mais non pas tous, car venait de disparaître celui dont la présence ne suffisait pas pour souiller ses collègues, et qui était le seul coupable de péché. Par conséquent ces paroles du Sauveur prouvent clairement que dans une multitude d'hommes recevant les mêmes sacrements, les crimes de quelques-uns ne sauraient atteindre les autres. Si vous êtes persuadés qu'il y ait parmi vous de nouveaux Judas, vous pouvez nous répéter ces paroles: « Vous êtes purs, mais non pas tous ». Mais cela ne vous suffit pas, et vous soutenez que la présence de quelques coupables suffit pour souiller toute la multitude. Ce n'est point là le langage tenu par le Sauveur en présence de Judas; par conséquent celui d'entre vous qui ose le tenir, prouve qu'il n'a point voulu s'instruire à l'école du divin Maître.

51. *Pétilien*. « Si vous nous accusez de donner deux fois le baptême, n'en faites-vous pas plus encore, vous qui faites mourir des chrétiens? non pas, sans doute, que nous croyions nous adresser à des baptisés; nous disons seulement qu'en faisant mourir un chrétien vous le baptisez de nouveau dans son sang. En effet, il existe une parenté très-étroite entre le baptême d'eau ou d'esprit et le sang du martyr. C'est ainsi que le Sauveur, déjà baptisé par saint Jean, annonce qu'il sera de nouveau baptisé, non point dans l'eau ou l'esprit, mais dans son sang, dans sa passion et sur la croix. Nous lisons : Les deux disciples, enfants de Zébédée,

1. I Tim. I, 7.

218

s'approchèrent de Jésus et lui dirent « Seigneur, quand vous serez entré dans votre royaume, faites-nous asseoir l'un à votre droite et l'autre à votre gauche. Jésus leur répondit: Vous demandez une chose difficile. Pouvez-vous boire le calice que je boirai moi-même, et être baptisés du baptême dont je suis baptisé (1) ? Ils répondirent: Nous le pouvons. Jésus ajouta : Oui, vous pouvez boire le calice que je boirai, et être baptisés du même baptême que moi, et le reste. Si ce sont là deux baptêmes, nous avouons que votre jalousie nous décerne le plus bel éloge. Car, lorsque vous tuez nos corps, nous sommes baptisés deux fois, d'abord dans l'eau, et ensuite dans notre sang, comme Jésus-Christ. Rougissez, persécuteurs, couvrez-vous de honte, vous infligez le martyre même de Jésus-Christ à ceux qui, après avoir été baptisés du véritable baptême d'eau, le sont de nouveau dans leur sang ».

52. *Augustin*. Je m'empresse de répondre que nous ne vous tuons pas; c'est vous-mêmes qui vous infligez la mort véritable, lorsque vous vous séparez de la vivante racine de l'unité. Et puis, si tous ceux que l'on met à mort sont baptisés dans leur sang, tous les voleurs, les criminels, les impies, les scélérats condamnés au dernier supplice, doivent donc être regardés comme des martyrs, parce qu'ils sont baptisés dans leur sang. Au contraire, si l'on ne regarde comme martyrs que ceux qui sont tués pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient ; ce que vous avez à faire tout d'abord, c'est de vous demander pourquoi vous souffrez et ce que vous souffrez. Pourquoi donc chanter victoire avant d'avoir défendu vos oeuvres? Pourquoi ce frémissement du triomphe avant d'avoir justifié votre conduite? Si vous avez formé schisme, vous êtes un impie; si vous êtes un impie, vous mourez en sacrilège, puisque la mort ne sera que le châtement de votre impiété; si vous mourez en sacrilège; comment donc êtes-vous baptisé dans votre sang? Direz-vous : « Je n'ai pas formé schisme? » C'est là précisément la question ; pourquoi donc triompher avant de l'avoir résolue?

53. Direz-vous : « En supposant même que je sois sacrilège, je ne dois pas être tué par vous? » Autre chose est l'atrocité de mon acte, que vous ne prouverez jamais; autre

1. Marc, X, 35-38. — 2. Matt. V, 10.

chose est le baptême de votre sang, dont vous ne sauriez vous vanter sans mensonge. En effet, je ne vous ai pas tué et vous ne prouverez jamais que vous l'avez été par qui que ce soit; d'ailleurs, dussiez-vous le prouver, je n'ai point à répondre de celui qui vous aurait tué, soit qu'il ait usé légitimement du pouvoir qu'il tenait de Dieu, soit que cette mort soit le fait d'une paille se rendant coupable au sein même de la moisson du Seigneur. Il en est de même de vous, car vous n'êtes pas responsable des excès commis dans ces derniers temps, avec une incroyable barbarie, et à la tête d'une troupe de soldats, par un homme qui sans avoir rien à craindre, et pour se rendre redoutable, opprima les veuves, dépouilla les orphelins, dissipa les biens qui ne lui appartenaient pas, sépara des mariages qui ne le concernaient aucunement, mit en vente le patrimoine des innocents et en jeta le prix après avoir dispersé les maîtres et insulté à leurs gémissements.

Je pourrais passer pour inventer ces faits si le nom de celui dont je parle n'était connu de tous. Or, si de tels faits sont véritables, je ne crains pas de dire que vous n'en n'êtes, pas responsables, pas plus que nous ne sommes responsables des crimes dont vous nous parlez, fussent-ils véritables. Au contraire, si votre collègue est innocent de tous ces faits colportés par une mensongère renommée; avez-vous plus de raison de croire au bruit public qui nous représente des innocents comme étant des traditeurs des livres sacrés, ou des homicides de leurs frères ? Ajoutons que je vous parle d'un homme qui a vécu au milieu de vous, dont vous célébriez avec grande pompe les anniversaires, auquel vous donniez le baiser de paix dans les saints mystères, dans la main duquel vous déposiez l'Eucharistie, dont vous pressiez la main avec enthousiasme, et devant lequel vous taisiez avec soin, pour ne point offenser ses oreilles, les profonds gémissements qu'exhalait l'Afrique tout entière. N'a-t-on pas vu l'un d'entre vous très-vivement applaudi parce qu'il avait poussé la flatterie, à l'égard du héros dont je parle, jusqu'à lui dire avec une grâce exquise, qu'il aurait Dieu pour comte ?

De votre côté, vous nous opposez des hommes avec lesquels nous n'avons pas vécu, que nous n'avons jamais vus et qui vivaient à une époque où nous étions à peine des enfants, où (219) peut-être même nous n'étions pas nés. Et dès lors à quel point ne faut-il pas porter l'iniquité et la perversité, pour vouloir nous rendre responsables des crimes de chrétiens que nous n'avons pas connus, tandis que vous ne voulez pas l'être des crimes mêmes de vos amis ? La sainte Ecriture s'écrie : « Vous voyiez un voleur et vous vous mettiez à sa suite (1) ». Si celui que vous avez vu ne vous a point souillé, pourquoi donc m'opposez-vous celui même que je n'ai pu voir ? Direz-vous que vous ne vous êtes point mis à sa suite, puisque vous condamnerez ses oeuvres ? Pourtant vous montiez ensemble à l'autel. Voyons, défendez-vous, distinguez dans tout cela, et dites qu'autre chose est de concourir au péché, comme l'ont fait les deux vieillards qui attentèrent à la chasteté de Suzanne, autre chose est de recevoir les sacrements en compagnie d'un voleur, puisque les Apôtres reçurent en compagnie de Judas la première cène eucharistique. J'approuve cette distinction ; mais ne comprenez-vous pas qu'elle renferme de la manière la plus évidente la justification de toutes les nations et de tous les peuples disséminés jusqu'aux confins du royaume de Jésus-Christ ? Vous avez pu voir un voleur, et recevoir avec lui les sacrements, sans participer à son crime, combien moins les nations les plus lointaines ont-elles pu participer aux crimes des Africains traditeurs ou persécuteurs en recevant avec eux les mêmes sacrements, en admettant même que ces crimes fussent réels, comme vous voudriez le faire entendre ? Direz-vous : J'ai vu cet évêque, mais je n'ai pas vu ce voleur ? Dites-le si vous voulez, j'approuverai même cette nouvelle distinction, car elle porte avec elle la réfutation de toutes les accusations que vous formulez contre l'univers catholique. En effet, si vous avez pu ignorer la vie d'un homme que vous connaissiez, pourquoi ne permettez-vous pas au monde tout entier d'ignorer des hommes qu'il n'a jamais connus ? A moins pourtant qu'il ne soit permis aux Donatistes d'ignorer ce qu'ils ne veulent pas savoir, tandis qu'il n'est pas permis aux nations de la terre d'ignorer ce qu'elles ne peuvent connaître.

54. Direz-vous : Autre chose est le vol, autre chose la tradition des livres saints, ou la persécution ? J'admets parfaitement cette distinction, et il n'est pas besoin de grand

1. Ps. XLIX, 18.

travail pour comprendre sur quels principes elle repose. Enonçons-les brièvement. Si ce voleur, dont je parlais, ne vous a pas rendu voleur, parce que le vol vous déplaît; quel homme peut rendre

traditeurs ou homicides ceux à qui déplaît la tradition ou l'homicide? Avant de me rendre solidaire de tout le mal qu'ont pu commettre des chrétiens qui me sont entièrement inconnus, avouez d'abord que vous vous reconnaissez coupable de tous les crimes commis par Optat. Ne me dites pas que les crimes de ce dernier sont légers, tandis que les autres sont graves. Car il faut d'abord vous attribuer à vous-même des crimes au moins légers, avant, non pas que je me reconnaisse coupable, mais que je me laisse accuser par vous de crimes bien plus graves. Optat, que vous connaissiez, vous a-t-il rendu voleur oui ou non, par cela seul que vous avez été son collègue? Répondez à ce dilemme. S'il ne vous a pas rendu voleur, est-ce parce qu'il ne l'a pas été? ou bien parce que vous ne le connaissiez pas comme tel? ou bien parce que vous désapprouviez le vol? Si c'est parce qu'il n'a pas été voleur, devons-nous croire aux accusations que vous lancez contre quelques-uns des nôtres? Car si nous ne devons pas croire à la réalité des crimes unanimement reprochés à Optat par les chrétiens, les païens, les juifs, et enfin par vous et par nous; comment, sous la seule garantie de votre parole, pourrions-nous croire à la culpabilité de qui que ce fût? Si c'est parce que vous ne le connaissez pas comme voleur, toutes les nations vous répondent: Combien moins connaissons-nous comme coupables ceux dont vous nous reprochez les crimes réels ou supposés? Si enfin c'est parce que vous désapprouviez le vol, ces nations vous répondent avec la même unanimité: Ces crimes, dont vous ne sauriez prouver l'existence, nous inspirent l'horreur la plus profonde.

Mais si vous dites: J'ai été rendu voleur par Optat, parce que je le connaissais comme tel, parce qu'il a été mon collègue, et parce que j'avais coutume de gravir avec lui les degrés de l'autel, pendant qu'il se livrait à ces désordres; toutefois je n'ai pas à m'inquiéter de ce crime qui n'est que léger, tandis que vos mauvais chrétiens vous ont rendu traditeur et homicide. A cela je réponds: De ce que vous avouez avoir été rendu voleur par le fait d'autrui, je suis loin (220) d'accorder que j'ai été rendu traditeur et homicide, parce que d'autres l'ont été; libre à vous de vous avouer voleur, ce n'est point nous qui vous imputons cette honte. En effet, notre principe à nous, c'est que chacun porte son propre fardeau, selon le témoignage de l'Apôtre (1); puis-je vous empêcher d'assumer sur vos épaules le fardeau d'Optat, non point parce que vous avez commis vous-même le vol, ou parce que vous y avez consenti, mais parce que vous vous croyez responsable des crimes commis par un autre? En parlant des viandes offertes aux idoles, l'Apôtre disait: « Je vois et je suis persuadé, selon la doctrine du Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'une chose n'est impure qu'à celui qui la croit impure (2) ». En suivant cette règle, on peut dire: Les péchés des autres n'appartiennent pas à ceux qui les désapprouvent, mais uniquement à celui qui s'en croit responsable. Par conséquent vous ne nous regardez ni comme traditeurs, ni comme homicides, lors même que vous pourriez prouver que parmi ceux qui sont en communion avec nous, il est des traditeurs et des homicides; au contraire, malgré toute votre répulsion pour les oeuvres d'Optat, nous vous regardons comme voleur, non point par l'effet d'une calomnie de notre part, mais sur la foi de vos propres aveux. Enfin, ne dites pas du vol que c'est un crime léger, écoutez plutôt cette parole de l'Apôtre « Les voleurs ne posséderont pas le royaume de Dieu (3) ». Or, ceux qui ne posséderont pas le royaume de Dieu, ne pourront évidemment siéger à la droite parmi ceux auxquels il sera dit: « Venez, bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé « depuis l'origine du monde ». Et s'ils ne sont pas à la droite, où donc seront-ils, sinon à la gauche? c'est-à-dire, parmi ceux auxquels il sera dit: « Allez au feu éternel, qui a été préparé pour le démon et ses anges (4) ». C'est donc en vain que vous vous rassurez sur la légèreté d'un péché qui éloigne du royaume de Dieu et précipite dans les flammes éternelles. Ne serait-il pas beaucoup mieux de vous appuyer uniquement sur la vérité et de dire: Chacun portera son propre fardeau, et au jour de la purification suprême le froment sera séparé de la paille?

1. Gal. VI, 5. — 2. Rom. XIV, 14. — 3. I Cor. VI, 10. — 4. Matt. XXV, 31, 41.

55. Mais vous craignez sans doute qu'on ne vous réplique aussitôt: Vous voudriez imposer aux hommes le fardeau de fautes commises par d'autres hommes, pourquoi donc avez-vous osé vous séparer de la maison du Seigneur avant la purification suprême? Vous protestez contre les crimes de vos coréligionnaires, vous ne voulez pas qu'on vous oppose le schisme que vous avez tous consommé, et voici que vous vous rendez solidaires de péchés que vous n'avez point commis? Voici même que l'éloquent Pétilien, pour mieux me convaincre que je suis réellement ce qu'était Cécilianus

lui-même, se réduit à la dure nécessité de se croire ce qu'était Optat, dont il connaît les crimes. Direz-vous qu'on ne saurait vous assimiler à cet Optat dont l'Afrique tout entière proclame l'écrasante culpabilité? Pourquoi donc nous assimiler sans cesse à ces traditeurs, quelle que puisse être d'ailleurs leur culpabilité, qu'elle ne soit qu'un soupçon volontairement accueilli par votre erreur, qu'elle ne soit qu'une infâme calomnie soulevée par votre fureur, ou qu'elle soit une réalité démontrée par des preuves suffisantes? Et ce que nous disons de nous-mêmes, à plus forte raison devons-nous le dire de toutes ces nations répandues sur la face de l'univers, et ignorant jusqu'au nom même de ces hommes que vous poursuivez de votre haine? Quel motif sérieux avez-vous donc de vous exposer à une perte certaine dans une séparation criminelle, et dans un schisme sacrilège? Et cependant, si la justice divine permet que dès ici-bas vous subissiez quelques-uns des châtimens dus à votre impiété, vous ne craignez pas de dire que vous êtes baptisés dans votre sang; et c'est ainsi qu'au lieu de rougir de votre séparation, vous vous glorifiez des châtimens qu'elle vous attire

56. *Pétilien*. «Vous vous obstinez à nous opposer ces paroles : Celui qui a été une première fois purifié, n'a plus besoin que de se laver les pieds (1). Reste à savoir quel est l'auteur de cette purification, à quel point elle est fondée sur la vérité ».

57. *Augustin*. Le baptême conféré au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit à Jésus-Christ pour fauteur (2), et non point un homme quel qu'il soit; et d'un autre côté, la

1. Jean, XIII, 10. — 2. Matt. XXVIII, 19.

221

vérité c'est Jésus-Christ, et non point tel ou tel homme.

58. *Pétilien*. « A raison des crimes dont vous êtes coupable, tout ce que vous faites est invalide, et tandis qu'on ne saurait m'accuser de baptiser deux fois, on peut vous reprocher de ne pas baptiser du tout ».

59. *Augustin*. Vous ne prouvez nullement que nous soyons coupables, et si le baptême conféré par un ministre coupable n'est pas le vrai baptême, vous devez rigoureusement conclure que ce n'est pas le vrai baptême qu'ont reçu tous ceux qui ont été baptisés par des ministres coupables, soit que leur culpabilité soit manifeste, soit que leurs crimes restent secrets. En effet, si celui qui donne le baptême, donne la chose de Dieu, comment le pécheur même occulte peut-il donner la chose de Dieu, si tout pécheur est privé du pouvoir de conférer le véritable baptême? Mais sans doute qu'il suffit que tel ministre paraisse coupable à vos yeux, pour que vous ayez le droit d'annuler le baptême qu'il confère, comme si ce qu'il confère ne devait avoir d'autre auteur que vous-mêmes.

60. *Pétilien*. « J'admire le talent avec lequel vous mêlez le faux au vrai ; qui ne sait d'ailleurs avec quel art particulier le mensonge sait imiter la vérité ? C'est ainsi que la peinture reproduit parfaitement les traits de l'homme, quoique après tout le jeu des couleurs ne soit qu'une pure illusion. C'est ainsi qu'un miroir reproduit le visage, afin d'attirer les regards de celui qui s'y contemple; et s'il arrive à plusieurs de s'y contempler à la fois, chacun d'eux y retrouve les traits de ceux qui l'accompagnent. Telle est même la puissance de ce reproducteur, que les yeux qui regardent se voient dans ce corps étranger. Enfin, c'est jusque dans son ombre que l'homme se trouve reproduit; et s'il en a croyait de mensongères apparences, il se persuaderait qu'il forme une double personne, et qu'il a perdu son unité. Parce que l'image est trompeuse, faut-il douter de la réalité? Mais autre chose est de peindre un homme, autre chose de l'engendrer. Quand un époux a désiré des enfants, peut-on le satisfaire en dessinant pour lui des enfants sur un tableau? Est-ce à la fiction de la peinture que l'on demande des héritiers de son nom et de sa fortune? Ce serait donc folie de quitter la réalité, pour s'attacher à ce qui n'en est que l'image ».

61. *Augustin*. Vous ne rougissez donc pas de regarder comme une fausseté le baptême de Jésus-Christ, lors même qu'il serait conféré à tel ou tel homme hypocrite et menteur? A Dieu ne plaise que vous parveniez jamais à nous faire croire que vos malédictions aient fait périr le froment divin, qui a reçu l'ordre de croître au milieu de la zizanie, sur tout le champ du Seigneur, c'est-à-dire sur toute la face de l'univers, et jusqu'à la moisson, c'est-à-dire jusqu'à la fin de ce monde(1) ! Et c'est à cause de cette zizanie, que l'on doit, non pas recueillir, mais tolérer jusqu'à la fin du monde; c'est à la vue de cette paille qui ne sera séparée qu'à la purification suprême (2), que des impies osent

affirmer la fausseté du baptême conféré et reçu au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ! Ceux de vos collègues et de vos prêtres que vous dégradez, et ce n'est point chose rare, sur la foi des dépositions de femmes enceintes, de quoi tenez-vous à les convaincre? est-ce de mensonge, ou de véracité? De mensonge, répondez-vous. Comment donc avaient-ils, et conféraient-ils le véritable baptême? Comment leur honteuse hypocrisie n'arrivait-elle pas à corrompre la vérité divine? N'est-ce pas en toute vérité qu'il a été écrit : « L'Esprit-Saint repoussera tout mensonge dans la discipline (3)? » Et si l'Esprit-Saint repoussait ces menteurs, pourquoi possédaient-ils encore la vérité du baptême, si ce n'est uniquement parce que le Saint-Esprit fuit les menteurs et non pas la vérité du sacrement ? Si donc les menteurs possèdent le véritable baptême, refuserez-vous aux hommes véridiques le droit de le posséder également? Convenez donc que tous vos raisonnements ne sont qu'un fard destiné à tromper les enfants, et quiconque s'y laisse prendre et néglige la parole de vie prouve clairement qu'il préfère la peinture à la réalité.

62. *Pétilien*. « L'Apôtre saint Paul s'écrie : « Un Dieu, une foi, un baptême (4). Telle est l'unité à laquelle nous adhérons de toutes nos forces, car c'est être insensé que d'admettre sur ce point la dualité».

63. *Augustin*. C'est à vous que s'adressent vos propres accusations, mais la folie qui vous obsède vous empêche de le comprendre. En effet, ceux-là seuls admettent deux baptêmes,

1. Matt. XII, 20-30, 36-43. — 2. Id. III, 12. — 3. Sag. I, 5. — 4. Eph. IV, 5.

222

qui soutiennent que celui des justes n'est pas celui des pécheurs, tandis que pour les uns comme pour les autres il n'y a qu'un seul et même baptême, celui de Jésus-Christ, ce qui n'empêche nullement que ce même baptême ne soit pour les uns un principe de salut, tandis qu'il est pour les autres une cause de damnation.

64. *Pétilien*. « On voit quelquefois des hommes, livrés à tous les excès de la folie, soutenir que le soleil est double, quand ils aperçoivent les rayons de cet astre se réfléchir sur une nuée lumineuse de laquelle d'autres rayons semblent en effet s'échapper avec tout l'éclat des rayons primitifs; à ces insensés je comparerais volontiers tous ceux qui refusent de reconnaître que dans le baptême autre chose est de chercher l'image, autre chose est de reconnaître la réalité ».

65. *Augustin*. Que voulez-vous dire, je vous prie? Quand une nuée éclatante réfléchit les rayons du soleil, n'est-ce qu'aux yeux des insensés, et pas aux yeux de tous, que se produit l'apparence d'un double spectre solaire ? Quant à y voir deux soleils différents, j'avoue que ce ne peut être le fait que de ceux qui ont perdu la tête. Mais quelque dure que puisse vous paraître mon observation, veuillez vous demander à vous-même si la folie dans toute sa fureur ne se trouve point du côté de ceux qui, comme vous, osent tenir un semblable langage. N'avez-vous pas osé dire que les justes possèdent la réalité du baptême, tandis que les pécheurs n'en ont que l'image? S'il en est ainsi, j'ose dire qu'il n'avait que l'image ce fameux donatiste qui reconnaissait pour son Dieu, non pas Dieu lui-même, mais un certain comte; et quant à la vérité, elle était en vous ou en celui qui osa lui dire avec toute l'élégance possible que son Dieu était comte. Maintenant donc, cherchez à distinguer ceux qui ont été baptisés par l'un et par l'autre; dans les uns approuvez le véritable baptême, repoussez dans les autres ce qui n'en est que l'image et ramenez-les à la vérité.

66. *Pétilien*. « Mais c'est là m'arrêter à des choses de trop peu d'importance; est-ce que celui qui n'appartient pas à la magistrature peut formuler le droit, et ce qu'il énonce peut-il être regardé comme l'expression du droit, quand il n'y a là que le fait d'une personne privée qui entreprend de troubler le droit public? A combien plus forte raison l'acte d'un criminel est-il frappé de stérilité; il n'est lui-même qu'un menteur, et l'acte qu'il accomplit n'est qu'un mensonge ».

67. *Augustin*. Que diriez-vous, s'il arrivait à ce personnage privé et faussaire de donner à quelqu'un une loi de l'empereur? Celui qui l'aurait reçue ne devrait-il pas s'assurer si cette loi se trouve dans le catalogue des lois impériales ? et si elle s'y trouve, il ne lui reste plus qu'à en étudier la teneur, sans s'occuper de celui qui la lui a remise. Quand un faussaire donne quelque chose qui est le fruit de sa fraude, ce qu'il donne est faux; mais si ce qu'il donne lui a été confié par un autre dont la véracité ne peut être mise en question, peu importe la fausseté de l'organe qui transmet, car ce qu'il

transmet n'en est pas moins la vérité.

68. *Pétilien*. « Supposé que tel homme apprenne et retienne de mémoire les vers composés par un prêtre, suffirait-il pour « faire de lui un prêtre qu'il récitât ces vers avec des lèvres sacrilèges ? »

69. *Augustin*. Devant une telle comparaison, ne croirait-on pas que nous cherchons quel est le véritable prêtre, et non pas quel est le véritable baptême ? Tout prêtre véritable doit posséder non-seulement le sacrement, mais encore cette justice qui lui est propre et dont il est dit : « Que vos prêtres soient revêtus de la justice (1) ». Tout prêtre qui ne possède que le sacrement, comme était Caïphe, devient le persécuteur de l'unique et véritable prêtre; il n'est pas lui-même un véritable prêtre, et cependant ce qu'il donne est vrai, s'il ne donne pas du sien, mais de Dieu. C'est ainsi qu'il a été écrit de Caïphe : « Il ne dit pas cela de lui-même, mais parce qu'il était grand prêtre il prophétisa (2) » Enfin, pour me servir de la comparaison que vous avez employée vous-même, si vous entendiez un simple laïque répétant tel ou tel prière sacerdotale parfaitement conforme au langage et aux mystères de l'Évangile, pourriez-vous lui dire que cette prière n'est pas véritable, quoique celui qui la répète ne soit pas prêtre, et lors même qu'il n'y aurait plus aucun prêtre? L'apôtre saint Paul n'a-t-il pas cité comme vrai le témoignage d'un certain prophète de Crète, qui cependant n'était pas du nombre des Prophètes du vrai Dieu? «L'un

1. Ps. CXXXI, 9. — 2. Jean, XI, 49-51 ; XVIII, 14.

223

d'entre ceux de cette île, dont ils se font un prophète, a dit d'eux : Les Crétois sont toujours menteurs, ce sont de méchantes bêtes qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire. Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable (1) ».

Si donc l'Apôtre a revêtu de l'autorité de sa parole, parce qu'il le croyait vrai, le témoignage rendu par je ne sais quel étranger, pourquoi ne pourrions-nous pas reconnaître dans chaque homme ce qui lui vient de Jésus-Christ, et ce qui reste toujours vrai malgré la perversité et la duplicité du sujet? pourquoi ne pourrions-nous pas établir une distinction entre le vice qui vient de l'homme et la vérité qui lui vient de Jésus-Christ? Nous disons donc : Ce sacrement est véritable, comme l'Apôtre disait : « Ce témoignage est véritable ». Mais de ce que nous disons du sacrement qu'il est véritable, s'ensuit-il que nous disions du sujet qu'il est véritable? De ce que l'Apôtre a reconnu la vérité du témoignage de ce prophète de Crète, s'ensuit-il qu'il l'ait rangé au nombre des Prophètes du Très-Haut? Nullement. De même, en parcourant la ville d'Athènes, saint Paul remarqua parmi les autels du démon, un autre autel portant cette inscription : « Au Dieu inconnu »; aussitôt il s'empare de cette circonstance pour convertir ces Athéniens à la foi de Jésus-Christ, et dans son discours il ne craint pas de leur dire : « Le Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je viens vous annoncer ». Parce que l'Apôtre avait rencontré cet autel mêlé aux autels du démon ou érigé par des adorateurs sacrilèges, a-t-il condamné ou rejeté ce qu'il y trouvait de vrai et de légitime ? Ou bien, parce qu'il trouvait quelque chose de vrai sur cet autel, s'est-il cru obligé de prêcher la légitimité des superstitions païennes ? Voulant donc leur faire connaître ce Dieu que ses auditeurs ignoraient, mais qu'il connaissait bien lui-même, il pousse l'insinuation jusqu'à leur dire : « Il n'est point éloigné de vous à une grande distance, car nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes en lui, comme l'ont dit quelques-uns de vos poètes (2) ». L'Apôtre rencontre dans leurs chants poétiques une parole d'une grande vérité, doit-il approuver leur culte sacrilège à cause de la vérité de cette simple parole? ou bien doit-il condamner, cette parole parce qu'elle est chantée par des adorateurs sacrilèges ?

1. Tit. I, 12, 13. — 2. Act. XVII, 23, 27, 28.

Vous vous condamnez donc nécessairement à vivre pour toujours dans l'erreur, soit en trouvant dans les crimes des hommes un motif de violer les sacrements de Dieu, soit en vous obstinant dans votre schisme sacrilège à cause des sacrements divins dont nous reconnaissons en vous la validité essentielle.

70. *Pétilien*. « Toute puissance vient de Dieu (1), et non pas de l'homme qui la possède : tel est le sens de la réponse faite par le Sauveur à Ponce-Pilate : Vous n'auriez sur moi aucune

puissance, si vous ne l'aviez reçue d'en haut (2). Saint Jean a dit de même : « L'homme ne peut faire quoi que ce soit, si le ciel ne lui en a donné le pouvoir ». Avant « donc de simuler les mystères, apprenez-nous, ô traditeur, quand et de qui vous en avez reçu le pouvoir ».

71. *Augustin*. Apprenez-vous vous-même quand et comment le pouvoir de baptiser a été perdu par l'univers entier, sur la face duquel s'est fondé l'héritage de Jésus-Christ et se sont élevées toutes ces églises apostoliques connues aujourd'hui de toutes les nations. Jamais vous ne pourrez nous l'apprendre, non-seulement parce qu'au lieu d'instruire les traditeurs, vous les calomniez indignement, mais encore parce que vos déclamations les plus éloquentes sur les crimes de certains pécheurs, réels ou imaginaires, et sur la tolérance accordée à la zizanie et à la paille, ne pourront détruire l'efficacité des promesses dans lesquelles le Seigneur annonce hautement que toutes les nations seront bénies dans la race d'Abraham. Je n'ignore pas que pour vous-mêmes vous renoncez à ces promesses, puisque vous refusez obstinément de vivre en communion avec les peuples catholiques.

72. *Pétilien*. « Quoiqu'il n'y ait qu'un seul baptême, il n'en est pas moins vrai que ce sacrement se compose de trois degrés distincts. Le Précurseur versait de l'eau sans invoquer le nom de la Trinité, c'est lui-même qui nous l'atteste par ces paroles : Je vous baptise dans l'eau de la pénitence, il en viendra un autre plus puissant que moi, et dont je ne suis pas digne de porter les chaussures; celui-là vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu (3). Jésus-Christ a donné le Saint-Esprit, comme nous l'apprend ce passage de l'Évangile : Il souffla

1. Rom. XIII, 1. — 2. Jean, XIX, 11. — 3. Id. III, 27. — 4. Matt. III, 11.

224

sur eux et leur dit: Recevez le Saint-Esprit (1). A son tour, le Paraclet lui-même descendit sur les Apôtres au milieu du pétilllement des flammes. O divinité véritable, qui paraissez brûler sans consumer ! Tout à coup il se fit dans le ciel un grand bruit, comme celui d'un vent très-violent, et il remplit toute la maison dans laquelle se tenaient les Apôtres. Et l'on aperçut comme des langues de feu qui vinrent se reposer sur chacun d'eux ; ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils se mirent à parler diverses langues, suivant l'inspiration qu'ils recevaient du Saint-Esprit (2). Pour toi, malheureux persécuteur, tu n'as pas l'eau de la pénitence, puisque tu ne crains pas de t'attribuer, non point le pouvoir de Jean cruellement décapité, mais celui d'Hérode, son barbare exécuteur. Pour toi, lâche traditeur, tu n'as point l'Esprit de Jésus-Christ, car Jésus-Christ a été livré à la mort et n'y a livré personne. S'il est pour toi, pour ton esprit, quelque feu vivant, c'est le feu de l'enfer qui embrasant des cimes à jeun, te dévorera de ses flammes vengeresses, sans pouvoir te consumer, car il est écrit du supplice des réprouvés : Leur feu ne s'éteindra et jamais (3) ».

73. *Augustin*. Votre langage n'est point une discussion sérieuse, mais un tissu de grossières injures. Quand donc cesserez-vous toutes ces accusations, qui restent sans application possible, si vous ne les prouvez pas; et, lors même que vous les prouveriez, elles ne sauraient atteindre l'unité catholique, essentiellement formée des saints qui en sont comme le froment? S'il nous plaisait de rendre injures pour injures, il nous serait très-facile de trouver des phrases à effet. Nous pourrions parler « du pétilllement des flammes » ; mais les inepties les plus ronflantes ne sont jamais pour moi que des inepties. Je pourrais parler aussi « des cimes à jeun », mais loin d'aspirer aux cimes dans nos écrits, nous voulons qu'aux yeux d'un lecteur sensé ils portent toujours le cachet d'une noble gravité et n'exigent pas un travail inutile qui ne recueillerait d'un volume aucun enseignement sérieux; pourquoi condamner le lecteur à un jeûne aussi superflu? Je dis donc de vos Circoncellions qu'ils sont en proie, non, point au pétilllement, mais au

1. Jean, XX, 12. — 2. Act. II, 2-4. — 3. Isa. LXVI, 24.

ravage des flammes de la fureur. Si vous me répondez : Que nous importe? pourquoi nous refuser le droit de dire à notre tour : Nous ne connaissons pas ces coupables dont vous nous opposez les crimes? Si vous me dites que nous ne prouvons pas ce que nous avançons; pourquoi l'univers entier ne vous répondrait-il pas à son tour : Vous ne prouvez pas ce que vous avancez ? Si vous y

consentez, laissons là toutes ces récriminations, cessez de nous opposer ceux des nôtres que vous regardez comme coupables, et nous cesserons de vous opposer ceux des vôtres que nous regardons comme tels. Ce compromis aussi juste que simple vous prouvera clairement que vous n'avez aucun reproche sérieux à adresser à la race d'Abraham, aujourd'hui formée de toutes les nations. Mais alors, j'aurai toujours à vous poser cette question fondamentale : Pourquoi vous êtes-vous criminellement séparés de la race d'Abraham, dispersée dans toutes les nations? Toute justification sur ce point vous est radicalement impossible. Dépouillons-nous de toute solidarité avec des crimes auxquels nous sommes étrangers; restera seulement ce schisme que vous consommez en vous séparant de la race d'Abraham, c'est-à-dire de toutes les nations; et ce schisme vous apparaîtra comme un grand crime, non pas personnel à tels ou tels, mais commun à tous les Donatistes.

74. Et cependant, vous savez et vous rappelez qu'en descendant sur les Apôtres le Saint-Esprit leur donna le pouvoir de parler toutes les langues. Que pouvait signifier un semblable prodige? Pourquoi maintenant le Saint-Esprit ne donne-t-il plus à ceux qui le reçoivent le pouvoir de parler toutes les langues ? N'est-ce point parce qu'alors le miracle de la multiplicité des langues- annonçait que la foi serait prêchée à toutes les nations, et que l'Evangile serait prêché et cru dans toutes les langues? C'est là ce que le Prophète avait annoncé longtemps auparavant : « Leurs voix seront entendues dans toutes les langues et sous toutes les formes du discours ». Ces paroles s'appliquaient immédiatement à ceux qui, après avoir reçu le Saint-Esprit, devaient parler toutes les langues. De plus, parce que l'Evangile devait être prêché à toutes les nations et dans toutes les langues, parce que le corps de Jésus-Christ devait couvrir toute la terre et se personnifier dans toutes les (225) langues, le même Prophète ajoutait aussitôt : « Leur voix s'est répandue sur toute la terre, et leur parole a retenti jusqu'aux confins de l'univers ». De cette manière, l'Eglise véritable s'impose à tous dans sa miraculeuse visibilité. De là cette parole de l'Evangile : « Une cité, fondée sur la montagne, ne saurait que rester visible (1) ». Le Psalmiste disait de même : « Il a placé sa tente dans le soleil », c'est-à-dire dans tout l'éclat de la plus évidente manifestation. Au livre des Rois, nous lisons également : « Ce que vous avez fait dans le plus profond secret, vous en subirez le châtement au soleil (2) », c'est-à-dire au grand jour. « Il est comme l'époux sortant du lit nuptial; il s'est élancé comme un géant pour courir sa carrière, il est parti du haut des cieux » ; c'est en ces termes que nous est décrite la venue du Sauveur dans la chair. « Et il retournera jusqu'au plus haut des cieux » ; c'est l'image de la résurrection, et de l'ascension. « Personne ne pourra se soustraire à l'influence de sa chaleur (3) » ; ceci se rapporte à la venue du Saint-Esprit envoyé du ciel en forme de langues de feu, pour désigner l'ardeur de la charité. Or, cette charité ne saurait être le partage de quiconque s'est séparé de l'Eglise universelle et a brisé l'unité d'esprit dans le lien de la paix.

750. Vous rappelez qu'il n'y a qu'un seul baptême (4), mais vous lui attribuez trois degrés distincts, en faisant l'application de chacun de ces degrés à chacune des personnes l'eau à saint Jean, le Saint-Esprit à Jésus-Christ, et le feu au Saint-Esprit. Un instant de réflexion vous fera comprendre toute l'absurdité d'une semblable doctrine. Elle vous aurait été inspirée par ces paroles de saint Jean : « Pour moi, je baptise dans l'eau; mais il en est un autre qui viendra après moi et qui est plus grand que moi, celui-là vous baptise dans le Saint-Esprit et dans le feu (5) ». Vous ne voulez pas comprendre qu'il ne s'agit là nullement d'attribuer chaque chose à chacune des personnes, l'eau à saint Jean, le Saint-Esprit à Jésus-Christ, et le feu au Saint-Esprit; à s'en tenir à la lettre, ces trois choses ne se rapportent qu'à deux personnes, l'une à saint Jean et les deux autres à Jésus-Christ. En effet, il n'est pas dit : Pour moi, je

1. Matt. V, 14. — 2. II Rois, XII, 12. — 3. Ps. XVIII, 4-7. — 4. Eph. IV, 5. — 5. Matt. III, 11.

baptise dans l'eau, mais il en est un autre qui vient après moi, qui est plus grand que moi, et dont je ne suis pas digne de porter les chaussures, c'est lui qui vous baptise dans le Saint-Esprit; puis il en vient un troisième, c'est le Paraclet, et ce Paraclet vous baptise dans le feu. Voici le texte véritable : « Pour moi, je baptise dans l'eau, mais celui qui vient après moi baptise dans le Saint-Esprit et dans le feu ». Ainsi donc, saint Jean ne s'attribue que l'eau, tandis qu'il attribue à Jésus-Christ tout à la fois le Saint-Esprit et le feu. Vous voyez comme vous vous êtes mépris sur le nombre. Continuons. Vous avez dit qu'il n'y a qu'un seul baptême formé de trois degrés, l'eau, le Saint-Esprit et le feu, et vous supposez trois personnes à chacune desquelles vous attribuez l'un de ces degrés : l'eau à saint Jean,

l'Esprit à Jésus-Christ, et le feu au Paraclet. Si donc l'eau de saint Jean suffit pour constituer dans l'unité ceux qui la reçoivent, comment l'apôtre saint Paul a-t-il pu ordonner de conférer le baptême à ceux qu'il savait avoir été baptisés par saint Jean, puisqu'ils avaient déjà cette eau qui est, dites-vous, comme le premier degré du baptême ? Par conséquent, pour constituer les trois degrés que vous assignez au baptême, il ne leur restait plus qu'à recevoir le Saint-Esprit et le feu. Quand donc nous voyons que par autorité apostolique ces disciples de Jean doivent se soumettre au baptême de Jésus-Christ, n'est-il pas pour nous de la dernière évidence que cette eau de saint Jean n'était nullement partie intégrante du baptême de Jésus-Christ, et ne constituait qu'une institution particulière en rapport avec la nécessité des circonstances ?

76. Enfin, pour prouver que le Saint-Esprit nous est donné par Jésus-Christ, vous nous citez ce passage de l'Evangile où il est dit que le Sauveur ressuscité souffla sur ses Apôtres en prononçant ces paroles : « Recevez le Saint-Esprit (1) » ; puis nous parlant de ce feu dont il est fait mention dans le baptême et voulant nous le montrer dans ces langues de feu sous la forme desquelles apparut le Paraclet, vous vous écriez : « Ce même feu paraclet descendit brûlant sur les Apôtres au milieu du pétilllement des flammes ». Par là vous voulez établir que le Saint-Esprit donné par le Sauveur aux Apôtres, après sa

1. Jean, XX, 12.

226

résurrection, n'est pas le même que celui qui descendit sur ces mêmes Apôtres après l'Ascension. Est-ce donc qu'il y aurait deux Esprits-Saints ? Quel insensé osa jamais le soutenir ? C'est donc un seul et même Esprit que le Sauveur donna à ses Apôtres, soit après sa résurrection, soit au jour de la Pentecôte. C'est donc une erreur de croire que Jésus-Christ a donné le Saint-Esprit, et que le Saint-Esprit a donné le feu, pour assurer l'accomplissement de cette parole : « Il vous baptise dans le Saint-Esprit et le feu ». Dans ces deux circonstances dont nous venons de parler, c'est toujours le même Jésus-Christ qui donne le Saint-Esprit, soit sous la forme de souffle, pendant qu'il était encore sur la terre, soit sous la forme de langue de feu, après qu'il fut remonté au ciel. Si vous voulez vous convaincre qu'en soufflant sur ses Apôtres, le Seigneur ne se proposait pas d'accomplir cette parole : « Il vous baptise dans le Saint-Esprit » ; de telle sorte qu'après la Pentecôte les Apôtres auraient été baptisés non plus dans l'Esprit, mais dans le feu du Paraclet, rappelez-vous ce passage si formel de la sainte Ecriture, dans lequel nous entendons le Sauveur, au moment de monter au ciel, formuler cette promesse : « Jean a baptisé dans l'eau ; mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit que vous recevrez sous peu de jours, pour la Pentecôte (1) » Se peut-il un témoignage plus explicite ? Pourtant, selon vous, le Sauveur a dû dire : Jean a baptisé dans l'eau ; pour vous, vous avez été baptisés dans le Saint-Esprit quand j'ai soufflé sur votre visage, et dans peu de jours vous serez baptisés dans le feu que vous êtes appelés à recevoir. Tel est, du moins, le seul moyen de compléter ces trois degrés dont vous constituez le baptême, malgré son unité. J'en conclus que vous ne comprenez pas encore le sens de cette parole « Il vous baptise dans le Saint-Esprit et dans le feu » ; pourquoi donc cette témérité de vouloir enseigner aux autres ce que vous ne savez pas vous-même ?

77. *Pétilien*. « Pour mieux établir la doctrine du baptême de la Trinité, écoutons cette parole du Sauveur à ses Apôtres : « Allez, baptisez toutes les nations au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur enseignant à observer tout ce que je

1. Act. I, 5.

vous ai prescrit (1). Qui enseignez-vous, traître ? Qui condamnez-vous ? Qui enseignez-vous, traître ? Qui tuez-vous ? Enfin, qui enseignez-vous ? Est-ce celui que vous auriez rendu homicide ? Comment donc baptisez-vous au nom de la Trinité ? Vous ne pouvez appeler Dieu votre Père. En effet, le Sauveur a dit : Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu (2) ; vous donc vous n'avez pas Dieu pour père, puisque vous n'avez pas la paix de l'âme. Et puis comment baptisez-vous au nom du Fils, puisque vous le trahissez, puisque vous refusez de marcher sur ses traces dans la voie des souffrances et de la croix ? Comment enfin baptisez-vous au nom du

Saint-Esprit, puisque le Saint-Esprit n'est descendu que sur ceux des Apôtres qui n'avaient pas été traditeurs? Ainsi donc, puisque Dieu n'est pas votre père, vous ne naissez pas réellement dans l'eau du baptême; aucun d'entre vous n'a le bonheur de renaître, et votre impiété vous laisse sans père et sans mère. Dans cet état ne dois-je donc pas vous baptiser, lors même que vous vous seriez lavés des milliers de fois, comme font ceux qui baptisent le corps d'un juif? »

78. *Augustin.* Vous annonciez une discussion approfondie sur le baptême de la Trinité; toute notre attention vous était acquise; mais vous vous répandez aussitôt en invectives grossières, et ce moyen qui vous est habituel, est aussi pour vous de beaucoup le plus facile, car sur ce point votre verve est intarissable. Vous vous proposez à vous-même de véritables fantômes contre lesquels vous vous précipitez avec une ardeur incomparable; mais à l'encontre de ce flux de paroles, qu'on vous jette ce seul mot Prouvez, et aussitôt vous voilà saisi de cruelles angoisses. Or, ce mot vous est jeté sans cesse par la race d'Abraham dans laquelle toutes les nations trouvent une bénédiction assurée qui leur ôte tout souci de vos malédictions.

Toutefois vous parlez du baptême que vous regardez comme véritable quand il est dans un homme juste, tandis qu'il est faux quand il se trouve dans un homme pécheur. De mon côté, si je voulais discuter le baptême de la Trinité selon vos principes, avec quelle complaisance n'affirmerais-je pas que celui qui a

1. Matt. XXVIII, 19, 20. — 2. Id. V, 9.

227

pour Dieu un comte ne peut avoir Dieu pour Père; que celui-là n'a d'autre Christ que celui pour lequel il a souffert; que celui-là enfin n'a pas le Saint-Esprit, qui souffle l'incendie dans notre malheureuse Afrique, avec des langues de feu toutes différentes de celles de la Pentecôte? Comment donc tous ces hommes peuvent-ils avoir le baptême, ou le conférer au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit? Vous comprenez déjà que le baptême peut être possédé ou conféré par un pécheur sans que les droits de la justice ou de la vérité se trouvent violés, puisque ce baptême est l'oeuvre non pas de l'homme, mais de Dieu. D'un autre côté, la présence de tel pécheur dans vos rangs ne me donne pas le droit de vous calomnier jusqu'à vous rendre responsable de son crime; et cependant vous ne cessez de calomnier l'univers en lui reprochant les crimes de je ne sais quels pécheurs; et ce qui est plus intolérable encore, c'est que vos accusations ne sont appuyées d'aucune preuve.

Mais comment ne pas protester de toutes ses forces quand on vous entend non-seulement calomnier les saints en les accusant de crimes commis par d'autres, mais attaquer le baptême qui pourtant doit rester saint jusque dans le pécheur lui-même, le rendre solidaire des crimes des hommes et soutenir qu'il participe nécessairement de la condition de celui qui le possède, ou de celui qui le donne, ou de celui qui le reçoit? Si nous devenons toujours semblables à celui avec lequel nous participons aux saints mystères; si les sacrements deviennent toujours ce que sont les hommes qui les reçoivent, il reste encore aux justes la consolation de pouvoir se dire qu'ils partagent avec le saint baptême l'honneur de subir vos indignes calomnies. Mais pour vous, voyez comme vous vous condamnez par votre propre bouche, si ceux d'entre vous qui sont sobres deviennent ivrognes par le fait même de leur contact avec vos ivrognes; si ceux d'entre vous qui sont miséricordieux deviennent des voleurs par le fait même de leur contact avec les voleurs; et enfin si ceux d'entre vous qui ne sont, pas criminels, le deviennent par le fait même de leur contact avec des criminels. Quant au baptême, il est immonde dans tous ceux d'entre vous qui sont souillés; et il subit l'influence diverse des différentes espèces de souillures, s'il est vrai, comme vous le dites, qu'il devient toujours ce que sont les hommes qui le donnent ou le reçoivent. Toutes vos propositions sont absolument erronées et ne sont pour nous d'aucune application possible, quoique vous les formuliez contre nous et sans aucune intention de vous les appliquer. Et pourtant elles s'appliquent à vous et vous condamnent, en ce sens du moins que vous les croyez vraies et que vous les formulez comme telles.

79. *Pétilien.* « S'il a été permis aux Apôtres de baptiser ceux qui avaient reçu de saint Jean le baptême de la pénitence, ne me sera-t-il pas permis de vous baptiser, vous qui n'êtes que des sacrilèges? »

80. *Augustin.* Vous disiez tout à l'heure que le baptême de saint Jean et le baptême de Jésus-

Christ ne sont qu'un seul et même baptême composé de trois degrés, de telle sorte que saint Jean aurait donné l'eau, Jésus-Christ le Saint-Esprit, et le Paraclet le feu; que faites-vous maintenant de cette théorie? Pourquoi donc les Apôtres ont-ils réitéré l'ablution de l'eau à ceux sur lesquels saint Jean avait déjà versé cette eau qui est une partie intégrante de ce baptême unique formé de trois degrés distincts? Comprenez enfin qu'avant de parler, il faut préalablement savoir ce que l'on veut dire.

81. *Pétilien*. « Le Saint-Esprit ne peut être conféré à personne par l'imposition des mains du Pontife, si l'eau génératrice de la pureté de conscience n'est venue avant tout préparer la voie ».

82. *Augustin*. Ces quelques paroles renferment deux grandes erreurs. L'une, il est vrai, ne rentre pas dans la question entre nous débattue, mais elle n'en prouve pas moins votre ignorance. En effet, cent vingt hommes ont reçu le Saint-Esprit, en dehors de toute imposition des mains de la part de qui que ce fût; de même le centurion Corneille et toute sa maison avaient reçu le Saint-Esprit avant d'être baptisés (1). La seconde erreur renfermée dans vos paroles condamne absolument la cause que vous soutenez. En effet, vous dites que l'eau génératrice de la pureté de conscience doit toujours précéder la réception du Saint-Esprit. Or, de deux choses l'une : ou bien toute eau consacrée au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit purifie la conscience, non pas en considération du ministre ou du sujet, mais uniquement

1. Act. I, 15; II, 4; X, 44.

228

par la vertu de celui qui a institué le saint baptême; ou bien cette eau ne purifie la conscience qu'en vertu de la pureté de conscience de celui qui la verse ou de celui qui la reçoit. Mais alors que faites-vous donc de ces hommes qui vous paraissent avoir été baptisés par des ministres qui, sans être connus comme tels, portaient cependant le péché dans leur âme? Que sera-ce surtout si, parmi ceux qui ont été baptisés dans ces conditions, il en est qui avouent s'être présentés au sacrement avec une conscience mauvaise et dans le but de profiter de cette occasion pour se porter à tel ou tel crime? Quand donc vous aurez acquis l'évidence, que ni le ministre ni le sujet du baptême n'avaient la conscience pure, conclurez-vous qu'il est nécessaire de réitérer le sacrement? Non certes, vous n'en arriverez pas là. Par conséquent la pureté du baptême est absolument indépendante de la pureté ou de la culpabilité de la conscience du ministre ou du sujet. Osez donc proclamer bien haut qu'Optat s'est partout montré le séducteur de toute conscience pure, le ravisseur du bien d'autrui, l'oppresser des orphelins et des veuves, l'ennemi de l'indissolubilité des mariages, le dissipateur, le vendeur et le destructeur du patrimoine d'autrui. Osez dire qu'ils avaient la pureté de conscience ceux qui à cette époque si difficile ont tristement failli devant les obstacles; ceux qui se sont fait baptiser par cet apostat, non point dans l'intention de glorifier Jésus-Christ ou de gagner la vie éternelle, mais uniquement dans le but de se concilier des amitiés terrestres, et de se procurer des satisfactions mondaines. Si donc vous n'osez attribuer à de tels hommes la pureté de conscience, ne devez-vous pas leur donner l'eau de la pureté de conscience qu'ils n'ont pas reçue malgré leur baptême précédent ? et si vous n'osez recourir à cette mesure rigoureuse, cessez de nous jeter à la face des crimes que vous ne connaissez pas, à moins de vouloir vous mettre dans la dure nécessité de répondre à des accusations formulées par nous et dont vous connaissez la justesse et la vérité.

83. *Pétilien*. « Le Saint-Esprit n'a pu venir en vous, puisque vous n'étiez point purifiés par le baptême de la pénitence; vous n'avez reçu que l'eau d'un traditeur, et cette eau vous oblige à une pénitence rigoureuse ».

84. *Augustin*. Non-seulement vous ne pouvez prouver que nous soyons des traditeurs, mais vos pères eux-mêmes n'ont pu prouver que nos ancêtres se fussent rendus coupables de ce crime. Supposez même que cette démonstration eût été parfaitement établie, ces traditeurs cesseraient par le fait même d'être nos ancêtres, puisque nous n'imitons pas leurs oeuvres ; c'est vous-même qui avez établi ce principe; et cependant nous ne cesserions pas pour cela d'appartenir à l'unité, et à cette race d'Abraham dans laquelle sont bénies toutes les nations (1). D'ailleurs si l'eau de Jésus-Christ n'est pas l'eau d'un traditeur, puisque Jésus-Christ n'a pas été un traditeur, pourquoi l'eau de Jésus-Christ ne serait-elle pas essentiellement différente de l'eau d'un voleur, puisque Jésus-Christ n'a pas été voleur?

Baptisez donc après votre ravisseur du bien d'autrui, et moi je baptiserai après un traditeur qui n'est ni le mien ni le vôtre. Ou bien, s'il faut ajouter foi à la publicité des accusations, ce traditeur nous appartient au même titre à vous et à moi; tandis que si l'on doit croire à la communion catholique et non pas à la secte de Donat, ce traditeur, c'est dans vos rangs qu'il se trouve et non pas dans les nôtres. Une dernière hypothèse est la seule véritable, car, selon la doctrine même de l'Apôtre, chacun portera son propre fardeau (2); par conséquent les injustices commises par Optat sont des crimes à lui personnels et non pas à vous, puisque vous n'êtes pas des voleurs; de même, puisque nous ne sommes pas traditeurs, celui qui a commis cette faute, l'a commise pour lui et non pas pour vous ou pour nous. Ainsi donc nous sommes catholiques, puisque nous appuyant sur ce principe nous n'avons pas rompu l'unité; vous, au contraire, vous êtes hérétiques, puisque prétextant des crimes vrais ou faux de certains hommes, vous refusez de rester unis dans la charité avec la race d'Abraham.

85. *Pétilien*. « Pour bien comprendre la conduite des Apôtres, étudions-la dans leurs oeuvres. Voici ce que nous lisons : « Pendant le séjour d'Apollo à Corinthe, Paul parcourait les provinces supérieures et arriva à Ephèse. Il y trouva quelques disciples et leur dit : Avez-vous reçu le Saint-Esprit depuis que vous avez la foi ? Ils lui répondirent: Nous n'avons pas même appris qu'il y eut un Esprit-Saint. Paul répliqua : Et en

1. Gen. XXII, 18. — 2. Gal. VI, 5.

229

qui donc avez-vous été baptisés? Les disciples : Dans le baptême de Jean. — Paul Jean baptisait du baptême de pénitence et commandait au peuple de croire en celui qui devait venir à sa suite, c'est-à-dire, en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Sur cette parole ils furent baptisés au nom de Jésus-Christ. Et lorsque Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux; après quoi ils parlaient différentes langues et prophétisaient. Ces disciples étaient à peu près au nombre de douze (1). Si donc ces disciples durent être baptisés pour recevoir le Saint-Esprit, pourquoi, si vous voulez recevoir le Saint-Esprit, ne renoncez-vous pas à vos mensonges et n'embrassez-vous pas la véritable nouveauté ? Si nous faisons mal, pourquoi donc nous cherchez-vous? Et si notre conduite est criminelle, commencez par condamner saint Paul ; et encore Paul purifia ce qui déjà l'avait été, tandis que nous ne faisons que vous conférer le baptême que vous n'avez pas encore reçu. Comme je vous l'ai déjà dit bien souvent, le baptême que vous donnez n'est point le véritable baptême, il n'en est qu'une fausse copie, que vous décorez d'une dénomination trompeuse ».

86. *Augustin*. Nous n'accusons pas Paul pour avoir donné le baptême de Jésus-Christ à des hommes qui, selon leur propre réponse, n'avaient pas encore reçu le baptême du Sauveur, mais uniquement le baptême de saint Jean. En effet, à cette question qui leur est faite : En qui donc avez-vous été baptisés, ils répondent : Du baptême de Jean. Or, ce baptême du Précurseur n'appartient nullement au baptême de Jésus-Christ, et n'en est ni une partie, ni un degré. Autrement il faudrait dire que l'Apôtre réitérait l'eau du baptême de Jésus-Christ; ou bien, qu'à cette époque, le baptême de Jésus-Christ ne se complétait que par une double effusion de l'eau, d'où l'on pourrait conclure que le baptême est moins complet de nos jours, qu'il ne l'était à cette époque, puisque nous ne donnons plus l'eau que donnait saint Jean. Or, l'une ou l'autre de ces deux opinions est un crime et un sacrilège. Ainsi donc Paul n'a fait autre chose que de donner le baptême de Jésus-Christ à des hommes qui jusque-là n'avaient reçu d'autre baptême que celui de saint Jean.

1. Act. XIX, 1-7.

87. Quant à savoir pourquoi le baptême de saint Jean était alors regardé comme nécessaire, tandis qu'il ne l'est plus aujourd'hui, je l'ai dit ailleurs, et du reste cette question est entièrement étrangère à la thèse que nous discutons. Tout au plus a-t-elle l'avantage de nous rappeler, qu'autre chose est le baptême de saint Jean, autre chose est le baptême de Jésus-Christ, autre chose encore ce baptême qui, selon l'Apôtre, fut accordé à nos pères dans la nuée et dans la mer, lorsqu'il leur fut donné de traverser la mer, sous la conduite de Moïse (1). Jusqu'à saint Jean, la loi et les Prophètes avaient leurs sacrements préfiguratifs des événements futurs ; aujourd'hui nous possédons dans toute

leur réalité les sacrements qui n'étaient alors qu'à l'état de prophétie. Or, de tous les Prophètes, saint Jean fut celui qui toucha de plus près à Jésus-Christ. Avant lui tous les justes et tous les Prophètes avaient désiré devenir les témoins de l'accomplissement des oracles sacrés; de là ces paroles du Sauveur : « Beaucoup de justes et de Prophètes ont désiré voir ce que vous voyez et ne l'ont pas vu; ils ont désiré entendre ce que vous entendez et ne l'ont point entendu (2) ». Quant au précurseur, s'il est dit de lui qu'il fut plus que prophète, et le plus grand des enfants des hommes, c'est parce que les justes qui l'ont précédé n'ont pu qu'annoncer la venue de Jésus-Christ, tandis qu'il lui fut donné, à lui, de l'annoncer absent, de le voir présent et de jouir ainsi du bonheur après lequel les autres Prophètes avaient longtemps soupiré.

Il suit de là que le baptême de saint Jean n'était lui-même qu'une prophétie de Jésus-Christ, mais une prophétie immédiate; les autres Prophètes avaient annoncé la première venue de Jésus-Christ, mais ils ne l'avaient ni montrée ni dévoilée. De son côté, pour nous enseigner la voie de l'humilité, le Sauveur daigna recevoir les sacrements qui annonçaient sa propre personne, et cela dans le but, non pas de se purifier lui-même, mais uniquement de nous servir de modèle. Il voulait nous apprendre avec quelle dévotion nous devons recevoir les sacrements qui nous attestent sa venue, puisqu'il n'a pas dédaigné lui-même de recevoir des sacrements qui ne faisaient que l'annoncer. Ainsi donc, saint Jean, quoique tout rapproché de Jésus-Christ

1. I Cor. X, 1, 2. — 2. Matt. XIII, 17.

230

et le précédant seulement de quelques mois, prophétisait la venue du Sauveur, par le baptême de pénitence qu'il conférait aux Juifs. De là cette parole qui lui est appliquée : « Voici que j'envoie devant vous mon ange, pour vous préparer la voie ». Lui-même s'écriait : « Il en vient un autre après moi, plus fort que moi (1) ».

Nous enseignons également que la circoncision du huitième jour, donnée à nos pères, prophétisait notre justification, par le dépouillement des concupiscences charnelles que nous devons à la résurrection de Notre-Seigneur, résurrection qui s'opéra après le septième jour ou sabbat, c'est-à-dire le huitième, et le troisième jour après la sépulture. Toutefois nous voyons l'Enfant Jésus se soumettre lui-même à cette circoncision qui n'était qu'une figure et une prophétie de sa propre personne. De même la pâque célébrée par les Juifs dans l'immolation de l'agneau, prophétisait la passion de Jésus-Christ et son passage de ce monde à son Père; or, nous voyons Celui que cette pâque figurait, c'est-à-dire Jésus-Christ lui-même, la célébrer avec ses disciples, comme nous l'indiquent ces paroles : « Où voulez-vous que nous vous préparions la Pâque (2)? » Pourquoi donc le Sauveur n'aurait-il pas reçu le baptême de Jean, quoique ce baptême ne fût que la prophétie immédiate de sa propre personne ? Mais de même qu'autre chose est la circoncision de la chair pour les Juifs, et autre chose est notre baptême du huitième jour; autre chose est la Pâque que les Juifs célébraient avec un agneau, et autre chose est la Pâque que nous recevons dans le corps et dans le sang du Seigneur; de même autre chose est le baptême de saint Jean, et autre chose est le baptême de Jésus-Christ. Chez les Juifs les sacrements n'étaient que prophétiques; les nôtres sont pour nous l'expression de la réalité. Jésus-Christ, sans doute, a reçu ces sacrements judaïques, et cependant ils ne sont pour nous d'aucune utilité, puisque nous possédons celui que ces sacrements prophétisaient. Quiconque participait à ces rites judaïques pendant ou aussitôt après la venue de Jésus-Christ, avait encore besoin de participer aux sacrements du Sauveur; mais après avoir reçu ces derniers, il n'était nul besoin de retourner aux premiers.

88. Cessez donc de recourir à vos subtilités

1. Malach. III, 1 ; Marc, I, 2, 7. — 2. Matt. XXVI, 17.

ténébreuses au sujet du baptême de saint Jean. Que la cause ou la raison d'être de ce baptême ait été celle que je viens de signaler, ou toute autre plus concluante encore, il n'en reste pas moins acquis qu'autre chose est ce baptême de Jean, autre chose est le baptême de Jésus-Christ. Je n'en veux d'autre preuve que le nom même de baptême de Jean donné à ce rite par le Sauveur lui-même quand

il dit aux Juifs : « Le baptême de Jean vient-il du ciel ou des hommes (1)? » Or, celui que nous donnons ne s'appelle le baptême ni de Cécilianus, ni de Donat, ni d'Augustin, ni de Pétilien, mais simplement le baptême de Jésus-Christ. Vous nous accusez d'impudence parce que nous refusons à quiconque le droit de baptiser après nous, quoique les Apôtres aient baptisé après saint Jean, dont la supériorité sur nous n'est point à contester; mais prétendez-vous donc mettre saint Jean et Optat sur un pied de parfaite égalité? Ce serait une prétention ridicule, et cependant je suis persuadé que la préférence à vos yeux c'est bien à Optat que vous l'attribuez. En effet, l'Apôtre a baptisé après saint Jean, et voici que vous n'osez pas baptiser après Optat. Est-ce donc parce que Optat appartenait à votre unité? Je ne saurais imaginer qu'on pût soutenir que l'ami d'un Comte, un homme pour qui un Comte était Dieu, fût regardé comme appartenant à l'unité, et comme étant l'ami de l'époux, en dehors de l'unité. Saint Jean appartenait certainement à l'unité, et d'un autre côté il était plus grand, non-seulement qu'Optat, mais que vous et que nous, et cependant l'Apôtre a baptisé après lui; pourquoi donc ne baptisez-vous pas après Optat ?

Peut-être, car dans l'embarras où je vous jette, il faut s'attendre à tout de la part d'adversaires aussi profondément aveuglés, peut-être iriez-vous me répondre qu'Optat pouvait donner le Saint-Esprit, tandis que saint Jean ne le pouvait pas. Mais vous craignez, sans doute, qu'une telle réponse ne soulève contre vous le mépris des hommes les plus insensés; répondez-donc à cette question : Pourquoi devait-on, baptiser après saint Jean, tandis qu'il n'est pas permis de baptiser après Optat? N'est-ce point parce que les disciples de saint Jean n'avaient que le baptême de leur maître, tandis que ceux qui ont reçu le baptême de Jésus-Christ soit des mains de

1. Matt. XXI, 25.

231

Paul, soit des mains d'Optat, ont reçu absolument le même baptême, quoiqu'il y ait une différence si grande entre Paul et Optat? Prévaricateurs, revenez donc à votre coeur (1), et gardez-vous avec soin de juger des sacrements d'après les moeurs et les actions des hommes. La sainteté des sacrements ne dépend que de celui qui les a institués ; dignement traités ils sont le gage de la récompense ; indignement traités ils deviennent un titre aux plus rigoureux châtimens. Quoiqu'il y ait une distinction essentielle à établir entre ceux qui reçoivent dignement et ceux qui reçoivent indignement le sacrement de Dieu, disons toutefois que ce sacrement lui-même reste absolument un et indivisible, quelle que soit la manière digne ou indigne avec laquelle il est traité; en lui-même il reste toujours ce qu'il est sans devenir meilleur ou plus mauvais, mais pour ceux qui le reçoivent il produit la vie ou la mort. Vous avez dit : « Quoique ces disciples eussent été baptisés par saint Jean, l'Apôtre ne laissa pas de purifier ce qui déjà l'avait été » ; or, si avant de parler vous aviez réfléchi, jamais vous n'auriez tenu ce langage. En effet, si le baptême de saint Jean avait besoin d'être purifié, c'est donc qu'il était souillé. Pourquoi vous presser de nouvelles questions? Réveillez vos souvenirs, ou lisez, et voyez à quelle source saint Jean avait puisé le baptême qu'il conférait. Comprenez donc sur qui retombe votre blasphème, et quand vous l'aurez compris, frappez votre poitrine et qu'elle expie l'intempérance de votre langue.

89. Vous nous posez ensuite cette élégante question : « Si nous faisons mal, pourquoi nous cherchez-vous ? » Oublierez-vous toujours que l'on ne cherche que ceux qui sont perdus? Et ceux qui ne voient pas qu'ils se perdent, en sont-ils moins perdus ? Donnez-vous à une brebis le droit de tenir à son pasteur cet absurde langage: Si je fais mal en m'éloignant du troupeau, pourquoi -me cherchez-vous? Ne prouverait-elle pas qu'elle ne comprend point que la cause pour laquelle on la cherche, c'est précisément parce qu'elle ne pense pas qu'elle ait besoin qu'on la cherche? Et qui donc vous cherche, soit par les saintes Ecritures, soit par les langues catholiques et pacifiques, soit par les châtimens et les fléaux temporels? n'est-ce pas celui qui

1. Isa. XLVI, 8.

vous dispense sa miséricorde en toutes choses? Nous vous cherchons afin de vous trouver .autant nous vous aimons pour vous procurer la vie, autant nous haïssons votre erreur; et cette haine n'a

d'autre but que de détruire ce qui vous perd. Plaise à Dieu que nos recherches soient couronnées de succès, car s'il nous est donné de vous trouver, nous pourrons redire ces accents de joie: « Il était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé (1)».

90. *Pétilien*. « Vous prétendez appartenir à l'Eglise catholique, ou, en d'autres termes, selon l'étymologie grecque, à l'unité ou à l'universalité. Or, vous n'appartenez pas à l'universalité, puisque vous formez une secte séparée ».

91. *Augustin*. J'avoue ne savoir que fort peu de grec, et cependant, sans être aucunement téméraire, je puis affirmer que, d'après son étymologie, le mot catholique signifie, non point l'unité, mais l'universalité. Voilà pourquoi c'est à la catholicité de l'Eglise que nous attribuons ces paroles du Sauveur : « Il ne vous appartient pas de connaître les secrets de l'avenir que Dieu s'est réservés dans sa puissance ; mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit, elle surabondera en vous, et vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée, à Samarie et jusqu'aux confins de la terre (2) ». C'est en réalisant cette prophétie que l'Eglise mérite le nom de catholique. Mais vous fermez tellement les yeux à la lumière que vous allez vous heurter contre cette montagne qui, après n'avoir été qu'une petite pierre, selon la prophétie de Daniel, a pris de tels développements qu'elle remplit aujourd'hui toute la terre (3), et vous osez nous dire que nous ne formons qu'une partie séparée, et que nous n'appartenons pas à ce grand tout qui couvre aujourd'hui l'univers. Si vous me disiez que je suis Pétilien, je ne trouverais d'autre moyen de vous réfuter que de rire de votre plaisanterie ou de gémir de votre folie; c'est le seul parti qui me reste à prendre ; mais comme je sais fort bien que vous ne faites pas de la plaisanterie, vous comprenez à quelle triste nécessité vous m'avez réduit.

92. *Pétilien*. « Les ténèbres ne peuvent rien contre la lumière, ni l'amertume contre le miel; la vie ne se trouve point dans la mort,

1. Luc, XV, 32. — 2. Act. I, 7, 8. — 3. Dan. II, 35.

232

ni l'innocence dans le crime, ni l'eau dans le sang, ni l'écume dans l'huile, quoique toutes deux se soient confondues à l'origine, en attendant que le liquide ait rejeté toutes les ordures qu'il portait dans son sein. L'apôtre saint Jean a dit des vices : Ils sont sortis de nous, mais ils n'étaient pas de nous, car s'ils étaient de nous ils resteraient avec nous (1). L'or ne reste point mêlé au dépôt qu'il charrie tout ce qui est précieux tend toujours à se purifier. Il est écrit :

« Comme le creuset éprouve l'or, ainsi la tribulation éprouve les justes (2). La cruauté n'est point une partie de la douceur, la religion n'est point une partie du sacrilège, et la secte de Macaire ne peut être la nôtre, puisque la seule ressemblance de rites suffirait pour souiller les nôtres. Deux armées ennemies ne sont point parties l'une de l'autre; celle des deux qui ne serait qu'une partie de l'autre, mériterait qu'on lui appliquât cette sentence de Salomon : Que leur partie disparaisse de la face de l'univers (3)».

93. *Augustin*. Toutes ces grandes phrases, dénuées de toute preuve, sont-elles autre chose qu'un véritable délire ? Vous voyez partout la zizanie, et nulle part vous ne voyez le froment; pourtant le froment et la zizanie ont reçu l'ordre de croître jusqu'à la moisson. Vous remarquez la race du démon, destinée à être séparée au temps de la moisson (4), et vous ne remarquez pas la race d'Abraham, dans laquelle sont bénies toutes les nations (5). On dirait, en vérité, que vous êtes une masse toute purifiée, un miel sans mélange, une huile pure, un or passé au creuset, une muraille éclatante de blancheur. Mais, sans parler des autres vices, les ivrognes sont-ils donc du parti des tempérants, et les avars doivent-ils être rangés parmi les sages? Si les hommes doux ont la lumière en partage, la fureur des circoncellions ne peut-elle pas être assimilée aux ténèbres ? Comment donc ratifiez-vous le baptême conféré par de tels ministres, tandis que vous invalidez le baptême de Jésus-Christ, quel que soit le ministre qui le confère dans toutes les autres parties de l'univers ? A ce signe vous comprenez que vous êtes séparés de toute communion avec l'Eglise catholique répandue sur toute la terre,

1. I Jean, II, 19. — 2. Sag. I, 6. — 3. Prov. II, 22. — 4. Matt. XIII, 24-30, 36-43. — 5. Gen. XXII, 18.

quoique pourtant vous ne soyez pas tous ivrognes, ou avarés, ou violents; mais tous vous êtes hérétiques, et comme tels, impies et sacrilèges.

94. Mais voici que l'univers tout entier dans son admirable unité chrétienne ne vous apparaît que comme formant la secte de Macaire. Cette fois assurément, c'est bien le comble de la démence. Parce que nous vous reprochons d'être de la secte de Donat, vous cherchez un homme dont vous puissiez vous constituer les sectaires ; l'embarras était grand, aussi vous nommez-nous je ne sais quel personnage, à peine connu en Afrique et certainement inconnu dans le reste du monde. Ecoutez maintenant la réponse que de toutes parts vous adresse la race d'Abraham : Nous ne connaissons nullement ce Macaire dont vous voudriez faire de nous les sectaires. Pouvez-vous répondre à votre tour que vous ne connaissez pas Donat, ? Et si nous vous disons que vous êtes les partisans d'Optat, lequel d'entre vous peut répondre qu'il ne connaît pas Optat, si ce n'est peut-être de visage, comme vous ne connaissez pas Donat ? Le nom seul de Donat vous transporte de joie; en est-il de même du nom d'Optat ? Mais de quelle utilité peut donc vous être Donat, puisque tous vous avez été souillés par Optat ? A quoi peut vous servir la sobriété de Donat, puisque l'intempérance des circoncellions vous couvre de honte et de souillure ? Toujours, d'après votre opinion, à quoi peut vous servir l'innocence de Donat, puisque vous êtes solidaires de la rapacité d'Optat ? En effet, ne portez-vous pas votre erreur jusqu'à soutenir que l'iniquité d'un homme a plus d'efficacité pour souiller ses frères, que la justice de tel Apôtre ne peut en avoir pour justifier ses disciples ?

Je suppose donc deux hommes participant ensemble aux mêmes sacrements, l'un juste et l'autre pécheur, mais à la condition qu'ils ne participent ni l'un ni l'autre à la justice ou à l'injustice de leur frère. Qu'allez-vous dire de ces hommes ? que tous deux sont justes ? Non, mais qu'ils sont tous deux pécheurs, de telle sorte que le sacrement qu'ils reçoivent devienne impur et perde la sainteté qui lui est propre. Où donc l'iniquité trouve-t-elle d'assez habiles avocats dont le délire la rende victorieuse et triomphante ? En face d'une telle erreur et d'une telle perversité, comment le nom de Donat (233) peut-il vous être encore un titre de gloire, quand nous voyons, non pas Pétilien ne faire plus qu'un avec Donat, mais Donat lui-même ne faire plus qu'un avec Optat ? Que la maison d'Israël s'écrie : « Le Seigneur est mon partage (1) » ; que la race d'Abraham dispersée dans toutes les nations s'écrie : « Le Seigneur est toute la part de mon héritage (2) ». Car elle sait que son langage est confirmé par le saint Evangile. De votre côté, sous l'influence du sacrement qui est en vous, et devenant semblable à Caïphe, ce persécuteur de Jésus-Christ, vous prophétisez sans le savoir (3). En effet, ce mot Macaire, en latin, signifie bienheureux. En ce sens, du moins, nous sommes certainement du parti de Macaire. Car qu'y a-t-il de plus heureux que Jésus-Christ, à qui seul nous appartenons, dont toutes les nations célèbrent la gloire et embrassent le culte, et devant la majesté de qui toutes les nations adorent, humblement prosternées ?

Voilà pourquoi votre dernière malédiction, empruntée à un texte complètement dénaturé du livre des Proverbes, n'inspire aucune crainte aux disciples de ce Macaire, c'est-à-dire de ce bienheureux; car ils savent que l'Eglise ne périra jamais. Ce qui n'était dit que des impies, vous voulez en faire l'application à l'héritage de Jésus-Christ, et pour atteindre ce but vous ne reculez-devant aucune impiété. Parlant des impies, Salomon disait : « Que leur secte disparaisse de la terre (4) ». De votre côté, citant ces autres paroles : « Je vous donnerai les nations pour héritage (5); tous les confins de la terre se souviendront et se convertiront au Seigneur (6) », vous prétendez que ces promesses ne s'appliquent plus à la terre, et vous voulez appliquer à l'héritage de Jésus-Christ ce qui n'a été dit que des impies. Mais au moment où vous tenez ce langage, le royaume de Jésus-Christ demeure et s'accroît, tandis que vous courez à votre perte éternelle. Le sacrement que vous possédez ne vous donne pas le droit de prophétiser partout et sur tous les points, et spécialement quand vous formez des désirs aussi criminels qu'insensés. Sachez enfin que la prédiction des Prophètes a plus de pouvoir que ne peut en avoir la malédiction des faux prophètes.

95. *Pétilien*. « L'apôtre saint Paul s'écrie :

1. Ps. LXXII, 26. — 2. Id. XV, 5. — 3. Jean, XI, 51. — 4. Prov. II, 22. — 5. Ps. II, 8. — 6. Id. XXI, 28.

« Ne contractez aucune alliance avec les infidèles. Quelle relation peut-il donc y avoir entre la justice et l'iniquité ? Quelle société est possible entre la lumière et les ténèbres ? Quels rapports entre Jésus-Christ et Bélial, entre le fidèle et l'infidèle (1)? »

96. *Augustin*. Je reconnais là le langage de l'Apôtre, mais je ne vois pas de quelle utilité il peut être pour vous. Avons-nous jamais dit qu'il y avait une relation possible entre la justice et l'iniquité, quoiqu'il puisse arriver qu'un juste et un pécheur, comme Pierre et Judas, participent aux mêmes sacrements ? Dans la même action sainte Judas trouvait sa condamnation, et Pierre son salut; vous-même vous pouviez recevoir les sacrements avec Optat, sans toutefois devenir voleur comme il l'était. Est-ce que la rapine n'est pas une iniquité? Le nier serait une folie. Ainsi donc, en quoi votre justice participe-t-elle à l'iniquité d'Optat, alors même que vous vous approchiez du même autel?

97. *Pétilien*. « L'Apôtre défend ensuite de former des schismes. Chacun d'entre vous, dit-il, prend parti pour tel ou tel et s'écrie : « Pour moi, je suis à Paul; et moi, je suis à Apollo ; et moi, je suis à Céphas ; et moi, je suis à Jésus-Christ. Jésus-Christ est-il donc divisé ? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul (2) ? »

98. *Augustin*. Vous qui lisez ces paroles, ne l'oubliez pas, c'est Pétilien lui-même qui les emprunte à l'Apôtre. Qui donc aurait pu croire qu'il citerait un passage qui nous justifie et le condamne ouvertement ?

99. *Pétilien*. « Si c'est à des hommes grossiers, mais justes, que l'Apôtre tenait ce langage; moi je vous dis, à vous qui êtes pécheurs : Est-ce que Jésus-Christ est divisé, puisque vous vous séparez de l'Eglise? »

100. *Augustin*. Je crains réellement que tel lecteur ne s'imagine que dans cet ouvrage l'écrivain ne se soit trompé de nom, et n'ait attribué à Pétilien ce qu'Augustin seul devait dire. Mais je comprends votre dessein : en citant le premier ces paroles, vous vouliez nous empêcher de vous les citer à vous-même. Tout ce que vous aurez obtenu, c'est de les entendre deux fois. Si donc il vous plaît d'entendre ce qui vous condamne, permettez-moi, Pétilien, de vous dire à mon

1. II Cor. VI, 14, 15. — 2. I Cor. I, 12, 13.

234

tour: Est-ce que Jésus-Christ est divisé, puisque vous vous séparez de l'Eglise ?

101. *Pétilien*. « Est-ce que le traître Judas suspendu à sa corde est mort pour vous, ou bien, est-ce pour imiter sa conduite que, après vous être emparés des trésors de l'Eglise, vous vous vendez aux puissances du siècle, vous, les héritiers de Jésus-Christ? »

102. *Augustin*. Ce n'est point Judas qui est mort pour nous, mais Jésus-Christ à qui s'adresse cette parole de l'Eglise répandue sur toute la terre : « Je répondrai à tous ceux qui m'outragent, car j'ai espéré en votre parole (1) ». Lorsque j'entends ce mot du Seigneur : « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée, à Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre (2) » ; et cet autre du Prophète : « Le son de leur voix a retenti dans tout l'univers, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux confins de la terre (3) », je n'ai plus à m'effrayer du mélange corporel des bons et des méchants, pourvu que je sache dire : « Recevez favorablement votre serviteur, et que les orgueilleux cessent contre moi leurs calomnies (4) ». Je méprise donc toutes les vaines calomnies, parce que je possède des promesses infaillibles.

Que si vous vous plaignez d'avoir perdu des richesses ou des édifices ecclésiastiques, les Juifs peuvent au même titre se proclamer justes et nous reprocher notre iniquité, puisque les chrétiens sont aujourd'hui les maîtres de ces lieux qui étaient autrefois le siège de leur empire. Si donc le Seigneur a voulu que les chrétiens possédassent ce qui appartenait aux hérétiques, où est l'iniquité? N'est-ce pas à tous ceux qui se ressemblent, c'est-à-dire aux impies et aux pécheurs que s'adresse cette parole du Seigneur : « Le royaume de Dieu vous sera enlevé et donné à une nation qui accomplira les lois de la justice (5)? » Est-ce en vain qu'il est écrit : « Les justes profiteront des travaux des impies (6) ? » Ce qui doit vous étonner, ce n'est donc pas que vous ayez perdu quelque chose, mais que vous possédiez encore quelque chose. Toutefois, modérez cet étonnement, car la muraille blanchie tombe peu à peu. Considérez les Maximianistes et les lieux qu'ils occupaient; souvenez-vous surtout de ceux qui les ont dépossédés et chassés. Et si c'est justice de subir cette

1. Ps. CXVIII, 42. — 2. Act. I, 8. — 3. Ps. XVIII, 5. — 4. Id. CXVIII, 122. — 5. Matt. XXI, 43. — 6. Ps. CIV, 44.

infortune, et injustice de l'imposer, je vous laisse le soin de vous expliquer, si vous le pouvez. Et d'abord, cette mesure ce sont eux qui l'ont subie et vous qui l'avez imposée. Ensuite, selon cette règle de justice posée par vous-même, vous vous trouvez dans une évidente infériorité. En' effet, ce n'est qu'après jugement rendu, et sur les ordres d'empereurs catholiques, qu'ils ont été chassés des édifices anciennement consacrés au culte; et vous, d'après quels ordres faites-vous évacuer les basiliques de l'unité ? Après cela pouvez-vous encore douter de votre infériorité, non-seulement à l'égard de vos collègues, mais encore à l'égard de ces Maximianistes que vous avez condamnés comme sacrilèges, par sentence rendue dans votre concile général ?

103. *Pétilien*. « Pour nous, conformément à la parole de l'Écriture, par notre baptême nous nous revêtons de Jésus-Christ mort pour notre salut (1) ; vous, au contraire, par votre contagieuse impiété, vous vous revêtez du traître Judas ».

104. *Augustin*. Je pourrais dire avec autant de droit : Par votre contagieuse impiété vous vous revêtez d'Optat, le traître, le voleur, le ravisseur, l'opresseur, le schismatique; mais Dieu me garde de tomber dans le mensonge pour le plaisir de rendre malédiction pour malédiction. Non, vous ne revêtez pas plus Optat que nous ne revêtons Judas. Voilà pourquoi quiconque se présenterait à nous, attestant qu'il a été baptisé au nom d'Optat, serait aussitôt baptisé au nom de Jésus-Christ; de même si vous avez baptisé ceux des nôtres qui, passant dans vos rangs, vous affirmaient avoir été baptisés au nom de Judas, nous sommes assurément bien éloignés de vous en faire le moindre reproche. Mais si ces derniers avaient été baptisés au nom de Jésus-Christ, ne comprenez-vous pas dans quelle erreur profonde vous avez dû tomber pour admettre que les sacrements divins varient selon la variété des crimes des hommes, ou se trouvent souillés, dans leur essence, de toutes les souillures de ceux qui les administrent ou les reçoivent ?

105. *Pétilien*. « Si nos adversaires ne sont que des parties séparées, les noms de leurs adeptes nous importent peu. En effet, deux voies s'ouvrent devant nous : l'une étroite, c'est celle que nous suivons; l'autre large

1. Gal, III, 27.

235

est suivie par les impies et les conduira à la mort éternelle; et cependant, nous mettons ici une grande distinction entre la valeur des termes, pour que la voie de la justice ne se trouve point souillée, ne fût-ce que par la seule similitude des noms ».

106. *Augustin*. Vous avez craint que votre petit nombre de Donatistes, comparé à la multitude des catholiques répandus sur toute la terre, ne fit trop triste figure; aussi, vous êtes-vous empressé de faire l'éloge de la voie étroite sur laquelle marche le petit nombre. Plût à Dieu que sans vous contenter de la louange, vous eussiez vous-même pénétré dans cette voie étroite ! vous auriez compris que ce petit nombre ne se trouve que dans l'Église catholique, et que si les justes sont dits peu nombreux, ce n'est que comparativement à la multitude des pécheurs. En comparant la masse formée par la paille et celle formée par le grain, alors même que la moisson est très-abondante, la masse de grain paraît de beaucoup plus petite, quoiqu'elle suffise pour remplir les greniers du père de famille. Supposé même que vous vouliez parler des tribulations que vous avez éprouvées en perdant vos édifices sacrés; si là encore vous prétendez que la justice ne se trouve que dans le petit nombre, vous serez obligé de conclure que les Maximianistes l'emportent sur vous.

107. *Pétilien*. « Dans le premier de ses psaumes David établit une séparation entre les bienheureux et les impies, et sans faire aucune catégorie particulière, il refuse à tous les impies la possession de la sainteté. Bienheureux, dit-il, l'homme qui ne siège pas dans l'assemblée des impies et qui ne suit pas la voie des pécheurs. — Que celui qui s'égare en courant à sa perte revienne à la voie de la justice. — Il ne s'est point assis sur la chaire de pestilence. — Devant un tel avertissement, malheureux que vous êtes, pourquoi donc vous tenez-vous assis? — Sa volonté n'a d'autre objet que la loi du Seigneur, et c'est sur la loi du Seigneur qu'il méditera nuit et jour. Il sera comme un arbre planté sur le bord d'un ruisseau et donnant du fruit en son temps. Son feuillage ne tombera pas, et tout ce qu'il fera a sera couronné de succès. Tels ne sont pas les impies, et bien différent est leur sort; ils ressemblent à la poussière que le vent dissipe sur la face de la terre. — Cette poussière se

précipite dans ses peurs et le frappe d'aveuglement. —Voilà pourquoi les impies ne ressusciteront pas au jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes. Car le Seigneur connaît la voie des justes, et le chemin des impies périra (1) ».

108. *Augustin*. Partout, dans l'Écriture, cette distinction entre les justes et les impies se présente avec tous les caractères de l'évidence; mais vous, calomniateurs, vous reprochez au froment les crimes de la paille, et quand vous ne pouvez être que la paille, vous vous flattez de n'être que le froment. Pourtant les Prophètes, inspirés par l'infaillible vérité, ont proclamé que dans tout le monde, c'est-à-dire dans tout le champ du Seigneur, aurait lieu le mélange de la paille et du bon grain jusqu'au jour de la purification suprême. Quoi qu'il en soit, je vous invite à lire dans le texte grec ce premier psaume de David, et alors vous n'aurez plus l'audace de faire un crime à l'univers d'appartenir au parti de Macaire ; car vous comprendrez, je pense, que ce parti de Macaire est formé de tous les saints, les vrais dépositaires, au milieu de tous les peuples, de la bénédiction accordée à la race d'Abraham. Enfin ce Macaire, qui vous inspire tant de haine, s'il fut méchant, n'appartient pas à cette classe des saints et ne saurait leur nuire. S'il fut bon, qu'il examine bien ses propres oeuvres, et alors il trouvera sa gloire uniquement en lui-même, et non pas dans les autres (2).

109. *Pétilien*. « Le Psalmiste célèbre également et en ces termes les louanges de notre baptême : Le Seigneur me nourrit, et rien ne saurait me manquer; il m'a placé dans un excellent pâturage. Il m'a entretenu le long des eaux salutaires, il a converti mon âme. Il m'a fait entrer dans les voies de la justice à cause de son nom. Quand je marcherais au milieu des ombres de la mort, quand même, dit-il, un persécuteur me frapperait de mort, je ne craindrais aucun mal, parce que vous êtes avec moi; Seigneur. Votre verge et votre houlette m'ont consolé. — N'est-ce pas après avoir été oint par le Prophète qu'il a vaincu Goliath, le fort armé? — Vous avez préparé une table en ma présence et contre mes persécuteurs. Vous avez répandu sur ma tête un parfum, et la

1. Ps. I. — 2. Gal. VI, 4.

236

coupe dont je m'enivre est très-délicieuse. « Votre miséricorde m'accompagnera tous les jours de ma vie, et me fera habiter la maison du Seigneur dans toute la longueur des temps (1) ».

110. *Augustin*. Ce psaume chante le bonheur de ceux qui reçoivent saintement le baptême et en font un bon usage. N'est-il pas évident que ces paroles ne sauraient s'appliquer à Simon le Magicien, malgré le baptême qu'il avait reçu ? D'ailleurs ce sacrement en lui-même n'a nullement été souillé par le mauvais usage que ce malheureux voulut en faire, et nous ne voyons nulle part que la réitération ait été jugée nécessaire en pareille circonstance. Mais vous nous parlez de Goliath; rappelez-vous donc ce psaume où ce géant nous est si bien dépeint dans sa honteuse défaite : « Seigneur, je vous chanterai un cantique nouveau; et sur les dix cordes de ma lyre je célébrerai vos louanges (2) ». Voyez si celui qui n'est point en communion avec l'univers, peut se reconnaître le droit de chanter ce cantique. Ailleurs il est dit : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau; que toute la terre chante le Seigneur (3) ». Oui, toute la terre à laquelle vous avez cessé d'appartenir dans l'unité, chante le cantique nouveau. Et voici les paroles que toute la terre ne se lasse pas de redire : « Le Seigneur me nourrit, et rien ne me manquera désormais ». Est-ce là le cri de la zizanie, quoiqu'on la tolère jusqu'à la moisson ? Est-ce là le cri de la paille, et non pas plutôt celui du froment, quoique la paille et le froment reçoivent la même rosée bienfaisante, et soient foulés dans la même aire en attendant la séparation suprême? Or, la paille et le froment, quoique formant deux choses parfaitement distinctes, reçoivent absolument le même baptême. Si votre secte composait l'Eglise de Dieu, vous n'hésiteriez pas à proclamer que ce psaume n'appartient à aucun titre aux bandes furieuses des circoncellions. Ou bien, si vous prétendez que ces derniers suivent la voie de la justice, pourquoi donc, aussitôt qu'on les signale à votre attention, protestez-vous qu'ils ne sont à aucun titre vos compagnons et vos collègues ? Pourtant votre schisme, malgré le petit nombre de ses adeptes, reçoit en abondance les consolations que lui prodigue, non point la verge divine, mais

1. Ps. XXII. — 2. Id. CXLIII, 9. — 3. Id. XCV, 1.

le bâton de ces circoncellions, contre lesquels vous vous croyez en sûreté aussi bien que contre les lois romaines. Et puis, repousser la force par la force, ne serait-ce pas marcher au sein des ténèbres de la mort? Sachons plutôt que celui qui a Dieu avec lui ne saurait craindre aucun des maux de cette vie.

Vous n'aurez pas, je pensé, la témérité de dire que les paroles du cantique dont il s'agit conviennent à ces furieux sectaires; et cependant vous avouez et vous proclamez hautement que ces sectaires possèdent le véritable baptême. Ces paroles conviennent à ceux qui ont été justifiés dans l'eau sainte, comme sont tous les justes de Dieu, et non pas à ceux qui font de cette eau un usage criminel; et cependant, pour les uns et pour les autres cette eau ne perd ni son unité ni sa sainteté. Ces paroles ne conviennent qu'à ceux qui seront placés à la droite, et pourtant jusqu'au jour de la séparation suprême où chacun recevra selon ses oeuvres, les brebis et les boucs paissent dans les mêmes pâturages et sous la direction d'un même pasteur. Ces paroles ne conviennent qu'à ceux qui, comme saint Pierre, reçoivent la vie à la table du Seigneur, et non point leur jugement et leur condamnation, comme Judas ; et cependant il n'y avait absolument qu'une seule table, mais ses effets n'ont pas été les mêmes pour tous, parce que tous n'étaient pas unis dans la même unité. Ces paroles ne conviennent qu'à ceux qui sont béatifiés, comme David, par l'huile sainte et par l'Esprit, et non pas à ceux qui ne sont consacrés que corporellement, comme Saül ; et cependant tous deux reçurent l'huile sainte et participèrent au même sacrement, mais les dispositions de l'un n'étaient pas celles de l'autre. Ces paroles ne conviennent qu'à ceux qui sincèrement convertis reçoivent le calice du Seigneur pour la vie éternelle, et non pas à ceux qui mangent leur jugement et leur condamnation, comme parle l'Apôtre (1); et cependant, malgré le contraste de leurs dispositions réciproques, tous reçoivent le même calice, ce calice qui enivrait les martyrs pour conquérir la couronne éternelle; et s'il enivrait également les circoncellions, ce n'était certes pas pour les précipiter dans les horribles excès auxquels ils se livrèrent.

N'oubliez donc pas que les sacrements divins sont en eux-mêmes absolument indépendants

1. I Cor. XI, 29.

237

des crimes des hommes, et que ces crimes ne sauraient ni les détruire, ni porter atteinte à leur sainteté essentielle. Le péché ne nuit qu'aux pécheurs pour qui les sacrements ne sont plus qu'un titre de condamnation, au lieu d'être pour eux un principe de justice et de salut. Du moins vous avez dû peser attentivement les dernières paroles du psaume et en faire l'application à ceux qui apostasient après avoir reçu le baptême, et non pas indistinctement à tous ceux qui reçoivent ce sacrement. Il n'y a que les justes qui puissent s'écrier : « J'habiterai dans la maison du Seigneur pendant toute l'éternité » ; et cependant le baptême est le même pour tous ceux qui le reçoivent, pour ceux qui persévèrent, comme pour ceux qui tombent, quoique la chute de ces derniers ait brisé l'unité qui devrait régner entre tous. Tous ne sont pas saints, et cependant le baptême est saint en tous; que ces apostats reviennent, et ils se verront imposer la condition, non pas de recevoir de nouveau le sacrement qu'ils auraient perdu, mais de faire pénitence pour réparer l'injure qu'ils ont faite à ce sacrement qu'ils portaient dans leur coeur.

111. *Pétilien*. « Vous vous flattez d'être des saints ; pour moi je déclare qu'il n'y a pas de sainteté possible sans l'innocence ».

112. *Augustin*. Montrez-nous sur quel tribunal vous avez siégé pour faire comparaître devant vous l'univers tout entier. De quel oeil avez-vous donc scruté, je ne dis pas la conscience de tous les hommes, mais leurs actions, pour vous autoriser à affirmer qu'ils ont perdu l'innocence ? Celui qui a été ravi jusqu'au troisième ciel s'écrie : « Je ne me reconnais pas le droit de me juger moi-même (1) » ; et vous, vous osez porter une sentence de condamnation contre l'héritage de Jésus-Christ, disséminé sur la face de la terre ! Si vous croyez formuler un principe absolu, quand vous dites : « Il n'y a pas de sainteté possible sans l'innocence »; je vous demande de me dire ce que David vénérât dans la personne de Saül, en supposant que ce dernier ait perdu la sainteté du sacrement? Quant à l'innocence, Saül pouvait-il la posséder, puisqu'il persécutait un innocent ? Et pourtant David respecta toujours l'onction sainte de Saül : il honora ce prince pendant sa vie et tira vengeance de sa

mort ; on le vit

1. I Cor. IV, 3.

même frémir de terreur, parce qu'il lui était arrivé de couper un lambeau de son vêtement. Ainsi donc Saül n'avait pas l'innocence, et cependant il avait la sainteté, non pas sans doute la sainteté de la vie, car, à ce point de vue, la sainteté suppose évidemment l'innocence, mais la sainteté du sacrement divin, lequel reste saint jusque dans le coeur même des pécheurs.

113. *Pétilien*. « Malgré votre perfidie vous connaissez la loi; mais sans craindre d'injurier la loi elle-même, ne puis-je pas vous dire que lui aussi, le démon, la connaît? Pour en juger, souvenons-nous que répondant au Seigneur à l'occasion du saint homme Job, le démon parla de la loi comme aurait pu le faire l'homme le plus juste. Le Seigneur dit au démon : Vous avez considéré Job, mon serviteur, et vous avez vu qu'il est, sans comparaison possible, le plus saint de la terre, sans méchanceté, vrai serviteur de Dieu, s'abstenant de tout mal, et persévérant dans la simplicité. Voici donc que vous avez demandé à lui ravir sans motif tout ce qu'il possède. Le démon répondit : « Vie pour vie, et tout ce que l'homme possède, il le donnera pour sauver son âme'. Cet esprit mauvais toujours en guerre contre la loi pouvait-il parler plus légalement? Plus tard il osa tenter le Sauveur : Le démon transporta Jésus au-dessus de la ville, le déposa sur le pinacle du temple et lui dit : Jetez-vous en bas, car il est écrit que Dieu a commis les anges à votre garde et les a chargés de vous recevoir dans leurs mains, dans la crainte que vous ne vous heurtiez le pied contre la pierre. Jésus lui répondit : Il est écrit de même : Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu (2). Je le répète donc, vous connaissez la loi, comme le démon la connaît, lui qui est vaincu dans ses efforts et qui rougit dans ses actes ».

114. *Augustin*. Je pourrais d'abord vous demander dans quel chapitre de la loi se trouvent ces paroles que vous prêtez au démon lorsqu'il accusait devant Dieu le saint homme Job, j'arriverais ainsi à prouver, si j'en avais besoin, que vous ne connaissez pas vous-même cette loi dont vous attribuez la connaissance au démon. Mais comme ce détail est absolument étranger à la question qui nous occupe, je le passe sous silence. Si donc vous

1. Job, III 3, 4. — 2. Matt. IV, 5-7.

238

vous efforcez de montrer que le démon connaît la loi, c'est parce que vous nous accusez de soutenir que tous ceux qui connaissent la loi sont par le fait même véritablement justes. Mais en vérité je ne vois pas à quoi peut vous servir cette intervention du démon, si ce n'est à nous inspirer la pensée de voir avec quelle fidélité vous marchez sur les traces du démon. De même qu'il opposait au législateur les paroles de la loi, de même vous ne craignez pas d'invoquer la loi pour y puiser des chefs d'accusation contre des hommes que vous ne connaissez pas, et de vous donner le droit de rejeter les promesses renfermées dans la loi.

Et puis veuillez aussi me dire à qui vos confesseurs font hommage de leur martyre, quand ils se suicident eux-mêmes; est-ce à Jésus-Christ qui, pressé par le démon de se précipiter du haut du temple, l'a repoussé avec indignation? Ne serait-ce pas plutôt au démon lui-même, qui seul peut leur inspirer un semblable crime, comme il l'inspirait au Sauveur? Tous ces malheureux qui s'arrachent la vie choisissent de préférence deux genres de mort aussi vils que communs : la corde et le précipice. Dans la première partie de votre lettre, vous disiez : « Le traître Judas a péri par la corde, et a laissé la corde à ses imitateurs ». Cette phrase n'est pour nous d'aucune application possible. Loin de nous la simple pensée de vénérer comme martyrs des hommes qui demandent à la corde de leur ôter la vie. N'est-ce donc point à nous qu'appartient le droit de vous dire : Le démon, ce véritable maître du traître Judas, a voulu conseiller le précipice à Jésus-Christ, et il a été repoussé? Quel nom pouvons-nous donner à ceux qui ont écouté et suivi cette provocation séductrice? Ne sont-ils pas les ennemis de Jésus-Christ et les amis du démon, les disciples du séducteur et les condisciples du traître? C'est à la même école qu'ils ont tous appris le secret de ces morts volontaires, l'un par la corde, et les autres par le précipice.

115. *Pétilien*. « Pour réfuter chacune de vos affirmations, j'ajouterai que, si vous osez vous dire prêtres, vous ne devez pas oublier ce mot du Prophète : La vengeance du Seigneur s'appesantit contre les faux prêtres ».

116. *Augustin*. Cherchez donc des raisons et non pas des injures; formulez une doctrine au lieu de, vous arrêter à de misérables objections.

117. *Pétilien*. « Vous voulez obstinément vous attribuer une chaire d'enseignement; eh bien ! vous en avez une, c'est cette chaire de pestilence dont nous parle David dans l'un de ses psaumes (1) ; ce n'était que justice de vous la laisser, car les saints ne sauraient l'occuper ».

118. *Augustin*. Ici encore les injures abondent sur vos lèvres, mais des raisonnements sérieux je n'en trouve nulle part. Je puis donc vous répéter ce que je disais il n'y a qu'un instant : vous citez les paroles de la loi, mais sans connaître ceux à qui vous en faites l'application; le démon faisait de même, il citait la loi, mais sans connaître son interlocuteur. Après avoir placé Jésus-Christ notre chef au sommet du temple, Satan voulait l'en précipiter; et nous qui sommes son corps dont les membres s'étendent sur toute la terre, vous voulez nous réduire à n'être plus qu'une secte imperceptible. Vous disiez tout à l'heure que nous connaissons la loi et que nous parlons légalité, mais que nos oeuvres nous font rougir ». Vous le dites, mais où sont vos preuves? et dussiez-vous en fournir contre quelques rares exceptions, les autres défont toutes vos calomnies. Et puis, lors même que tous les catholiques de l'univers seraient tels que vous les représentez, qu'avez-vous à dire contre la chaire de l'Eglise romaine sur laquelle s'est assis saint Pierre et sur laquelle siège Anastase; ou contre la chaire de l'Eglise de Jérusalem, sur laquelle saint Jacques s'est assis et sur laquelle siège l'évêque Jean ? Or, c'est avec Anastase et avec Jean que nous sommes unis dans les liens de cette unité dont vous vous êtes séparés avec une fureur sacrilège. Pourquoi appelez-vous « chaire de pestilence » la chaire apostolique? Est-ce à cause de ces hommes que vous accusez de citer la loi et de ne pas l'accomplir? Mais souvenez-vous donc que le Sauveur n'a jamais insulté la chaire de Moïse, quoiqu'elle, fût alors occupée par ces pharisiens « qui enseignent et ne font pas ». Il entoura cette chaire de tous les honneurs, tout en condamnant ceux qui l'occupaient. Ecoutez-le : « Ils siègent sur la chaire de Moïse; faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font, car ils disent et ne font pas (2) ». Si vous pesiez sérieusement ces paroles, vous ne trouveriez pas dans certains hommes que

1. Ps. I, 1. — 2. Matt. XXIII, 2, 3.

239

vous incriminez, l'occasion de blasphémer contre la chaire apostolique, à laquelle vous n'appartenez pas. Votre conduite est donc réellement celle d'adversaires qui ne savent pas ce qu'ils veulent dire et qui ne peuvent qu'insulter et calomnier.

119. *Pétilien*. « Si vous vous attribuez le droit de faire des sacrifices, mettez-vous au rang de ces malheureux dont le Seigneur disait : Le criminel qui immole un boeuf en mon honneur est comme celui qui tuerait un chien; et celui qui offre un pain de fleur de farine est comme celui qui offrirait le sang d'un porc (1). Vous donc qui avez répandu le sang humain, jugez ce que peut être votre sacrifice. Il est dit ailleurs : Le sacrifice de ces hommes est semblable au pain de la douleur; quiconque en mangera, souillera son âme (2) ».

120. *Augustin*. Nous disons que les fruits du sacrifice sont en rapport avec les dispositions de celui qui l'offre, ou de celui qui y participe; et nous ajoutons que pour y participer il faut le recevoir avec les dispositions de celui qui l'offre. Par conséquent, s'il arrive que tel sacrifice soit offert par un indigne ministre, et reçu par un sujet bien disposé, ce sacrifice produit en chacun d'eux des effets proportionnés à la nature de leurs dispositions réciproques ; car il est écrit : « Tout est pur pour ceux qui sont purs (3) ». D'après cette doctrine, la seule vraie et la seule catholique, les sacrifices offerts par Optat n'ont été pour vous la cause d'aucune souillure, si vous désapprouviez le désordre de sa conduite. Le pain offert par lui était un pain de deuil et de douleur, en ce sens que l'Afrique tout entière gémissait à la vue des crimes de cet indigne ministre; mais l'effet de ce schisme par vous si tristement consommé, c'est que ce pain de deuil vous est commun à tous. Votre concile a déclaré que Félicianus de Mustitanum avait répandu le sang humain. Dans la sentence portée contre lui et contre d'autres, vous disiez : « Leurs pieds sont prompts pour répandre le sang (4) ». Voyez donc quel prêtre

vous avez et quel sacrifice il- peut offrir, lui que vous avez solennellement condamné domine sacrilège. Et si vous me répondez que vous n'êtes point solidaires de ses crimes, dites-nous en vertu de quel principe vos calomnies, restées sans preuve possible, pourraient

1. Isa. LXVI, 3. — 2. Osée, IX, 4. — 3. Tit. I, 15. — 4. Ps. XIII, 3.

compromettre l'univers tout entier ?

121. *Pétilien*. « Toute prière, toute supplication adressée par vous à Dieu, ne saurait être pour vous d'aucun effet. Car votre conscience teinte d'un sang homicide ne peut que rendre vaines toutes vos demandes, puisque, selon la parole de Jésus-Christ, c'est moins la prière que la pureté de la conscience que le Seigneur exauce : Ce ne sont pas tous ceux qui me diront: Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui feront la volonté de mon Père qui est au ciel (1). La volonté de Dieu est bonne, car dans la prière qui nous a été enseignée nous disons : Que votre volonté se fasse dans le ciel et sur la terres; et du moment que cette volonté est bonne, elle ne peut nous octroyer que ce qui est bien. Ce n'est donc pas la volonté de Dieu que vous faites, puisque chaque jour vos œuvres sont mauvaises».

122. *Augustin*. S'il nous plaisait de retourner contre vous toutes ces accusations, est-ce que celui qui nous entendrait ne ferait pas preuve de sagesse en nous regardant comme des ergoteurs insensés, plutôt que comme des dissertateurs chrétiens? A des injures nous ne répondons point par des injures. Car il ne faut pas qu'un serviteur de Dieu dispute, mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, patient et reprenant avec douceur ceux qui partagent une opinion différente de la sienne (3). Nous pourrions donc vous opposer tous ceux qui parmi vous se rendent chaque jour coupables de nouveaux crimes, mais ce serait là de la pure chicane, pour le simple plaisir de nous accuser réciproquement. Voici donc le conseil que nous vous donnons : De même que vous ne voulez pas qu'on vous reproche des crimes qui ne vous sont pas personnels, de même ne nous reprochez pas des fautes qui nous sont étrangères; et en cela nous nous tenons dans les limites de la plus rigoureuse modestie, espérant qu'un jour vous viendrez vous-mêmes à résipiscence.

123. *Pétilien*. « Supposé même, je l'ignore, que vous ayez le pouvoir de chasser les démons, ce fait ne vous serait d'aucune utilité, car si les démons cèdent, ce n'est ni à votre foi, ni à vos mérites, mais uniquement à la puissance du nom de Jésus-Christ ».

1. Matt. VII, 21. — 2. Id. VI, 11. — 3. II Tim. II, 24, 25.

240

424. *Augustin*. Grâce soient rendues à Dieu, puisqu'enfin vous confessez que le nom de Jésus-Christ, fût-il invoqué par des pécheurs, peut être pour les autres un principe de salut. Comprenez donc enfin que les péchés des autres ne peuvent être pour nous un obstacle au salut, lorsque nous invoquons le nom de Jésus-Christ. Quant à savoir comment nous devons invoquer ce nom, ce n'est point à vous à nous l'apprendre, mais à celui même que nous invoquons. Quel autre que lui peut savoir ce qu'il demande du coeur qui l'invoque ? Or, il lui a plu de nous dire qu'il agréerait la prière de toutes les nations bénies dans la race d'Abraham.

125. *Pétilien*. « Dussiez-vous opérer des prodiges et des miracles, vos crimes ne permettront jamais au Seigneur de vous reconnaître pour ses disciples, car il a dit lui-même : Beaucoup me diront en ce jour : « Seigneur, Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom; en votre nom nous avons chassé les démons et opéré de nombreux prodiges. Et moi je leur répondrai : Je ne vous connais pas; éloignez-vous de moi, artisans d'iniquité (1) ».

126. *Augustin*. Ce sont bien là les paroles du Sauveur. L'Apôtre a dit dans le même sens « Lors même que j'aurais la foi suffisante pour transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité je ne suis rien (2) ». Reste à connaître ceux qui ont la charité; or, vous n'en trouverez pas en dehors de ceux qui aiment l'unité. Quant au pouvoir de chasser les démons, d'opérer des prodiges, combien ne l'ont pas et appartiennent cependant au royaume de Dieu, comme aussi combien le possèdent et n'appartiennent pas pour cela au royaume de Dieu ! Par conséquent, ceux d'entre vous ou d'entre

nous, qui le possèdent, ne doivent point s'en glorifier; qu'ils se souviennent, au contraire, de ces paroles adressées par le Sauveur à ses Apôtres en qui ce pouvoir ne pouvait qu'être salutaire et utile : « Ne vous réjouissez pas de voir que les démons se soumettent à votre empire, mais réjouissez-vous de savoir que vos noms sont inscrits dans le ciel (3) ». Ainsi donc, supposé que tout à coup je vous voie opérer des miracles, je pourrais vous opposer ces paroles que vous empruntez à l'Evangile; de votre côté, vous pourriez user du même

1. Matt. VII, 22, 23. — 2. I Cor. XIII, 2. — 3. Luc, X, 20.

droit à mon égard. Aussi vous ne nous surprendrez jamais vous adressant des paroles qui pourraient nous être renvoyées au même titre. Marchant droit au but, nous demandons où est la véritable Eglise de Jésus-Christ, et voici ce que nous répond Celui qui l'a rachetée au prix de son sang : « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (1) ». Si vous comprenez ces paroles, vous devez voir que celui qui n'est pas en communion avec l'Eglise répandue sur toute la terre, n'est pas davantage en communion avec Jésus-Christ. Quelle folie, dites-moi, de recevoir les sacrements du Seigneur et de rejeter sa parole ! Ceux qui en sont là pourront dire : Nous avons mangé et bu en votre nom; mais il leur sera répondu : « Je ne vous connais pas (2) ». Ceux donc qui dans le sacrement mangent le corps et boivent le sang de Jésus-Christ et ne reconnaissent pas dans l'Evangile la diffusion universelle des membres de Jésus-Christ, n'auront aucune part aux récompenses promises à l'unité, pour le jour du jugement.

127. *Pétilien*. « Supposé même, comme vous le prétendez, que vous observiez purement la loi de Dieu, nous devons alors discuter légalement cette loi d'une sainteté parfaite. L'Apôtre a dit : La loi est bonne, pourvu qu'on en fasse un usage légitimes. Et la loi, que dit-elle ? vous ne tuerez pas. Ce crime d'homicide commis une seule fois par Caïn, vous l'avez renouvelé bien souvent contre vos frères ».

128. *Augustin*. Nous repoussons énergiquement tout caractère de ressemblance avec vous; car on pourrait citer bien d'autres passages, comme vous citez celui-ci; et des passages connus, car vous ne connaissez pas celui-ci; et des passages démonstratifs, car vous ne démontrez rien par celui-ci.

129. *Pétilien*. « Il est dit : Vous ne commettrez point l'adultère. Lors même que vous seriez chastes de corps, vous n'êtes spirituellement que des adultères, puisque vous avez souillé la sainteté ».

130. *Augustin*. Ce langage peut en toute vérité s'appliquer, soit à certains catholiques, soit à beaucoup de Donatistes; mais pourvu que nous condamnions les crimes commis par ces pécheurs, nous sommes exempts de

1. Act. I, 8. — 2. Matt. VII, 22. — 3. I Tim, I, 8.

241

tout reproche de solidarité. Pour vous qui formulez, sans aucune preuve, les accusations les plus graves contre certains catholiques, comment osez-vous soutenir que ces accusations, fussent-elles prouvées, retombent non pas seulement sur quelques membres dégénérés de la race d'Abraham, mais sur toutes les nations bénies dans la race d'Abraham?

131. *Pétilien*. « Il est dit : Vous ne ferez point de faux témoignage. Or, n'êtes-vous pas de faux témoins, lorsque vous affirmez mensongèrement que nous partageons avec les princes du siècle la possession de vos biens ? »

132. *Augustin*. Si les biens dont vous jouissez ne nous appartiennent pas, ceux que vous avez reçus des Maximianistes ne vous appartenaient pas davantage. Si donc ces biens étaient à vous, parce que vos adversaires s'étaient jetés dans un schisme sacrilège, en se séparant de la communion de Donat ; veuillez vous demander à vous-mêmes quels sont les lieux que vous occupez et avec quelle société vous avez rompu toute relation; veuillez nous dire quelle réponse vous pourrez faire, non pas au prince du siècle, mais à Jésus-Christ, Roi de tous les siècles. C'est de lui qu'il a été dit : « Il régnera depuis la mer jusqu'à la mer, et depuis le fleuve jusqu'aux confins de la terre (1) ». Le fleuve dont il est ici parlé ne saurait être que celui dans lequel le Sauveur a été baptisé, et a reçu le Saint-

Esprit, descendant sur lui en forme de colombe, pour symboliser d'une manière évidente la charité et l'unité. Or, vous n'êtes plus membres de l'unité et vous en occupez les monuments et les temples. Enfin, vous nous reprochez d'avoir fait appel au bras séculier, tandis que vous n'avez pas craint de provoquer les ordres des proconsuls, pour chasser vos schismatiques des lieux appartenant à la secte de Donat. La proposition que j'avance n'est point une formule inventée pour les besoins du moment; les auteurs des faits que je rapporte vivent encore; des cités entières peuvent me servir de témoins; les actes proconsulaires et municipaux déposent en ma faveur. Silence donc à cette voix calomniatrice qui voudrait rendre l'univers entier solidaire de la conduite des princes du siècle, tandis que nos adversaires n'ont jamais hésité de recourir à la puissance des proconsuls pour

1. Ps. LXXI, 8.

armer leurs différentes sectes les unes contre les autres.

Si donc nous affirmons que vous occupez des lieux qui nous appartiennent, avant de nous convaincre de faux témoignage, prouvez d'abord que nous ne formons pas la véritable Eglise de: Jésus-Christ. Vous le répétez à qui veut l'entendre ; mais quand il s'agit de prouver, vous êtes réduits à une honteuse impuissance ; une telle conduite ne constitue-t-elle pas au suprême degré le délit de faux témoignage, non point contre nous, mais contre le Sauveur lui-même? Oui, nous sommes cette Eglise annoncée par Jésus-Christ et dont la destinée a été tracée en ces termes : « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre ». A ce point de vue déjà vous êtes de faux témoins, puisque vous résistez à la vérité ; vous l'êtes encore à un autre titre, c'est-à-dire par le seul fait du jugement que vous avez porté contre le schisme de Maximien. En effet, si vous agissiez alors selon la loi de Jésus-Christ, en recourant au bras séculier de proconsuls païens, à plus forte raison doit-il être permis d'en appeler au jugement des empereurs chrétiens. Du reste nous ne vous faisons pas un crime d'avoir provoqué telles ou telles lois en faveur de vos droits temporels. Saint Paul en avait fait autant, lorsque, pour échapper aux outrages de ses ennemis, il invoqua ses droits de citoyen romain. Néanmoins je voudrais savoir en vertu de quelles lois temporelles les Maximianistes sont chassés des lieux qu'ils occupaient. J'affirme que vous n'en trouverez aucune ; il vous faut invoquer contre eux ces lois générales, qui ont été portées contre les hérétiques en général, et par là même contre -vous; et pourtant vous avez triomphé, c'est-à-dire qu'étant les plus forts vous avez écrasé les faibles. De leur côté, les Maximianistes, convaincus que toute résistance leur était impossible, proclament leur innocence, comme pourrait faire le loup sous la griffe du lion.

Quand donc je vous vois invoquer contre d'autres des lois directement portées contre vous, ne puis-je pas vous accuser de faux témoignage? En effet, si ces lois sont justes, quittez donc ces lieux que vous occupez; et si elles sont injustes, pourquoi les invoquez-vous pour expulser vos ennemis? Je vais plus

1. Act. XXII, 25.

242

loin, et, regardant ces lois comme justes, je dis que c'est à tort que vous les invoquez pour chasser vos adversaires. En effet, pour se conformer à ces lois, les juges ont résolu de chasser les hérétiques; c'est par vous tout d'abord qu'ils ont dû commencer, mais aussitôt vous vous êtes proclamés catholiques, afin de trouver dans ces lois un bouclier pour vous défendre et une arme pour frapper vos ennemis. Devant une telle conduite, je vous laisse le soin de vous juger vous-mêmes; et pourtant devant ces lois elles-mêmes vous n'êtes pas catholiques. Pourquoi donc, si elles sont vraies, les avez-vous déjouées par un faux témoignage? et si elles sont fausses, pourquoi les avez-vous invoquées pour opprimer vos frères?

133. *Pétilien*. « Il est dit : Vous ne désirerez point le bien d'autrui (1). Vous nous prenez ce qui nous appartient pour vous l'approprier ».

134. *Augustin*. Tout ce qui appartenait à l'unité nous appartient à nous-mêmes, car, malgré les calomnies dont on nous couvre, nous seuls formons cette unité prédite par le divin Sauveur, en qui

sont bénies toutes les nations de la terre; et, s'il est parmi nous des pécheurs que nous ne pouvons séparer du froment avant la purification suprême, nous sommes loin de trouver dans leur présence un motif de nous séparer de la société du bon grain. D'un autre côté, si le Seigneur a permis que les biens que vous possédiez au début de votre schisme fussent rendus à l'unité, ce net point pour vous une raison de nous accuser de désirer le bien d'autrui, puisque c'est Dieu, le maître de toutes choses, qui nous a donné tout ce que nous possédons. Quant à l'usage que nous en faisons, il est parfaitement légitime, puisque ces biens n'étaient pour vous qu'un moyen de répandre le schisme, tandis qu'ils sont pour nous le moyen de resserrer de plus en plus les liens de l'unité. En suivant vos principes, l'ancien peuple de Dieu ne devait-il pas être accusé d'avarice par ses ennemis, que Dieu faisait disparaître et chassait loin de la terre dont ils faisaient un si mauvais usage? A leur tour, les Juifs, voyant que le royaume leur était enlevé et donné à un peuple nouveau qui pratiquait la justice (2), ne pouvaient-ils pas accuser les chrétiens de désirer le bien d'autrui ?

1. Exod. XX, 12-17. — 2. Matt. XXI, 43.

L'Eglise de Jésus-Christ ne règne-t-elle pas aujourd'hui là où régnaient les persécuteurs du Messie? Enfin, si nous vous disions : Vous désirez le bien d'autrui, puisque vous avez chassé les Maximianistes des basiliques qu'ils occupaient, quelle réponse pourriez-vous nous faire?

135. *Pétilien*. « En vertu de quelle loi vous prétendez-vous chrétiens, puisque vos oeuvres sont contraires à la loi? »

136. *Augustin*. Vous ne discutez plus, vous insultez.

137. *Pétilien*. « Le Sauveur nous dit: Celui qui pratiquera et enseignera sera le plus grand dans le royaume des cieux. Puis il lance contre vous cette sentence de condamnation : Celui qui repoussera l'un de ces commandements sera le plus petit dans le royaume des cieux ».

138. *Augustin*. Vous donnez à ces passages de la sainte Ecriture un sens qu'ils n'ont pas; mais comme ces interprétations arbitraires ne touchent pas directement à la question qui nous occupe, je ne prendrai pas la peine de les réfuter. Pourtant, il est un point sur lequel je crois devoir insister, parce qu'il rentre dans la discussion, et alors, veuillez ne pas vous irriter si je me permets de rétablir dans sa forme véritable l'un des passages que vous citez. Voici ce texte, non pas comme vous le donnez, mais comme il est écrit : « Celui qui détruira l'un de ces commandements, fût-ce même le moins important, et enseignera en conséquence, sera appelé le dernier dans le royaume des cieux. Mais celui qui observera ces commandements et les enseignera, sera appelé grand dans le royaume des cieux ». Le Sauveur ajoute aussitôt : « Car je vous déclare que si votre justice ne dépasse pas celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux (1) ». Ailleurs, Jésus-Christ reproche aux Pharisiens de dire et de ne pas faire ce qu'ils disent. C'est aussi l'idée qu'il exprime par ces paroles : « Celui qui détruira et enseignera », c'est-à-dire, celui qui enseignera par ses paroles et détruira par ses oeuvres. Enfin, notre justice doit dépasser la leur, parce que nous devons faire et enseigner. Et cependant, ces Pharisiens auxquels vous affectez de nous comparer, non pas pour le besoin de votre cause, mais par malveillance,

1. Matt. V, 19, 20.

243

ne devaient pas être pour les Juifs un motif de se séparer de la chaire de Moïse; le Sauveur déclare qu'ils sont assis sur cette chaire; il avoue qu'ils disent et ne font pas, et néanmoins, il commande aux auditeurs de faire ce qu'ils disent et de ne pas faire ce qu'ils font (1), et cela, pour conserver la sainteté de la chaire et pour empêcher que l'unité du troupeau ne soit brisée, à cause de l'indignité de quelques mauvais pasteurs.

139. *Pétilien*. « Il est dit également : « Quelque autre péché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui a péché contre le Saint-Esprit ne recevra son pardon ni dans cette vie ni dans l'autre ».

140. *Augustin*. Encore ici vous vous trompez d'une manière étrange, car tel n'est point le texte que vous citez. L'Apôtre écrit aux Corinthiens : « Quelque autre péché que l'homme commette, il est

hors du corps; mais celui qui commet la fornication pêche a contre son propre corps (2) ». C'est donc à tort que l'on voudrait assimiler ce texte à celui de l'Évangile, où il est dit : « Tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes ; mais quiconque péchera contre le Saint-Esprit ne recevra son pardon ni dans cette vie ni dans l'autre (3) ». Vous empruntez d'abord la maxime de saint Paul et vous la terminez par celle de l'Évangile, comme si des deux vous ne vouliez en faire qu'une. J'aime mieux vous croire dans l'erreur que de vous supposer une semblable fourberie. Quoi qu'il en soit, ni l'une ni l'autre de ces deux maximes n'a rapport à la question qui nous occupe, et vraiment je ne vois pas dans quel but vous citez ces textes, de quelque manière que vous les citiez. Pourtant, comme vous veniez de dire un peu plus haut que tous ceux qui détruisent un seul des commandements sont condamnés par Dieu, peut-être qu'en parcourant vos rangs vous y avez trouvé un grand nombre de Donatistes détruisant, non pas un seul, mais plusieurs commandements. Craignant donc de vous voir attaqué sur ce point, vous avez cru devoir changer aussitôt de direction et introduire une différence parmi les péchés, comme pour faire entendre que le péché que l'on commet en violant un précepte mérite facilement son pardon, tandis que tout péché

1. Matt. XXIII, 2, 3. — 2. I Cor. VI, 18. — 3. Matt. XII, 31, 32.

contre le Saint-Esprit ne sera pardonné ni en cette vie ni en l'autre. Ainsi donc, vous avez cru devoir parler, parce que vous craigniez la contagion des péchés ; puis, effrayé de la profondeur d'une question qui surpassait de beaucoup vos propres forces, vous avez voulu couper court, sans prendre le temps, soit d'examiner les textes, soit d'en étudier la portée; je ne pourrais mieux vous comparer qu'à ces voyageurs qui, saisis tout à coup d'une grande frayeur, prennent leurs vêtements ou leurs chaussures avec un empressement qui les empêche de voir l'usage qu'ils en font. D'ailleurs, quel que soit ce péché qui ne sera pardonné ni dans cette vie ni dans l'autre, il me suffit de constater que vous êtes sur ce point dans une ignorance telle, que, nous jugeant coupables de ce péché, vous ne laissez pas de nous en offrir la rémission dans votre baptême. Comment donc ce péché peut-il nous être remis, si, par sa nature, il ne peut être pardonné ni dans cette vie ni dans l'autre ?

141. *Pétilien*. « Par quelles oeuvres accomplissez-vous donc les préceptes divins ? Le Sauveur a dit : Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient. Et vous poursuivez les richesses avec une avidité qui tient de la fureur ».

142. *Augustin*. Veuillez plutôt adresser, ces reproches à vos circoncellions.

143. *Pétilien*. « Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. Et voici que par l'effet de votre haine, vous avez perdu également la terre et le ciel ».

144. *Augustin*. Ne vous laissez donc pas d'écouter ces paroles du Sauveur: « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée, la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (1) ». Pourquoi donc n'ont-ils pas perdu la terre et le ciel, ceux qui, pour ne pas rester en communion avec l'univers, méprisent les paroles de Celui qui règne dans le ciel? Pour se faire une idée de votre douceur, ce ne sont point vos paroles qu'il faut interroger, mais les verges dont s'arment les circoncellions. Vous me répondez sans doute Que nous importe? Mais n'est-ce point uniquement pour obtenir cette réponse que nous vous interrogeons? Oui, votre schisme est votre affaire, puisque vous ne voulez pas

1. Act. I, 8.

244

vous rendre solidaires des crimes d'autrui; et pourtant c'est en nous reprochant sans cesse les crimes d'autrui, que vous essayez de justifier votre schisme.

145. *Pétilien*. « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. Vous, nos véritables bourreaux, vous faites répandre des larmes, mais vos yeux restent secs ».

146. *Augustin*. Voyez donc à combien de victimes des larmes de sang ont été arrachées par ce cri : « Louanges à Dieu », devenu comme le cri de guerre de vos cruels partisans. Dites encore : Que nous importe ? A mon tour je dirai, comme vous : Que nous importe? qu'importe à l'univers? qu'importe à ceux qui louent le nom du Seigneur depuis l'Orient jusqu'à l'Occident ? qu'importe à

toute la terre qui chante un cantique nouveau? qu'importe à la race d'Abraham, dans laquelle sont bénies toutes les nations'? Votre schisme sacrilège est un crime qui vous regarde, puisque vous ne voulez pas être responsables des fautes de vos frères ; car soyez conséquents avec vous-mêmes et comprenez que l'univers ne saurait être responsable des crimes que vous reprochez à quelques catholiques, lors même que vos accusations seraient appuyées sur des preuves convaincantes. Pourquoi donc vous êtes-vous séparés ?

147. *Pétilien*. « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. Vous avez soif de notre sang, voilà toute votre justice ».

148. *Augustin*. Vous êtes un calomniateur; n'est-ce point là tout ce que je puis vous dire? L'unité de Jésus-Christ a faim et soif devons; puisse-t-elle se rassasier de vous, car alors vous ne seriez plus hérétiques !

149. *Pétilien*. « Bienheureux ceux qui font miséricorde, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. Comment pourrais-je vous appeler miséricordieux, puisque vous sévissez cruellement contre les justes ? puisque vous souillez les âmes en les attirant dans votre secte criminelle ? »

150. *Augustin*. Vous ne prouvez ni que vous soyez justes, ni que nous sévissions contre des justes ou des pécheurs. Et cependant, si toute fausse adulation est ordinairement cruelle, il est vrai de dire aussi que

1. Gen. XXII, 18.

toute correction juste est un acte de véritable miséricorde. N'est-ce point là le sens de ces paroles que vous ne comprenez pas : « Le « juste me reprendra dans sa miséricorde, et il me corrigera ? » Après avoir ainsi parlé de la sévérité d'une correction miséricordieuse, le Prophète caractérise aussitôt la douceur d'une perfide adulation : « L'huile du pécheur ne coulera point sur ma tête (1) ». Sachez donc où vous êtes appelé et d'où vous êtes rappelé. Comment connaissez-vous de quelles dispositions est animé à votre égard celui que vous traitez de cruel? Quoi qu'il en soit, chacun parmi vous et parmi nous porte son propre fardeau ; rejetez donc ce fardeau du schisme, que vous portez tous, afin que vous n'ayez plus à porter dans l'unité que le fardeau de vos bonnes oeuvres ; quant à ceux qui ont à porter le fardeau de quelques péchés, corrigez-les miséricordieusement, si vous le pouvez ; et si vous ne le pouvez pas, tolérez-les dans la paix et la charité.

151. *Pétilien*. — « Bienheureux ceux qui ont le coeur pur, parce qu'ils verront Dieu, Quand verrez-vous Dieu, vous qui portez l'aveuglement dans l'impure malice de votre coeur ? »

152. *Augustin*. Pourquoi ce langage ? Est. ce que, par hasard, nous nous -emparons des crimes inconnus pour les jeter à la face de toutes les nations, tandis que nous refuserions de comprendre les oracles manifestes que Dieu a formulés en faveur de tous les peuples ? Tel est cependant le grand aveuglement du coeur ; et si vous ne le reconnaissez pas en vous, c'est une preuve qu'il y est au suprême degré.

153. *Pétilien*. « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu (2). Vous feignez la paix par un crime, et vous cherchez l'unité par la guerre ».

154. *Augustin*. Nous ne feignons point la paix par un crime, mais nous la prêchons selon l'Évangile. Si donc vous étiez en paix avec l'Évangile, vous y seriez également avec nous. Après sa résurrection, et se présentant non-seulement aux regards, mais au contact de ses Apôtres, le Sauveur leur adressa cette première parole : « La paix soit avec vous ». Puis il leur expliqua en ces termes la manière de conserver cette paix : « Il leur ouvrit le sens afin qu'ils comprissent les Écritures,

1. Ps. CXL, 5. — 2. Mat. V, 3 -9.

245

et leur dit: C'est là ce qui a été écrit, il fallait que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât le troisième jour, et que l'on prêchât en son nom parmi tous les peuples la pénitence et la rémission des péchés, en commençant par la ville de Jérusalem (1) ». Soyez en paix avec ces paroles, et vous y rentrerez avec nous. En effet, si nous cherchons l'unité par la guerre, notre guerre pouvait-elle s'attirer des louanges plus éclatantes ? car il est écrit : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même (2) ». Il est écrit

également : « Personne n'a jamais haï sa propre chair (3) ». Et cependant la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair (4). Si personne ne hait sa propre chair, et cependant convoite contre sa chair, ne comprenez-vous pas que c'est là cette guerre dans laquelle nous cherchons l'unité, en châtiant le corps et en le réduisant en servitude?

D'un autre côté, la guerre engagée par l'esprit contre la chair n'est point inspirée par la haine, mais par la charité ; telle est aussi la guerre que font les hommes spirituels aux hommes charnels, en traitant ces derniers comme ils se traitent eux-mêmes, parce qu'ils aiment leur prochain comme il s'aime eux-mêmes. Cette guerre consiste avant tout dans la répression charitable de tous les vices, et son glaive c'est la parole de Dieu. Écoutons la trompette apostolique donnant avec éclat le signal de cette guerre : « Annoncez la parole, pressez les hommes à temps et à contre-temps ; reprenez, suppliez, menacez, sans vous laisser jamais de les tolérer et de les instruire (5) ». Nous avons pour arme, non pas le fer, mais la parole. De tout cela je conclus la fausseté de vos réponses et de vos accusations ; vous ne corrigez pas vos propres crimes, et vous nous objectez des crimes qui ne nous sont pas personnels. Le Sauveur rend de l'univers un véritable témoignage ; vous, au contraire, en condamnant l'univers, vous rendez un faux témoignage contre Jésus-Christ. Si nous rejetons la parole de Jésus-Christ pour accepter la vôtre, nous serions à vos yeux des hommes pacifiques ; mais parce que nous croyons à la parole de Jésus-Christ, plutôt qu'à la vôtre, nous ne sommes plus que des hypocrites pour qui le nom de paix ne sert qu'à déguiser leur crime. Tel est

1. Luc, XXIV, 36, 45, 46, 47. — 2. Matt. V, 43. — 3. Eph. V, 29. — 4. Gal. V, 17. — 5. II Tim. IV, 2.

vos langages, et vous osez encore citer ces belles paroles : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu ».

155. *Pétilien*. « L'Apôtre écrivait : Je vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous êtes appelés, pratiquant en toute chose l'humilité, la douceur et la patience, vous supportant les uns les autres avec charité, travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix (1) ».

156. *Augustin*. Si vous écoutiez ces paroles, au lieu de vous contenter de les redire, vous supporteriez en vue de la paix les maux que vous connaissez, au lieu de supposer des crimes imaginaires pour semer la division ; ne vous a-t-on pas vus, pour assurer l'unité dans la secte de Donat, tolérer les crimes si tristement célèbres de l'évêque Optat ? N'est-ce point là le comble de la folie ? On tolère des pécheurs connus, pour ne pas diviser la division ; et l'on calomnie des inconnus, pour se donner un prétexte de rompre l'unité.

157. *Pétilien*. « C'est à vous que le Prophète adresse ces paroles : Vous dites : Paix, paix, là où il n'y a point de paix (2) ».

158. *Augustin*. C'est vous qui nous faites ce reproche, et non pas le Prophète. Or, voici ce que je vous réponds : Si vous cherchez où est la paix, ouvrez les yeux et voyez à qui s'applique cette parole : « Détruisant la guerre jusqu'aux confins de l'univers (3) ». Si vous cherchez où est la paix, jetez les yeux sur cette cité, quine peut être cachée parce qu'elle est bâtie sur la montagne ; jetez-les yeux sur cette montagne, et Daniel vous la montrera sortant d'une petite pierre, et grossissant progressivement jusqu'à remplir toute la terre (4). Et quand le Prophète vous crié : « Paix, paix, et où donc est la paix ? » que lui répondrez-vous ? Montrerez-vous la secte de Donat, inconnue à cette multitude de nations enrôlées sous la bannière de Jésus-Christ ? On ne dira pas de votre secte qu'elle ne peut être cachée, puisqu'elle n'est pas placée sur la montagne. « C'est lui qui est notre paix, c'est lui qui des deux peuples en a fait qu'un (5) ». Ces paroles peuvent-elles s'appliquer à Donat, lui qui d'un seul peuple en a fait deux ?

1. Eph. IV, 1-3. — 2. Jér. VII, 11 — 3. Ps. XLV, 10. — 4. Dan. II, 35. — 5. Eph. II, 14.

159. *Pétilien*. « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient (1). Vous n'êtes pas ces bienheureux ; mais c'est vous qui martyrisez ces bienheureux dont les âmes remplissent le ciel, tandis que leurs corps sont entourés de

gloire sur la terre. Ainsi donc vous n'honorez pas les martyrs, mais vous faites des martyrs auxquels nous rendons ensuite les honneurs religieux ».

160. *Augustin*. Au lieu de ces paroles « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice », si le Sauveur avait dit Bienheureux ceux qui se précipitent dans l'abîme de la mort, j'avoue que le ciel serait rempli du nombre de vos martyrs. Nous voyons les corps de ces prétendus martyrs émailler la terre comme d'autant de fleurs, mais, selon le proverbe, ces fleurs ne sont que de la cendre.

161. *Pétilien*. « Le bonheur ne saurait vous appartenir, puisque vous falsifiez les préceptes, et c'est à vous que s'appliquent les sentences de condamnation portées par le Sauveur. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux; vous n'y entrez pas et vous empêchez les autres d'y entrer. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui parcourez la mer et le continent, pour vous créer des prosélytes, et quand quelque malheureux s'est laissé séduire, vous en faites un fils de l'enfer et vous l'associez à votre réprobation. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui prenez la dime de la menthe, de l'anis et du cumin, et n'avez nul souci des obligations les plus graves de la loi, le jugement, la miséricorde et la foi. Il fallait faire ceci et ne pas omettre cela. Guides aveugles, rejetant le moucheron et absorbant le chameau. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, car vous ressemblez à des monuments blanchis, qui paraissent beaux à l'extérieur, tandis qu'intérieurement ils sont remplis d'ossements et d'immondices ; à «vous juger sur les dehors vous paraissez justes, mais en réalité vous êtes remplis d'hypocrisie et d'iniquité (2)».

162. *Augustin*. Dites-moi si toutes ces citations ne pourraient pas vous être appliquées, si l'on voulait vous rendre injure pour injure.

1. Matt. V, 10. — 2. Matt. XXIII, 13, 15, 23-28.

Toutefois, pour peu que l'on veuille se rappeler ce que j'ai dit précédemment, il sera facile de comprendre que tous ces anathèmes formulés par le Sauveur s'adressent directement à vous, sans que vous puissiez en conclure que l'on vous calomnie. Parlons donc, puisque l'occasion se présente. Or, il est certain que pour l'ancien peuple de Dieu la circoncision tenait la place du baptême. Je demande donc ce qu'il faudrait penser de tout malheureux qui en se laissant séduire par les pharisiens, serait devenu plus qu'eux encore le fils de l'enfer; supposé qu'il vînt à se convertir et qu'il voulût imiter Siméon, Zacharie ou Nathanaël, devrait-on lui imposer une seconde fois la circoncision? Ce serait ridicule, me direz-vous; mais alors, quoique vous nous compariez à ces pharisiens, pourquoi donc baptisez-vous une seconde fois ceux que nous avons déjà baptisés? De notre côté, nous sommes parfaitement dans la vérité quand nous refusons de réitérer le baptême déjà conféré par vous, quoiqu'il nous soit facile de vous assimiler aux pharisiens; ces personnages dont je viens de parler, n'eussent-ils été circoncis que par ces coupables pharisiens, devaient-ils l'être de nouveau? Enfin, malgré leurs crimes, ces hypocrites siégeaient sur la chaire de Moïse, et cette chaire n'en mérita pas moins d'être traitée avec respect par le Sauveur; de quel droit vous permettez-vous donc de blasphémer la chaire apostolique, à l'occasion de certains catholiques que vous comparez justement ou injustement à ces pharisiens de l'ancienne loi?

163. *Pétilien*. « Pour nous, chrétiens, ces passages ne sauraient nous effrayer. Les persécutions que vous deviez soulever contre nous, le Sauveur nous les a prédites en ces termes: Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups (1). Vous réalisez parfaitement cette rage des loups, vous qui pour dresser des embûches contre nos Eglises, imitez parfaitement ces loups altérés du sang des agneaux et s'élançant contre eux avec toute l'impétuosité de la rage et de la fureur».

164. *Augustin*. Je voudrais vous appliquer cette maxime, mais sous une autre forme, car celle que vous employez est par trop inepte ou plutôt insensée. Avant de nous décerner le titre de loups, et à vous celui de brebis, vous auriez dû apporter des preuves et

1. Matt. X, 16.

ne pas vous contenter de vaines diatribes. Si je vous dis: Nous sommes les brebis, et vous êtes les loups, croyez-vous que ma proposition soit bien différente de la vôtre, malgré votre langage prétentieux et boursouflé ? Mais attendez mes preuves. Quoi que vous disiez et fassiez, vous connaissez ces paroles du Sauveur : « Mes brebis connaissent ma voix et elles me suivent (1) ». Jésus-Christ, dans son divin langage, s'est explicitement prononcé sur un grand nombre de questions. Supposons, par exemple, que tel homme en soit encore à douter de la résurrection corporelle du Sauveur, nous lui citerions ces paroles : « Palpez et reconnaissez, car un esprit n'a ni la chair ni les os que vous me voyez » ; et si, malgré ce témoignage si formel, il refusait encore de croire à la résurrection, nous ne pourrions plus le regarder comme étant du nombre des brebis du Sauveur, puisqu'il refuse d'écouter sa voix. De même, la question débattue entre nous doit vous faire connaître de quel côté se trouve la véritable Eglise. Voilà pourquoi nous ouvrons de nouveau l'Evangile, et après avoir vu le Sauveur offrant son corps à toucher à ceux qui doutaient de sa résurrection, nous recueillons ces autres paroles dans lesquelles il annonce l'extension future de son Eglise : « Car, selon ce qui est écrit, il fallait que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât le troisième jour et que l'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem (2) ». Vous donc qui ne voulez pas être en communion avec tous ces peuples dans lesquels s'est accomplie la prophétie, comment pourriez-vous être les brebis de ce pasteur dont la voix vous trouve non-seulement indifférents mais encore hostiles ? Voilà pourquoi nous affirmons que vous n'êtes pas des brebis; maintenant, que vous soyez des loups, nous allons vous le prouver. Le langage même du Sauveur nous fait clairement comprendre que là où est l'Eglise, là est le troupeau de Jésus-Christ. Or, tous ceux qui se séparent de ce troupeau si clairement désigné dans les paroles de l'Evangile, dussent-ils alléguer, pour prétexte de leur séparation, des crimes, je ne dis pas seulement faux, mais encore évidemment supposés, n'arrachent-ils pas les brebis à la vie de l'unité et de la charité, et par là même ne sont-ils

1. Jean, X, 27. — 2. Luc, XXIV, 39, 46, 47.

pas des loups ravisseurs ? Pourtant ils adorent encore et prêchent même Jésus-Christ. Oui, sans doute, voilà pourquoi c'est bien à eux que s'adressent ces paroles : « Ils sont revêtus de la peau des brebis, mais intérieurement ils ne sont que des loups ravisseurs. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits (1) ». Les louanges qu'ils prodiguent au Sauveur, telle est pour eux la peau de brebis; le besoin qu'ils éprouvent de tuer les âmes, tel est le fruit qui nous autorise à les assimiler à des loups.

165. *Pétilien*. « O malheureux traditeurs ! Pourtant la parole de l'Ecriture a dû s'accomplir; mais ce que je regrette en vous, c'est que vous ayez mérité de subir tous les châtiments dus à votre perversité ! »

166. *Augustin*. « O malheureux traditeurs ! pourrais-je m'écrier à mon tour et avec plus de raison encore, s'il me plaisait, ou si la justice me conseillait de mettre sous vos yeux le récit des crimes commis par quelques-uns des vôtres. Du moins je puis vous jeter à tous ce cri déchirant : O malheureux hérétiques ! Et sachant qu'il est écrit : « Il faut qu'il y ait même des hérésies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée (2) », je terminerai par vos propres paroles : « Il fallait que l'Ecriture s'accomplît; mais ce que je regrette en vous, c'est que vous ayez mérité de subir tous les châtiments dus à votre perversité ! »

167. *Pétilien*. « Le Sauveur Jésus nous a prescrit d'opposer à votre férocité la patience la plus simple et l'innocence la plus candide. Voici ses paroles : Je vous donne un commandement nouveau, celui de vous aimer réciproquement, comme je vous ai aimés moi-même (3) ».

168. *Augustin*. Pour avoir le droit de vous couvrir de la peau des brebis, il fallait bien transcrire à la superficie de votre discours ces paroles diamétralement opposées à votre manière d'agir.

169. *Pétilien*. « L'apôtre saint Paul, en proie aux persécutions de toutes sortes de la part des nations, ne rencontra jamais d'ennemis aussi acharnés que parmi les faux frères. D'ailleurs il nous l'atteste lui-même : Dans les périls de la part des peuples, dans les périls de la part de ceux de ma nation, dans les périls de la part des faux frères (4). II

1. Matt. VII, 15, 16. — 2. I Cor. XI, 19. — 3. Jean, XIII, 34, 35. — 4. II Cor. XI, 26.

nous dit également : Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ (1). En votre qualité de faux frères, vous nous persécutez ; il ne nous reste donc qu'à imiter la patience de Paul au sein des périls que vous creusez sous nos pas ».

170. *Augustin*. On doit certainement regarder comme autant de faux frères ceux dont l'Apôtre se plaint en ces termes, au moment où il exalte l'affectueuse sincérité de Timothée : « Je n'ai personne qui, autant que lui, me soit uni de coeur et d'esprit, et qui se porte plus sincèrement à prendre soin de tout ce qui vous concerne, car tous cherchent leurs propres intérêts et non ceux de Jésus-Christ (2) ». Il désignait dans ces paroles ceux qui l'accompagnaient au moment même où il écrivait cette lettre. En effet, il est impossible d'admettre que tous les chrétiens, et dans toutes les contrées, cherchaient leurs propres intérêts et non ceux de Jésus-Christ. Ces plaintes, comme je le disais, s'appliquent donc à ceux dont il était alors environné. Et puis, de qui donc parlait-il ailleurs quand il s'écriait : « La guerre au dehors, la crainte au-dedans (3)? » N'est-ce pas de ceux qui lui inspiraient des craintes d'autant plus grandes qu'elles étaient intérieures ? Si donc vous vouliez imiter intérieurement l'apôtre saint Paul, vous sauriez tolérer les faux frères, au lieu de vous faire au dehors le calomniateur de vos frères innocents.

171. *Pétilien*. « Quelle peut donc être votre foi, puisqu'elle n'a pas la charité ? L'Apôtre s'écrie : Quand je parlerais toutes les langues des hommes, et quand j'aurais la science des anges, si je n'avais point la charité, je ne serais que comme un airain sonnante et une cymbale retentissante. Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite connaissance de toutes choses; et quand j'aurais toute la foi possible et capable de transporter des montagnes, si je n'avais pas la charité, je ne serais rien. Et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien ».

172. *Augustin*. Je le disais précédemment, vous voulez vous couvrir de la peau de brebis, afin que, s'il se peut, la brebis ressente

1. I Cor. IV, 16. — 2. Philipp. II, 20, 21. — 3. II Cor. VII, 5.

vos morsures avant de s'être aperçue de votre présence. Ces paroles de l'Apôtre ne sont-elles pas le plus bel éloge de cette charité dont l'éclat réprouve par le fait vos honteuses calomnies? Ne pourrions-nous donc pas nous armer de ces paroles, parce que vous voudriez vous en emparer les premiers? Ce sont tout autant de traits vivaces ; on reconnaît tous ceux qu'ils frappent, de quelque côté qu'on les voie tomber. S'ils sont lancés par nous c'est à vous qu'ils us qu'ils adhèrent; si c'est vous qui les lancez, ils retournent contre vous. N'est-ce donc point sur ces paroles que nous appuyons notre principal argument, pour vous prouver que les sacrements et la foi elle-même ne peuvent être d'aucune utilité à ceux qui n'ont pas la charité? N'est-ce point pour cette raison que nous vous pressons de revenir à l'unité catholique, afin que vous compreniez ce que vous pouvez y recevoir et ce qui vous manque ? Car la charité chrétienne ne peut exister ni se conserver que dans l'unité de l'Eglise; ce qui doit vous faire comprendre que sans cette charité vous n'êtes rien, malgré votre baptême et votre foi, et que par elle vous pourriez transporter des montagnes. Si ce sont là vos idées et vos convictions, sans détruire ou détester en qui que ce soit les sacrements de Dieu ou la foi, conservons précieusement cette charité sans laquelle nous ne sommes rien, malgré les sacrements et malgré la foi. Or, nous avons la charité, si nous appartenons à l'unité, et nous appartenons à l'unité, si nous la prenons tout entière et telle qu'elle nous est enseignée par Jésus-Christ, et non pas telle que nous pouvons nous la figurer dans nos paroles, pour la diviser et l'adjuger à telle ou telle secte.

173. *Pétilien*. « L'Apôtre ajoutait : La charité est douce et bienfaisante; elle n'est point envieuse, elle n'est point téméraire, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point ambitieuse, elle ne cherche point ses propres intérêts. — Et vous, ne voudriez-vous pas vous emparer de ceux des autres? — Elle ne s'ira rite point, elle ne pense pas le mal, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité ; elle supporte tout, elle souffre tout; la charité ne finira jamais (1). Tout cela peut se résumer en ces termes : « La charité ne persécute pas, elle n'indispose pas les empereurs

contre la vie du prochain,

1. I Cor. XIII, 1-8.

249

elle ne s'empare pas du bien d'autrui, elle ne tue pas les hommes après les avoir dépouillés ». 174. *Augustin*. Je puis vous répéter sans cesse : Vos allégations ne s'appliquent à personne, si vous ne les prouvez pas ; et si vous les prouvez, elles ne s'appliquent point à nous. Nous disons de même que vous n'êtes pas responsables des crimes chaque jour commis dans vos rangs par des meurtriers furieux, par des ivrognes endurcis, par des suicides aveuglés et par des voleurs déclarés. Qui donc pourrait douter de la vérité de ma parole? Maintenant, si la charité était en vous, la vérité connue vous remplirait de joie. Quand on s'est revêtu de la peau de brebis, qu'on est aimable de s'écrier : « La charité supporte tout, la charité souffre tout ! » Mais quand on y regarde de plus près, il est facile de voir percer les dents. Après des paroles comme celles-ci : « Vous supportant réciproquement dans la dilection, et vous appliquant à conserver l'unité d'esprit dans le lien de la paix (1) », la charité devrait vous obliger, non pas à pactiser avec le mal ou avec les pécheurs, mais à les supporter quand vous ne pouvez pas les convertir, dans la crainte que des méchants, que la purification suprême doit séparer, ne soient pour vous l'occasion de rompre le lien de la paix qui doit vous unir à la société des bons. Chassé hors de la moisson par le vent de la légèreté, vous reprochez au froment le crime de la paille, et les fautes dont vous accusez calomnieusement certains pécheurs, vous voulez que les bons eux-mêmes en soient rendus responsables. Le Seigneur avait dit : « Le champ, c'est ce monde, et la moisson, c'est la fin du monde » ; et, parlant du froment et de la zizanie, il avait ajouté : « Laissez-les croître jusqu'à la moisson (2) » ; mais voici de votre part l'orgueilleuse prétention de soutenir que tout froment a disparu de l'univers, et que le peu qu'il en reste se trouve renfermé dans votre secte. N'est-ce point accuser Jésus-Christ de mensonge pour vous réserver à vous seuls la vérité? Il est certain que vous parlez contre votre conscience, car il n'est personne qui, en jetant les yeux sur les promesses de l'Evangile, ose se dire sincèrement à lui-même que parmi toutes ces nations redisant d'un concert unanime : Amen, et chantant

1. Eph. IV, 2, 3. — 2. Matt. IV, 38, 39, 30.

Alleluia, il n'y ait plus aucun chrétien. Et cependant je suppose qu'un ange descendu du ciel, après avoir parcouru la terre, vienne vous dire qu'en dehors de votre communion il n'y a d'hommes ni innocents, ni justes, on vous verrait tout heureux de sentir la secte de Donat à l'abri de tout soupçon d'erreur; vous vous réjouiriez de l'iniquité du genre humain, et vous seriez tout fier d'avoir dit la vérité avant de la connaître. Comment donc pouvez-vous posséder cette charité qui ne « se réjouit pas de l'iniquité ? » Déposez vos illusions; dans le champ, c'est-à-dire dans le monde, le froment du Seigneur croît et croîtra jusqu'à la fin des siècles. J'en ai pour garant la parole de Jésus-Christ, et Jésus-Christ est la vérité. Que la charité soit en vous, et qu'elle se réjouisse de la vérité. Si un ange venant du ciel évangélise contre l'Evangile, qu'il soit anathème (1).

175. *Pétilien*. « Enfin, quel motif avez-vous de nous persécuter? C'est vous que j'interroge, misérables; pensez-vous vous couvrir de l'autorité de telle ou telle loi pour pécher plus à l'aise ? »

176. *Augustin*. Celui qui pêche ne pêche point par l'autorité, mais contre l'autorité de la loi. Vous me demandez pour quel motif nous vous persécutons ; je vous demande à mon tour quel est en réalité celui qui nous dit dans les psaumes : « Je poursuivais celui qui déchire en secret son prochain (2) ». Cherchez donc soit le motif, soit le mode de poursuite, et gardez-vous d'étaler impudemment votre ignorance en condamnant d'une manière absolue tous ceux qui poursuivent les méchants.

177. *Pétilien*. « Pour moi, je réponds que Jésus-Christ n'a jamais persécuté personne. Il était venu apporter la foi sur la terre, non point dans le but de forcer les hommes, mais seulement de les inviter; or, les Apôtres vinrent un jour se plaindre à lui de certaines sectes qui se formaient en dehors du petit troupeau qu'il s'était choisi ; beaucoup, lui dirent-ils, imposent les mains et ne sont point avec nous. Jésus leur répondit : Laissez-les, s'ils ne sont pas contre vous, ils sont pour vous ».

178. *Augustin*. C'est vrai, vous pourriez inventer un grand nombre de passages qui ne se

trouvent pas dans la sainte Ecriture.

1. Gal. I, 8. — 2. Ps. C, 5.

250

Si vous voulez emprunter des témoignages aux Livres saints, citez-vous toujours sans avoir trouvé? Quant à vos mensonges, vous pouvez les multiplier à votre aise. En effet, veuillez me dire où vous avez puisé ce passage que vous avez cité; dans quelle circonstance les Apôtres ont-ils adressé cette plainte et ont-ils reçu cette réponse? «Beaucoup imposent les mains et ne sont pas avec nous » ; ces paroles ne furent jamais adressées au Sauveur par aucun de ses disciples; et par là même il ne leur a jamais été répondu : « Laissez-les, s'ils ne sont pas contre vous, ils sont pour vous ». Toutefois nous voyons dans l'Evangile que quelque chose à peu près semblable s'est passé au sujet de certains hommes qui se permettaient de chasser les démons au nom de Jésus-Christ et sans appartenir au groupe de ses disciples; c'est alors que le Sauveur dit à ses Apôtres : « Laissez-les; celui qui n'est pas contre vous est pour vous (1) ». Or, s'il s'agit de montrer que le Sauveur a usé d'indulgence à l'égard de sectes manifestes, je ne crains pas de dire que le fait en question ne prouve rien. Si vous avez été trompé par la similitude des termes, ce n'est plus un mensonge de votre part, c'est une simple erreur. Au contraire, si vous avez voulu en imposer à ceux qui n'ont aucune connaissance des Ecritures, vous êtes coupable, et cette faute doit vous attirer la honte et le châtement.

Toutefois le fait dont nous parlons mérite de notre part un plus sérieux examen. En effet, de même que la sainteté du nom de Jésus, invoquée en dehors du groupe des disciples, produisait ses effets miraculeux; de même, en dehors de la communion de l'Eglise, le baptême reste saint et valide. N'est-il pas toujours consacré au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit? Quoi donc? Direz-vous qu'en dehors de la communion de l'Eglise le nom du Fils reste efficace, tandis que le nom du Père et du Saint-Esprit n'a aucune efficacité? Ou bien direz-vous que ce nom du Fils a le pouvoir de guérir, tandis qu'il n'a pas celui de consacrer le baptême ? Une telle assertion ne serait-elle pas le comble de la folie ? De mon côté j'affirme qu'en dehors de la communion de l'Eglise, du lien de l'unité et du don suréminent de la charité, ni celui qui est délivré de la possession du démon, ni

1. Luc, IX, 49, 50.

celui qui est baptisé, n'obtient la vie éternelle ; il en est de même de ceux qui semblent appartenir à l'unité par la réception des sacrements, tandis que l'iniquité de leurs moeurs les rejette hors de l'Eglise. Enfin j'ai déjà dit précédemment qu'en chassant les profanateurs du temple, Jésus-Christ avait usé à leur égard d'une espèce de persécution corporelle.

179. *Pétilien*. « L'apôtre saint Paul n'a pas craint de dire : De quelque manière que le Christ soit annoncé ».

180. *Augustin*. Vous parlez contre vous, cependant comme vous parlez pour la vérité, si vous l'aimez, je demande que vos paroles tournent en votre faveur. Veuillez seulement me dire de quels prédicateurs l'Apôtre parlait? Permettez-moi de vous rappeler ce passage: « Il est vrai que quelques-uns prêchent Jésus-Christ par un esprit d'envie et de contention, et les autres par une bonne volonté. Les uns prêchent Jésus-Christ par charité, sachant que j'ai été établi pour la défense de l'Evangile ; et les autres le prêchent par un esprit de jalousie, avec une intention qui n'est pas pure, croyant me causer un surcroît d'affliction dans mes liens. Mais qu'importe ? Pourvu que Jésus-Christ soit annoncé de quelque manière que ce soit, par occasion ou par un vrai zèle, je m'en réjouis et m'en réjouirai toujours (1)». Nous le voyons, ces prédicateurs annonçaient une chose sainte, chaste et vraie, mais ils l'annonçaient sans pureté d'intention, par envie et par jalousie, sans charité et sans chasteté. Il n'y a qu'un instant vous paraissiez faire contre nous l'éloge de la charité en vous appuyant sur un autre passage de l'Apôtre, pour nous montrer que là où la charité n'est pas, tout le reste n'est d'aucune utilité, Or, voici des prédicateurs qui n'avaient pas la charité, et cependant ils prêchaient Jésus-Christ, et l'Apôtre se réjouissait de cette prédication. Sa joie n'avait point pour objet le mal dont ils étaient souillés, mais le nom de Jésus-Christ annoncé aux nations. Il avait donc cette charité qui « ne se réjouit pas de l'iniquité, mais de la vérité (2)». La jalousie qui inspirait les uns était assurément

un mal diabolique, car c'est elle qui a causé la chute et la ruine du diable.
Or, ces prédicateurs assez mauvais pour

1. Philipp. I, 15-13. — 2. I Cor. XIII, 6.

251

s'attirer les reproches de l'Apôtre et assez bons dans ce qu'ils faisaient pour exciter la joie du même Apôtre, où étaient-ils ? dans l'Eglise ? ou hors de l'unité ? Prenez quel parti vous voudrez. Si vous me dites qu'ils étaient dans l'unité, l'Apôtre les connaissait, et cependant leurs crimes ne le souillaient pas; de même vous ne seriez nullement souillés par ces crimes réels ou supposés dont vous faites si grand bruit, lors même que vous seriez restés en communion avec l'univers catholique. Pourquoi donc vous êtes-vous séparés ? Pourquoi vous êtes-vous jetés dans l'abîme creusé sous vos pas par un schisme sacrilège? Si ces prédicateurs étaient hors de l'unité, voici donc que dans des hommes qui n'appartiennent pas à l'unité et qui n'ont aucun droit à la vie éternelle, puisqu'ils n'ont ni la charité ni l'unité, voici qu'ils ont la sainteté du nom de Jésus et que leur prédication soulève une joie réelle dans le coeur de l'Apôtre, à cause de la sainteté même de ce nom, quoiqu'il n'ait pour leur personne même que la haine due à tous les pécheurs. Nous sommes donc dans le vrai, quand nous accueillons ceux qui nous viennent du schisme, sans leur réitérer le baptême, pour ne point faire injure au nom de Jésus; il nous suffit alors de les convertir, tout en respectant leur baptême. Vous au contraire, comprenez quel crime c'est pour vous d'invalider le sacrement de Jésus-Christ dans des hommes qui possèdent ce sacrement, l'eussent-ils souillé par toute sorte de fautes. Votre langage me prouve assez que vous regardez comme étant hors de l'unité ces prédicateurs dont parle l'Apôtre. Ainsi donc, pendant que vous craignez de subir de la part des catholiques une persécution dont vous ne nous parlez que par jalousie, vous validez dans les hérétiques la présence du nom de Jésus-Christ, et en même temps vous profanez ce nom toutes les fois que vous réitérez le baptême.

181. *Pétilien*. « Si donc cette puissance extraordinaire de la foi ne s'est jamais posée en adversaire de personne, quel motif avez-vous de souffler la persécution et de forcer les hommes à se souiller? »

182. *Augustin*. Nous ne vous persécutons pas, à moins que vous n'appeliez persécution la lutte de la vérité contre l'erreur. D'ailleurs, si quelqu'un vous a persécutés autrement, nous n'avons point à nous en inquiéter, comme vous-mêmes vous n'êtes point responsables de la conduite tenue par quelques-uns des vôtres. Enfin, nous ne vous forçons pas à vous souiller, nous vqus conseillons seulement de vous guérir.

183. *Pétilien*. « S'il était permis de recourir à la coaction, même par une loi, pour amener un homme au bien, vous, misérables, vous auriez dû être forcés par nous de revenir à la pureté de la foi. Mais loin de nous, loin de notre conscience de forcer un seul homme à embrasser notre foi ».

184. *Augustin*. On ne doit user de violence à l'égard de personne pour l'amener à la foi; toutefois, grâce à la sévérité déployée contre le mal, et surtout grâce à la miséricorde de Dieu, il arrive très-souvent que la perfidie rentre en elle-même et se corrige sous le feu de la tribulation. Parce que le libre choix de la volonté est le principe humain des moeurs les plus belles, faut-il en conclure que les moeurs les plus perverses doivent échapper au châtement exigé par l'intégrité des lois ? Ajoutons cependant que, dans toutes les législations, le châtement ne vient qu'en dernier lieu, c'est-à-dire après que le coupable a fait preuve de mépris pour la sainteté de la loi. Supposé donc que des lois aient été portées contre vous, sachez qu'elles n'ont point pour but de vous forcer à faire le bien, mais seulement de vous empêcher de faire le mal. Personne ne peut faire le bien qu'autant qu'il y consent, qu'autant qu'il l'aime, et ces dispositions dépendent avant tout de la libre volonté; quant à la crainte qu'inspire le châtement, si elle ne donne pas l'amour d'une bonne conscience, du moins elle enchaîne la mauvaise convoitise dans le secret de la pensée. Mais enfin, quels sont donc ceux qui ont porté contre vous des lois pour réprimer votre audace? Ne sont-ce pas les princes, dont l'Apôtre a dit que ce n'est pas sans raison qu'ils portent le glaive, car ils sont les ministres de Dieu, appelés à punir ceux qui font mal (1) ?

Toute la question revient donc à savoir si vous ne faites pas le mal, vous à qui l'univers ne cesse de reprocher votre schisme sacrilège. Tant que cette question n'est pas élucidée, tout ce que

nous pouvons dire est absolument

1, Rom. XIII, 4.

252

superflu; voilà pourquoi, sans doute, en vivant comme des brigands, vous vous flattez de mourir comme des martyrs. Parce que vous craignez les lois ou la jalousie, ou bien parce que vous vous sentez impuissants à résister, je ne dis pas à un si grand nombre, mais à une si grande multitude de nations catholiques, vous vous glorifiez de votre douceur sous le vain prétexte que vous ne contraignez personne à entrer dans votre secte. Que diriez-vous donc d'un oiseau de proie, qui, n'osant se précipiter sur de timides poussins, se baptiserait aussitôt du nom de colombe ? Eh ! quand avez-vous renoncé à la séduction, pour peu qu'elle vous eût offert quelques chances de succès ? Ne prouvez-vous pas, au contraire, que si vous le pouviez, vous feriez encore davantage ? Quand Julien, ce fougueux ennemi de Jésus-Christ, vous eut donné les basiliques de l'unité, quels excès de cruauté n'avez-vous pas commis ? quel triomphe pour les démons, auxquels vous faisiez hommage de ces temples ? Mais toute langue est impuissante à rappeler ces malheurs. Qu'on demande à la Mauritaine Césaréenne ce que Rogatus Maurus a souffert entre vos mains pendant la guerre de Firmium. De leur côté, les Maximianistes n'ont pas oublié les violences qu'ils eurent à essuyer à l'Époque de Gildonien, de la part de l'un de vos collègues et de l'un des amis intimes de ce Gildonien. Quant à Félicianus lui-même, devenu l'un des vôtres, qu'on lui demande, sous la foi du serment, s'il consentait librement aux violences dont Optat sut user pour le faire entrer dans votre communion, et j'affirme qu'il gardera le plus profond silence, surtout si nous le plaçons en face du peuple de Mustitanum, témoin fidèle et oculaire de tout ce qui s'est passé. Je le répète, que les Maximianistes nous disent ce qu'ils ont eu à souffrir de la part de ces Donatistes auxquels ils s'étaient réunis pour persécuter Rogatus.

Quant à l'Eglise catholique, malgré la protection dont la couvraient les princes catholiques sur terre et sur mer, elle se vit -cruellement attaquée et persécutée par les bandes armées que commandait Optat. Telle fut l'occasion qui détermina le vicaire Séranus à porter une loi qui vous condamnait à une amende de dix livres d'or; mais aucun d'entre vous ne l'a encore acquittée, et vous nous accusez de cruauté ! En frappant vos crimes d'une amende pour en assurer la répression, pouvait-on vous donner une plus grande preuve de douceur ? Comment raconter tous les excès auxquels vous vous livrez dans les lieux soumis à votre domination, sans que vous ayez besoin du concours affectueux des juges ou des puissances temporelles ? Ces excès, d'ailleurs, sont connus de nos populations, soit qu'elles en aient été les victimes, soit qu'elles en aient entendu le récit des lèvres de nos vieillards. Dans la ville d'Hippone que j'habite, combien se souviennent que, profitant du petit nombre des catholiques, votre Faustin, dans les jours de son règne, avait défendu aux boulangers de cuire du pain aux catholiques; aussi vit-on l'un de ces boulangers, habitant la maison d'un diacre catholique, arracher du four sans être cuit le pain de son propriétaire et refuser à ce diacre, qu'aucune loi ne condamnait à l'exil, toute relation non-seulement dans une cité romaine, non-seulement dans sa patrie, mais jusque dans sa propre demeure. Dernièrement encore, et j'en frémiss toujours, votre Crispin de Calamée, après avoir acheté un domaine à bail emphytéotique, ne craignit pas de recourir à la terreur et de rebaptiser tous les habitants de ce village, malgré leurs protestations et leurs larmes. Ce village lui appartenait, sans doute, mais toujours sous l'autorité souveraine des empereurs catholiques, dont vous méconnaissiez les lois jusqu'au sein même de nos cités.

Or, ce sont des actes de ce genre qui ont rendu nécessaire la promulgation de certaines lois dont vous vous plaignez et qui sont loin d'être aussi sévères que le mériteraient vos crimes. Enfin, sous le coup des incursions violentes de vos circoncellions, dont les bandes armées ne reconnaissent d'autre autorité que la vôtre, ne serions-nous pas contraints de fuir absolument nos campagnes, si nous ne vous retenions en otage dans les villes et si vous n'étiez encore quelque peu sensibles aux malédictions de la foule et aux reproches des honnêtes gens ? Ne dites donc pas : « Loin de nous, loin de notre conscience de contraindre qui que ce soit à embrasser notre foi ». Vous usez de cette contrainte quand vous pouvez; et quand vous n'en usez pas, c'est que vous en êtes empêchés, soit par la crainte des lois ou de la critique, soit par (253) la multitude de ceux qui sont prêts à vous résister.

185. *Pétilien*. « Le Seigneur a dit: Personne ne peut venir à moi s'il n'a été attiré par mon Père

(1). Pourquoi donc ne permettez-vous pas à chacun de suivre son libre arbitre, puisque Dieu lui-même a donné aux hommes ce libre arbitre, sauf à lui montrer la voie de la justice, dans la crainte que tel ou tel homme ne vînt à périr par ignorance? Voici, en effet, ce que « dit le Seigneur : J'ai placé devant vous le bien et le mal, le feu et l'eau ; choisissez ce qui vous plaira. Malheureux, quel est donc ce libre arbitre qui vous a fait choisir, non pas l'eau, mais le feu ? Mais, ajoute le Seigneur, choisissez le bien, afin que vous viviez (2). Vous donc qui ne voulez pas choisir le bien, vous êtes convaincu de ne pas vouloir la vie ».

186. *Augustin*. Si je vous proposais cette question : Comment le Père attire-t-il à son Fils les hommes qu'il a doués du libre arbitre ? je suis persuadé que pour vous la solution serait très-difficile. En effet, comment peut-il attirer, s'il permet à chacun de choisir ce qu'il veut ? Cependant il est bien certain que Dieu attire et que l'homme reste libre ; mais peu de chrétiens peuvent saisir ce mystère. De même donc que le Père attire réellement à son Fils des hommes qu'il a doués du libre arbitre ; de même les lois ne nous privent pas de ce libre arbitre, quoiqu'elles s'imposent à nous, sous peine de châtement. La souffrance que ressent un homme l'invite à se demander pourquoi il souffre ; s'il reconnaît qu'il souffre pour la justice, il fera preuve de vertu en se déterminant à supporter ses souffrances pour la justice. S'il reconnaît qu'il souffre pour l'iniquité, comme il est persuadé que ces souffrances, et ces douleurs seraient pour lui parfaitement inutiles, qu'il reporte sa volonté au bien, et du même coup il se dépouillera d'une souffrance stérile et de l'iniquité elle-même, mille fois plus à craindre que les souffrances les plus cruelles. Quand les princes portent des lois contre vous, soyez persuadés qu'ils veulent avant tout vous faire réfléchir sur la cause de vos souffrances ; s'ils vous font souffrir pour la justice, ils deviennent vos persécuteurs, et vous êtes heureux de souffrir pour la justice,

1. Jean, VI, 44. — 2. Eccli. XV, 17, 18.

car par là vous posséderez le royaume des cieux (1). Mais s'ils vous font souffrir à cause de l'iniquité de votre schisme, ils sont pour vous les véritables instruments de votre conversion ; et vous, devenus tristement semblables à ceux qui, coupables de différents crimes, en subissent le châtement légal, vous vous rendez malheureux pour cette vie et pour la vie future. Ainsi donc personne ne vous prive de votre libre arbitre ; de votre côté, réfléchissez sérieusement sur le choix que vous avez à faire ; voulez-vous vivre dans la paix après une conversion sincère, ou bien, en persévérant dans votre perversité, voulez-vous, sous le faux nom de martyrs, vous exposer à des tourments véritables ? En vous parlant ainsi, je suppose que vous avez à souffrir des châtements proportionnés à votre culpabilité, et pourtant il n'est que trop vrai que vos crimes sont grands et votre impunité complète ; vous êtes tellement furieux que par ce simple cri : Louanges à Dieu, vous semez plus de terreur que ne pourrait le faire l'éclat de la trompette guerrière ; vous êtes tellement calomnieux que vous imputez à notre persécution le crime que commettent les vôtres en se précipitant dans les abîmes.

187. Mais prenant les airs doucereux d'un maître bienveillant, vous vous écriez : « Vous « qui ne voulez pas choisir le bien, vous êtes convaincu de ne pas vouloir la vie ». Ainsi donc, si nous ajoutions foi à vos inculpations, notre vie deviendrait excellente ; mais parce que nous croyons aux promesses divines, vous nous condamnez comme ne voulant pas vivre. Vous n'avez pas oublié, je pense, la réponse que les Apôtres firent aux Juifs, quand ces derniers voulaient les empêcher de prêcher Jésus-Christ. Eh bien ! nous vous sommons à notre tour de nous dire s'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes (2). Traditeurs, thurificateurs, persécuteurs, ce sont là des paroles d'hommes à des hommes. Jésus-Christ n'est demeuré que dans la dilection de Donat ; c'est là le langage d'hommes qui exaltent la gloire d'un homme sous le voile du nom de Jésus-Christ, sauf à diminuer d'autant la gloire même de Jésus-Christ. N'est-il pas écrit : « Un vaste royaume est la gloire du roi ; mais il se sent humilié par la diminution de son peuple (3) ». C'est donc

1. Matt. V, 10; I Pierre, II, 20. — 2. Act. V, 29. — 3. Prov. XIV, 28.

souffrît, qu'il ressuscitât le troisième jour et que l'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés, dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem (1) ». Ce sont là les paroles de Jésus-Christ exaltant la gloire qu'il a reçue de son Père dans l'étendue de son royaume. Après avoir entendu ce langage de part et d'autre, choisissons de préférence cette communion de l'Eglise, et aux paroles des hommes préférons les paroles de Jésus-Christ. Je vous le demande, celui qui dirait que nous avons choisi le mauvais parti, ne serait-il pas obligé d'ajouter que Jésus-Christ a enseigné le mal ?

188. *Pétilien*. « Est-ce donc que Dieu aurait « recommandé quelque part de massacrer « même les schismatiques ? Si un tel commandement avait été porté, vous devriez être massacrés, non point par des chrétiens, mais par des Scythes et des Barbares ».

189. *Augustin*. Que vos circoncellions se livrent à un repos absolu, et je ne veux pas que vous nous jetiez le nom des Barbares comme un épouvantail. Pour savoir lesquels de vous ou de nous sont schismatiques, ce n'est ni vous ni nous que l'on doit interroger, mais Jésus-Christ, à qui seul il appartient de juger son Eglise. Lisez donc l'Evangile, et il vous répondra: « A Jérusalem, dans toute la Judée et « la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (2) ». Par conséquent, quiconque n'est pas membre de l'Eglise ne doit pas être interrogé ; tout ce que l'on doit faire, c'est de le corriger et de le convertir, ou, après l'avoir corrigé, de ne plus l'inquiéter.

190. *Pétilien*. « Jamais le Seigneur ne s'est complu dans l'effusion du sang humain, puisqu'il a voulu que Caïn, le meurtrier de son frère, en prolongeant sa vie, y perpétuât le souvenir de son crime ».

191. *Augustin*. Si le Seigneur a refusé la mort au premier homicide et l'a condamné à porter toute sa vie le souvenir de son crime, ne voyez-vous pas que c'est en vertu du même principe que Dieu, qui tient en ses mains le cœur des rois, n'a jamais ordonné de vous mettre à mort et s'est contenté d'inspirer ces lois nombreuses dont le but est de vous faire réfléchir et de vous corriger?
D'un

1. Luc, XXXV, 46, 47. — 2. Act. I, 8.

autre côté, tous ceux d'entre vous qui s'obstinent dans leur fureur sacrilège, ne méritent-ils pas de subir le châtement de Caïn et de porter toute leur vie le souvenir de leurs crimes ? Nous lisons dans l'Ecriture que dans une circonstance solennelle Moïse ne consentit que par miséricorde à la mort d'un certain nombre d'Israélites; en effet, saisi de terreur à la vue de l'horrible sacrilège qu'ils avaient commis, il adressait à Dieu cette prière : « Seigneur, si vous leur pardonnez leur péché, pardonnez ; autrement effacez mon nom du livre de vie (1) » ; pouvait-il donner une preuve plus manifeste de sa charité et de sa miséricorde ? Et puis, est-il tout à coup devenu cruel, puisqu'en descendant de la montagne nous l'entendons ordonner le massacre de tant de milliers d'hommes ? Maintenant donc qu'aucune loi des empereurs n'ordonne votre mort, ne pourriez-vous pas craindre que cette indulgence ne fût de la part de Dieu la preuve d'une vengeance plus redoutable ? Pensez-vous qu'on ne puisse vous comparer à ce fratricide ? Ecoutez le Seigneur parlant par son Prophète: « Depuis l'Orient jusqu'à l'Occident mon nom a été glorifié parmi les nations, et en tous lieux on offrira à mon nom de l'encens et une hostie pure. Mon nom sera grand dans toutes les nations, dit le Seigneur tout-puissant (2) ». Ce sacrifice fraternel sur lequel le Seigneur abaisse un regard de complaisance, ne soulève en vous qu'une hideuse jalousie, comme le prouvent vos incessantes calomnies. Quand vous apprenez que depuis l'Orient jusqu'à l'Occident le nom du Seigneur est loué (3) par ce sacrifice perpétuel dont il est dit : « Offrez au Seigneur un sacrifice de louange (4) », aussitôt votre front se couvre d'un voile de tristesse, comme celui du premier homicide. Et quoique vous ne puissiez détruire l'univers entier, la haine qui vous anime vous rend coupables de ce crime général, car, saint Jean l'a dit, « Celui qui hait son frère est homicide (5) ». Plût à Dieu, du reste, que l'un de nos frères tombât innocent sous les traits meurtriers de vos circoncellions, plutôt que de se laisser séduire par vos mensonges et d'accepter la réitération du baptême !

192. *Pétilien*. « Bon gré, mal gré, prêtez

1. Exod. XXXII, 28, 31. — 2. Malach. I, 11. — 3. Ps. CXII, 3. — 4. Id. XLIX, 14. — 5. I Jean, III, 15.

l'oreille à cette parole : Le Seigneur Jésus a tracé aux chrétiens la manière, non pas de tuer, mais de mourir. S'il n'avait point aimé ses ennemis, il n'aurait point voulu mourir pour nous ».

193. *Augustin*. Plût à Dieu que vos martyrs suivissent la forme tracée par Jésus-Christ ; ils ne se précipiteraient pas dans les abîmes, et se souviendraient que le Sauveur a rejeté la proposition qui lui était faite par le démon de se précipiter du sommet du temple (1). En vous voyant poursuivre de vos fausses accusations nos ancêtres déjà morts, n'ai-je pas le droit de vous demander où vous avez pris cette forme ? Vous voudriez nous souiller de crimes commis par des hommes qui nous sont inconnus, tandis que vous vous regardez comme absolument étrangers aux crimes accomplis par les vôtres ; où donc avez-vous pris cette forme ? Mais de notre part il y aurait de l'orgueil à nous justifier contre vous, quand nous voyons que c'est au Seigneur lui-même que vous vous attaquez. N'est-ce pas lui qui a fondé son Eglise en lui promettant de couvrir toute la terre ? Et vous protestez contre cette promesse. Ce n'est pas même à l'école des Juifs persécuteurs que vous avez reçu cette forme. En effet, ils n'ont persécuté le Sauveur dans sa chair que pendant son séjour au milieu d'eux ; et maintenant qu'il est assis au ciel sur son trône de gloire, vous persécutez son Evangile. Cet Evangile n'a-t-il pas plus à redouter de vos langues perverses, que des flammes allumées par la cruauté des rois ? Malgré ces flammes, l'unité restait, mais elle ne peut que disparaître sous les coups que lui porte votre langue. Ceux qui désiraient anéantir l'Évangile en le livrant aux flammes, ne croyaient pas qu'en le lisant on pût le mépriser. Aucun besoin ne les aurait donc pressés de brûler l'Évangile, si vous leur aviez permis d'user contre lui de votre intempérance de langage. Dans le cours de cette persécution les bourreaux cherchaient l'Évangile, les peureux le livraient, les barbares le brûlaient, et les bons chrétiens le cachaient ; on l'attaquait et il restait sans défense. Cette persécution disparut comme les autres, mais vous en avez conservé le côté le plus criminel. Ceux qui persécutaient le nom de Jésus-Christ ont fini par croire en Jésus-Christ ; et maintenant

1. Matt. IV, 6, 7.

ceux qui ne reçoivent d'honneurs que pour le nom de Jésus-Christ, se mettent en contradiction avec Jésus-Christ.

194. *Pétilien*. « C'est là le document le plus manifeste pour prouver qu'il n'est pas permis à un chrétien de chercher à nuire à ses frères. C'est à Pierre que fut appliquée tout d'abord cette constitution évangélique, car nous lisons : Pierre frappa l'oreille du serviteur du prince des Juifs et la lui coupa ; Jésus lui dit aussitôt: Pierre, remettez votre glaive dans son fourreau ; car celui qui se sert du glaive périra par le glaive (1) ».

195. *Augustin*. Pourquoi donc ne pas vous servir de cette parole pour faire déposer les armes à vos circoncellions? Croiriez-vous sortir de l'esprit de l'Évangile, si vous disiez Celui qui se sert du bâton périra par le bâton? Pardonnez donc à nos ancêtres qui n'ont pu arrêter le bras à ceux que vous accusez d'avoir précipité Marculus ; car l'Évangile ne dit pas davantage : Celui qui précipitera l'un de ses frères, périra par le précipice. Plaise à Dieu du reste que les bâtons de vos sectaires disparaissent, comme ont disparu ces excès que vous nous reprochez faussement. Vous vous irritez peut-être de nous voir désarmer vos légions, non point par des lois, mais par nos discours, en leur reprochant de ne se servir que de bâtons. Si, dans le principe, le bâton était leur unique armure, il faut avouer que depuis ils ont fait de grands progrès. En effet, après de copieuses libations auxquelles viennent prendre part des femmes qui n'ont pas de mari, ils se donnent le droit de se promener, de voyager, de folâtrer, de boire, de passer les nuits dans la débauche, et ont acquis une grande habileté, non-seulement à manoeuvrer le bâton, mais même à faire des armes et à lancer la fronde. Pourquoi ne leur dirais-je pas (Dieu seul peut savoir dans quel esprit je leur parle et dans quel esprit ils m'écoutent) : Insensés, Pierre obéissant à un mouvement encore charnel, a tiré le glaive pour défendre contre le corps d'un persécuteur le corps même de Jésus-Christ ; vos armes, au contraire, sont divisées contre Jésus-Christ; car le corps dont il est la tête, c'est-à-dire son Eglise, a ses membres dispersés dans toutes les nations. Après avoir formulé sa doctrine et accompli sa mission, Jésus-Christ est monté au ciel, et sur ce trône glorieux la fureur des

Juifs ne saurait l'atteindre. En quittant la terre, il pria pour les membres de son corps mystique, et votre fureur les poursuit sans relâche. C'est en faveur de ces membres que sévissent contre vous, et vous résistez tous ceux qui, dans l'Eglise catholique, doués d'une foi trop faible encore, s'abandonnent à l'émotion sous le feu de laquelle Pierre s'arma de l'épée pour défendre Jésus-Christ.

Mais entre la persécution soulevée par les catholiques et la vôtre, il existe une grande différence. Vous ressemblez fort au serviteur du grand prêtre des Juifs, car en vous rendant les esclaves de vos princes, vous vous armez contre l'Eglise catholique, c'est-à-dire contre le corps de Jésus-Christ. Nos catholiques, au contraire, ressemblent à saint Pierre, car ils combattent pour le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire pour l'Eglise. Si donc on leur dit, comme à saint Pierre, de remettre le glaive dans le fourreau ; combien plus doit-on vous dire de déposer votre fureur d'hérétiques, et de vous ranger parmi ces membres, pour la défense desquels combattent les catholiques. Parce que vous avez reçu de leurs mains quelques blessures, vous nous poursuivez de votre haine, et comme si vous aviez perdu l'oreille droite vous refusez d'entendre la parole de Jésus-Christ assis à la droite de son Père. Mais à qui parler ou quand parler à des hommes que l'on ne trouve jamais à sang-froid et qui dès le matin sont déjà pris de vin, soit que leur ivresse ne fasse que commencer, soit qu'elle n'ait point encore été suspendue ? A l'ivresse viennent s'ajouter les menaces, soit de la part de ces malheureux, soit de la part de leurs évêques, toujours prêts à nier toute espèce de solidarité avec des oeuvres de ce genre. Que le Seigneur veuille donc nous donner le droit de chauler ce cantique : « J'étais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix ; lorsque je leur parlais, ils me faisaient gratuitement la guerre (1) ». Ces belles paroles ne peuvent être chantées que par le corps de Jésus-Christ, contre lequel s'arment et combattent les hérétiques de toute la terre, les uns sous une forme et les autres sous une autre, et tous se réunissant dans une haine commune.

196. *Pétilien*. «Donc le Sauveur a voulu que chacun pût au besoin donner sa vie pour sa foi, c'est-à-dire pour la communion à

1. Ps. CXIX, 7.

laquelle il appartient. Car la religion chrétienne a pour effet de rendre la mort plus facile. Tout fidèle qui craint démesurément la mort ne saurait vivre dans une fidélité parfaite. En effet, le Seigneur a dit : Si le grain de froment jeté dans la terre ne meurt pas, il reste stérile ; mais s'il meurt, il porte des fruits en abondance (1) ».

197. *Augustin*. « Je voudrais connaître le nom de celui de votre secte qui s'est le premier précipité dans l'abîme. Il n'est que trop vrai de dire que ce grain a été d'une incroyable fécondité, car combien d'autres malheureux ont suivi son exemple. Vous vous rappelez cette parole du Sauveur relativement au grain qui doit mourir pour porter des fruits en abondance ; mais pourquoi donc cette haine jalouse dont vous poursuivez le fruit dont la fécondité couvre aujourd'hui toute la terre ? — Pourquoi lui reprochez-vous les crimes réels ou plutôt imaginaires de la zizanie et de la paille ?

198. *Pétilien*. « Vous semez non point du bon grain, mais des épines et de la zizanie, et ce n'est que justice si la sentence suprême vous condamne à brûler avec elles. Nous ne formulons pas de malédiction, mais toute conscience où croissent les épines suprême le châtiment éternel ».

199. *Augustin*. Si du moins cette fois vous parliez en même temps de la zizanie et du bon grain, car le Père de famille a ordonné de laisser croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson. Mais votre oeil méchant se fixe obstinément sur la zizanie, et vous prétendez, contrairement à la sentence du Sauveur, que la zizanie seule croît dans tout l'univers, excepté en Afrique.

200. *Pétilien*. « Que faites-vous de cette parole de Jésus-Christ : Si on vous donne un soufflet, présentez l'autre joue (2) ? Avez-vous oublié que celui qui s'était servi de sa salive pour ouvrir les yeux de l'aveugle-né, a vu lui-même son propre visage couvert de crachats ? L'Apôtre a dit aussi : Quelqu'un vous frappe-t-il au visage ? Et encore : « J'ai reçu plus de coups, je me suis souvent vu près de la mort, j'ai plus enduré de prison (3). Il rappelle ce qu'il a souffert et non pas ce qu'il a fait souffrir. C'était assez pour la foi chrétienne que ces persécutions suscitées par les Juifs ; pourquoi des

misérables

1. Jean, XIV, 24, 25. — 2. Matt. V, 39. — 3. II Cor. XI, 20, 23.

veulent-ils donc les renouveler? »

201. *Augustin*. Quand vous recevez un soufflet, présentez-vous l'autre joue ? Telle n'est pas cependant la réputation que se sont acquise ces bandes furieuses, qui n'ont cessé de parcourir l'Afrique et de s'y livrer aux plus honteux excès. Plût à Dieu que les hommes entrassent en composition avec vous, car alors, sans doute, vous vous contenteriez des anciennes prescriptions de la loi : « Oeil pour oeil, dent pour dent (1) », et vous ne prendriez plus le bâton dès que vous entendez quelque chose qui ne vous convient pas !

202. *Pétilien*. « Quelles relations pouvez-vous donc avoir avec ces princes du siècle, dont la haine jalouse s'est toujours armée contre la religion chrétienne? Il me suffira de quelques exemples. Les frères Machabées ont été persécutés par un roi (2). Trois jeunes Hébreux furent jetés dans une fournaise ardente par un roi qui n'était qu'un sacrilège (3). Un roi a cherché à faire mourir le Sauveur dès son enfance (4). Le saint prophète Daniel fut jeté dans la fosse aux lions par un roi (5). Le juge pervers d'un roi a condamné à mort Jésus-Christ (6). De là cette parole de l'Apôtre : Nous prêchons la sagesse aux parfaits, non pas la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde qui se perdent, mais la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère; cette sagesse cachée qu'il avait prédestinée avant tous les siècles pour notre gloire; sagesse que nul des princes de ce monde n'a connue. Car s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire (7). Mais supposons que ces paroles ne s'appliquent qu'aux rois de l'ancien monde. Quant aux empereurs de ce siècle, parce qu'ils désirent être chrétiens, voua ne leur permettez pas de l'être, car, à l'aide de vos mensonges, vous ne tardez pas à surprendre leur bonne foi et à les amener à prendre part à votre iniquité. Aussi les voyons-nous tourner contre des chrétiens des armes qui ne devaient servir qu'à défendre la république, et se persuader, sur la foi de vos sophismes, qu'ils rendent gloire à Dieu en nous arrachant cette vie que vous poursuivez de votre haine. C'est ainsi qu'ils réalisent cette parole

1. Deut. XIX, 21. — 2. II Ma bab. VII. — 3. Dan. III. — 4. Matt. XI, 16. — 5. Dan. VI. — 6. Matt. XXVII, 16. — 7. I Cor. II, 6-8.

du divin Maître : Il viendra un temps où quiconque vous tuera croira rendre gloire à Dieu (1). Grâce à vos mauvaises doctrines, il vous est donc indifférent que les rois de la terre soient païens, quelle horreur ! ou chrétiens, car vous ne cessez de les armer contre la famille de Jésus-Christ. Ne savez-vous donc pas, ou plutôt n'avez vous pas lu que celui qui conseille le meurtre est plus coupable que celui qui l'accomplit ? Jézabel s'était contentée de conseiller à son mari de mettre à mort un homme juste et pauvre, et cependant le roi et la reine eurent à subir le même châtement (2). Pour enflammer le courroux des rois, vous n'avez que trop souvent recours ces séductions féminines, sous l'appât desquelles tant de rois ont succombé. En effet, c'est par l'intermédiaire de sa fille que l'épouse d'Hérode demanda et obtint que la tête de Jean-Baptiste lui fût apportée au milieu d'un festin (3). Les Juifs, à l'égard de Ponce-Pilate, usèrent d'une violence telle qu'ils finirent par obtenir le crucifiement de celui dont le sang devait, demandaient-ils, retomber sur eux et sur leurs enfants (4). C'est ainsi que vous êtes accablés vous-mêmes sous le poids de notre sang. Sans doute, c'est le juge qui nous frappe, mais notre premier bourreau, ce sont vos calomnies.

« En parlant de la personne du Christ, David s'écriait : Pourquoi les nations ont-elles frémi, pourquoi les peuples ont-ils formé de vains complots? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ. Brisons leurs liens et rejetons leur joug loin de nous. Celui qui habite au ciel se rira d'eux, et le Seigneur les tournera en dérision. Il leur parlera dans sa colère, et, dans sa fureur, il jettera la confusion dans leurs rangs. Pour moi, il m'a établi roi sur Sion, sa montagne sainte, pour y proclamer ses ordres. Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et votre empire s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre. Vous les gouvernerez avec une verge de fer, et vous les briserez comme un vase d'argile.

« Ne voulant pas que les rois qui se feraient les persécuteurs des chrétiens pussent alléguer pour excuse leur ignorance, le Seigneur ne leur a pas ménagé les avertissements. A ceux qui ne les connaissent pas, que ne nous est-il donné de les -leur apprendre? Vous surtout, il vous serait très-facile de le faire, si vous teniez quelque peu à les voir vivre chrétiennement; du moins, ils auraient pu les lire, si votre méchanceté ne s'y était opposée. Ce premier psaume de David suffirait pour leur persuader de vivre et de régner en chrétiens ; mais hélas! pourquoi faut-il qu'ils ne puissent être que trompés quand ils s'adressent à vous? Vous supposez pour eux tout ce qui est mal, et vous leur cachez ce qui est bien. Ce n'est que trop tard qu'ils lisent ce qu'ils auraient dû lire tout d'abord. Et que dit donc le Prophète? Maintenant, ô rois, comprenez; et vous qui jugez la terre, instruisez-vous. Servez le Seigneur dans la crainte, et tressaillez en lui avec terreur, embrassez la discipline, dans la crainte que le Seigneur ne s'irrite et que vous ne périissiez hors des voies de la justice. Lorsque sa colère s'enflammera contre vous, bienheureux ceux qui mettent en lui leur confiance (1).

« Par vos séductions vous tyrannisez les empereurs comme les Juifs ont tyrannisé Pilate, quoiqu'il se soit écrié en se lavant les mains : Je suis innocent du sang de ce juste (2). Mais comment donc peut-on se croire innocent du crime que l'on commet? Toutefois, passons sous silence les rois anciens, et veuillez remarquer combien d'empereurs et de juges ont péri en soulevant contre nous la persécution. Sans parler de Néron, qui a été le premier persécuteur des chrétiens, de Domitien, le digne héritier de Néron, de Trajan, de Gète, de Dèce, de Valérien et de Dioclétien, Maximien a fait une mort malheureuse; Marcellin, premier évêque de Rome, Mensurius, évêque de Carthage, et son successeur Cécilianus, après avoir soutenu la cause de l'encens et laissé brûler l'Ecriture sainte, ne sont eux-mêmes devenus que cendre et; poussière, comme si ces flammes vengeresses les avaient touchés. En applaudissant à la conduite de Mensurius, vous avez été dévorés par les remords que devait faire naître

1. Ps. II. — 2. Matt. XXVII, 24.

cette question de l'encens. Macaire a péri, Ursace a péri, tous vos comtes ont péri sous les coups de la vengeance divine. Ursace, frappé à mort de la main des barbares, a été déchiré par les oiseaux de proie et dévoré par des chiens avides. Marchant sur les traces de ce roi Achab que nous avons vu gagné par sa femme, n'a-t-il pas obéi à vos suggestions et tué le juste dans sa pauvreté (1) ? Parce que nous sommes justes et pauvres des biens de la terre, car la grâce de Dieu nous est donnée en abondance, vous ne cessez d'attenter à notre vie. Et quand vous ne nous tuez pas de la main, votre langue perfide ne craint pas de tuer notre réputation. N'est-il pas écrit : La mort et la vie sont dans les mains de la langue (2) ? Tous ceux qui sont morts de cette « manière, c'est donc vous qui les avez tués » par le pernicieux effet de vos séductions. « C'est votre langue qui a toujours armé la main du bourreau ; la soif du sang, c'est vous qui l'avez allumée par vos paroles; ce sang du juste, c'est vous qui l'avez répandu, oubliant sans doute qu'il porte toujours avec lui sa propre vengeance ».

203. *Augustin*. Si je voulais donner la réponse qu'il mérite à ce passage aussi long qu'exagéré et dans lequel vous épanchez à plaisir votre jalousie contre nous au sujet des rois de la terre, ne me verrais-je pas aussitôt accusé par vous de soulever la colère des rois contre votre secte et votre personne ? Selon votre habitude vous lancez vos invectives contre tous les catholiques en général, et vous vous garderiez bien de m'oublier. Cependant je ferai en sorte, si je le puis, de montrer que l'excitation à la haine est contenue dans vos paroles et non point dans ma réponse. Tout d'abord, voyez comme vous êtes opposé à vous-même. Vous commencez ainsi: « Quels rapports y a-t-il entre vous et ces rois de la terre qui se sont toujours montrés hostiles à la religion chrétienne ? » Vous nous défendez donc de nous approcher des rois. Un peu plus loin vous ajoutez : « Ne voulant pas que les rois, qui se feraient les persécuteurs des chrétiens, pussent alléguer leur ignorance pour excuse, le Seigneur leur a prodigué ses avertissements pour les empêcher de périr. A ceux qui ne connaissent pas ces préceptes, nous serions

heureux de les leur apprendre. Vous surtout, il vous serait très-facile de le faire, si vous teniez quelque peu à les voir vivre chrétiennement ». Comment donc voulez-vous que nous soyons les précepteurs des rois? Ceux d'entre nous qui jouissent de l'amitié des princes et en font un bon usage, ne sont en cela coupables d'aucun péché ; si cette amitié leur cause un peu d'orgueil, ils sont en cela beaucoup moins coupables que vous. Vous qui nous accusez, dites-nous donc quelles furent vos relations avec un roi païen; et qui plus est, avec un apostat et un ennemi du nom chrétien, c'est-à-dire avec Julien, dont vous avez dit « qu'il n'y avait plus de justice qu'en lui seul », parce que, docile à vos supplications, il vous avait rendu les basiliques sur lesquelles vous osiez injustement revendiquer des droits. Si vous comprenez le latin, ces paroles ne signifient-elles pas que l'idolâtrie de Julien et son apostasie sont pour vous le comble de la justice ? On conserve le texte de la demande adressée par vos ancêtres, le décret qu'ils ont obtenu, les actes publics dans lesquels ils ont revendiqué leurs droits. Ouvrez les yeux et prêtez attention à cet ennemi de Jésus-Christ, à cet apostat, à ce persécuteur des chrétiens, à cet esclave des démons; c'est en ces termes que votre Pontius lui-même adressait sa supplique. Allez donc, et dites-nous encore : « Quels rapports pouvez-vous avoir avec les rois du monde ? » A des peuples sourds et sourds vous-mêmes, lisez cette parole, vous qui ne voulez ni l'entendre ni la comprendre : « Vous voyez une paille dans l'œil de votre frère; et vous ne voyez pas une poutre dans le vôtre (1) ».

204. « Quels rapports », dites-vous, « pouvez-vous avoir avec les rois de ce siècle, dont la haine jalouse s'est toujours armée contre la religion chrétienne ? » Après ces paroles vous essayez d'énumérer les rois qui se sont faits les ennemis des justes ; oubliez-vous donc que l'on pourrait en énumérer un plus grand nombre qui se sont faits leurs amis ? Le roi d'Egypte, surnaturellement averti de ne point toucher à l'épouse d'Abraham, traita ce dernier en ami et le combla de présents (2). Isaac jouit également de l'amitié d'un autre roi (3). Jacob fut en Egypte comblé de tous les honneurs par un roi, et ne craignait pas de le bénir (4). Que dirai-je de Joseph qui, après

1. Matt. VII, 3. — 2. Gen. XX. — 3. Id. XXVI. 11. — 4. Id. XLVII.

les souffrances de la prison dans laquelle sa chasteté fut éprouvée, comme l'or dans le creuset, parvint aux premières fonctions du royaume (1), jurait lui-même par le salut de Pharaon (2), non pas dans un accès d'orgueil, par un sentiment de vive gratitude et de bienveillance ? Moïse fut adopté par la fille d'un roi (3). Indignement chassé du trône d'Israël, David trouva un refuge près d'une reine étrangère (4). Elie courut devant le char d'un roi pervers, non point pour obéir à un ordre, mais pour rendre un hommage de fidélité (5). Elisée offrit à la femme qui lui donnait l'hospitalité d'implorer pour, elle les faveurs du roi (6).

Venons maintenant à cette époque de la captivité sur laquelle votre oubli m'étonne assurément. En effet, pour prouver que les rois dans leur haine jalouse se sont toujours posés en ennemis de la religion chrétienne, vous rappelez les trois jeunes Hébreux et Daniel, qui se sont vus persécutés par des rois; mais pour ainsi dire dans les mêmes passages ne pouviez-vous pas voir qu'après le miracle opéré dans la fournaise, le même roi se répandit en louanges pour le Créateur et combla d'honneurs ces trois hommes épargnés par les flammes ? Quelle autorité ce même roi ne donna-t-il pas à Daniel, de quels présents il l'enrichit ? De son côté le Prophète rendait tous les honneurs dus à l'autorité royale, ne craignait pas d'expliquer ses songes et d'user en sa faveur du glorieux privilège qu'il avait reçu de Dieu. Plus tard, la jalousie souleva contre Daniel un grand nombre de rivaux; des calomnies de toute sorte s'amoncelèrent contre lui ; le roi se vit donc obligé, malgré lui, de le jeter dans une fosse aux lions, espérant toutefois que le secours de Dieu l'arracherait infailliblement au danger qu'il allait courir. En effet, lorsqu'on eut vu ces animaux féroces déposer tout à coup leur rage et respecter la vie du Prophète, le roi s'empressa de témoigner à Daniel sa joie et son bonheur, et Daniel, de son côté, lui jeta du fond de l'abîme ce cri de bénédiction: « O Roi, vivez de longs jours (7) ». Ces relations d'amitié des rois avec les saints, vous pouviez les constater à l'occasion des autres faits que vous avez rapportés, pourquoi donc ne les avez-vous pas vues, ou

avez-vous refusé de les voir; eu, les

1. Gen. XXXIX, XLI. — 2. Id. XLI, 15. — 3. Exod. II, 10. — 4. I Rois, XXVII. — 5. III Rois, XVIII, 44-46. — 6. IV Rois, IV, 13. — 7. Dan. III-VI.

260

voyant et les connaissant, pourquoi les avez-vous passées sous silence ? Si en votre qualité de défenseur d'une mauvaise cause, le besoin de mentir ne vous empêchait pas d'ouvrir les yeux à la lumière de la vérité, vous auriez su reconnaître et avouer que parmi les rois les uns ont été bons et les autres mauvais; les uns sont restés les amis des saints et les autres sont devenus leurs ennemis. Et nous nous étonnons que vos circoncellions se précipitent. Qui donc vous poursuivait, je vous prie ? quel Macaire ou quel soldat s'obstinait à vous persécuter ? Personne d'entre nous ne vous a contraint de vous jeter dans cet abîme de l'erreur. Pourquoi donc vous y précipiter les yeux fermés, jusqu'à vous écrier: « Quels rapports peut-il y avoir entre vous et les princes de ce siècle ? » Pourquoi surtout ajouter, non pas seulement qu'ils ont souvent montré une haine jalouse contre la religion chrétienne, mais « que leur haine jalouse s'est toujours armée contre la religion chrétienne ? » Parce que vous n'avez pas voulu tenir compte de ces exemples qui protestent contre vous, avez-vous cru que nos lecteurs n'en tiendraient également aucun compte et qu'ils ne s'écrieraient pas : Il ne sait ce qu'il dit ?

205. Parce que les rois dont j'ai parlé appartiennent tous à l'Ancien Testament, en conclurez-vous qu'on ne peut les invoquer contre votre thèse, puisque vous n'avez pas dit: Leur haine jalouse les a toujours armés contre la justice; mais : « Leur haine jalouse les a toujours armés contre la religion chrétienne », comme si dans votre pensée cette haine jalouse ne s'était portée contre les justes, que depuis que ces justes portent le nom de chrétien ? Mais alors, pourquoi donc auriez-vous pris vous-même dans l'Ancien Testament des exemples à l'appui de votre téméraire assertion ? Est-ce que les Machabées, les trois jeunes Hébreux, Daniel, n'ont pas vécu longtemps avant la naissance de Jésus-Christ ? Et puis vous citez Julien l'Apostat, dont la haine contre les chrétiens est, hélas ! trop connue. Pourquoi donc l'avez-vous supplié de vous rendre vos basiliques ? Pourquoi avez-vous dit hautement qu'il était seul le représentant de la justice ? Si un ennemi de la religion entend un semblable langage, que sont donc ceux qui le lui adressent ? Constantin qui, au lieu d'en être l'ennemi, se posait en glorieux protecteur du nom chrétien, se souvenant de l'espérance qu'il avait dans le Christ, et disposé à conserver à tout prix l'unité, n'accueillit aucun de ceux qui parmi vous interjetèrent appel à son tribunal. Ces deux empereurs ont vécu pendant l'ère chrétienne, mais ils ne furent pas tous deux des empereurs chrétiens; si tous deux furent des ennemis jaloux de la religion chrétienne, pourquoi donc en appeliez-vous au tribunal de l'un et à la libéralité de l'autre ? Sur la demande de vos ancêtres, Constantin avait fait rendre deux jugements épiscopaux, l'un à Rome et l'autre à Arles; le premier de ces jugements, vous l'avez accusé et vous en avez appelé contre le second. Ou bien, ce qui est vrai, si l'un de ces deux princes croyait en Jésus-Christ, tandis que l'autre avait apostasié la religion de Jésus-Christ, pourquoi mépriser celui qui est chrétien et partisan de l'unité, tandis que vous comblez d'éloges l'apostat qui sème la division ? Constantin ordonna de vous chasser des basiliques, et Julien vous en ouvrit les portes. Voulez-vous savoir lequel de ces deux partis favorisait la paix chrétienne ? l'un vous a chassés, parce qu'il croyait en Jésus-Christ ; l'autre vous a réintégrés, parce qu'il avait abandonné Jésus-Christ. Oh ! que vous voudriez dire : La supplique adressée à Julien fut un crime, mais pour nous, que nous importe ? Si vous parliez ainsi, ce serait par le fait même vous condamner aux yeux de l'Eglise catholique, dont les membres répandus sur toute la terre ont fort peu à se préoccuper de ce que vous dites, de ceux dont vous voulez parler, et de ce que vous voulez en dire. Mais vous ne pouvez avouer que la supplique adressée à Julien soit un crime; n'y a-t-il pas au-dessus de vous une autorité qui étouffe votre voix et paralyse votre langue ? Pontius a composé la supplique; Pontius l'a présentée, Pontius a fait d'un apostat le modèle de toute justice, Pontius a dit d'un apostat qu'il était l'unique dépositaire de la justice. Que telle ait été la forme sous laquelle Pontius a présenté sa supplique, c'est ce que nous apprend sans ambage le rescrit même de Julien. Vos allégations sont encore là dans toute leur intégrité; j'en ai pour garant, non pas une vaine renommée, mais les monuments publics les plus authentiques. Parce que l'apostat a fait droit à votre demande, dans le but de nuire à l'unité de Jésus-Christ, pensez-vous que cette libéralité vous autorise (261) à dire qu'il

était l'unique dépositaire de la justice ? Et parce que les empereurs chrétiens, désireux de maintenir l'unité du Christ, portent des lois qui vous sont désagréables, pensez-vous qu'on puisse uniquement pour cela leur supposer une haine jalouse pour la religion chrétienne? Ah ! je souhaite que tous les hérétiques deviennent insensés dans ce sens, et recouvrent la raison pour cesser d'être hérétiques.

206. Où donc, direz-vous, s'est accomplie cette parole du Sauveur : « Il viendra un temps où celui qui vous fera mourir se flattera de rendre gloire à Dieu (1) ? » Ce mot ne s'applique pas aux païens, car ce n'est point pour Dieu, mais pour leurs idoles, qu'ils persécutaient les chrétiens. Quant aux empereurs qui se réjouissent de porter le nom de chrétien, ne voyez-vous pas que pour mériter l'application de cette parole il aurait fallu que leurs lois n'eussent avant tout pour but que celui de vous faire mourir ? Or, telle ne fut jamais leur intention. Les châtiments que vos sectaires ont à subir ne sont que la juste punition de leur résistance systématique aux lois de l'empire ; quant à ces morts volontaires devenues si nombreuses, vos sectaires les regardent pour eux comme un bonheur et pour nous comme un objet d'envie. Que s'ils veulent que ces paroles du Sauveur s'appliquent aux rois qui honorent le nom de Jésus-Christ, qu'ils demandent ce que l'Eglise catholique a souffert en Orient sous le règne de l'empereur Valens. Je trouverais là toutes les preuves de l'accomplissement de cette parole : « Un temps viendra où celui qui vous fera mourir se flattera de rendre service à Dieu » ; j'y trouverais surtout le moyen de prouver aux hérétiques qu'ils ne sauraient se faire une gloire des lois plus ou moins sévères portées contre leur erreur par les empereurs catholiques.

Toutefois nous disons que le temps annoncé par l'Evangile est arrivé quelque temps après l'ascension du Sauveur. La sainte Ecriture en est pour nous la preuve évidente. En effet, les Juifs croyaient rendre service à Dieu, en faisant mourir les Apôtres. Telles étaient en particulier les dispositions de Saul, avant qu'il fût devenu notre apôtre saint Paul. Parmi ses anciens titres de gloire, sur lesquels il appelle l'oubli le plus complet,

1. Jean, XVI, 2.

ne l'entendons-nous pas s'écrier : « Né hébreu, de pères hébreux, ayant été pharisien quant à la manière d'observer la loi, et pour ce qui est du zèle judaïque j'en avais jusqu'à persécuter l'Eglise (1)? » N'est-il pas évident qu'il croyait rendre service à Dieu en faisant souffrir aux autres ce que plus tard il souffrit lui-même? En effet, quarante Juifs avaient formé le complot de le mettre à mort ; dès qu'il en fut averti, il en donna connaissance au tribun, et ce n'est qu'avec le concours de la force armée qu'il échappa à ces embûches (2). Mais à cette époque personne n'était encore là pour lui dire Quels rapports pouvez-vous avoir, non pas avec des rois, mais avec des tribuns et la force armée? Personne n'était là pour lui dire Vous avez cherché une protection auprès des soldats, lorsque votre Sauveur a été par eux conduit à la mort. On n'avait point encore imaginé de semblables folies, ruais pour le moment où elles apparaîtraient on préparait ces exemples frappants.

207. Mais voici que vous prenez des airs terribles en vous écriant : « Sans parler d'autre chose, apprenez par votre propre histoire que beaucoup de vos empereurs et de vos juges ont expié par une mort malheureuse ce qu'ils nous ont fait souffrir ». En lisant ces paroles dans votre lettre je redoublais d'attention pour bien me pénétrer de l'énumération que sans doute vous alliez faire. Mais voici qu'abandonnant votre sujet, vous nous rappelez Néron, Domitien, Trajan, Gète, Dèce, Valérien, Dioclétien et Maximien. J'avoue que la liste en est longue, mais je dois croire que vous oubliez à qui vous parlez. Est-ce que tous ces empereurs n'étaient pas païens ? et pour défendre le culte des idoles n'ont-ils pas persécuté les chrétiens sans distinction de catholiques ou d'hérétiques ? Ouvrez donc les yeux ; ces princes n'étaient certes pas de notre communion, et ils persécutaient cette unité catholique dont vous nous excluez de votre chef, mais à laquelle, selon la parole même de Jésus-Christ, vous avez cessé d'appartenir. Or, vous promettiez de montrer que beaucoup de nos empereurs et de nos juges avaient expié par une mort malheureuse les persécutions qu'ils vous avaient fait souffrir. Nous laisseriez-vous le soin de faire nous-mêmes cette énumération, puisque

1. Philipp. III, 5, 6. — 2. Act. XXIII, 12-33.

vous y avez renoncé, tout en nous disant « Sans parler de Néron? » Charmante restriction à l'aide de laquelle vous parcourrez plusieurs autres noms ! Pourquoi donc nous rappeler des personnages absolument étrangers à la question qui nous occupe ? Et puis que m'importe ? Je vous les abandonne sans difficulté, mais j'attends la longue énumération de ceux que vous m'avez promis. Mais peut-être serait-il impossible d'en trouver, puisque vous assurez qu'ils ont péri.

208. A la place des empereurs et des juges vous énumérez certains évêques que vous avez coutume de nommer traditeurs. Sur ce point nous avons toujours la même réponse à vous faire : ou vous ne prouvez pas, et alors vos accusations ne sont d'aucune importance; ou vous prouvez, et nous vous répliquons que ces crimes nous sont absolument étrangers. Ces évêques ont porté leur propre fardeau, bon ou mauvais ; nous croyons qu'il était bon, toujours est-il que ce fardeau leur était personnel. De même en est-il pour vos coupables sectaires ; ils ne répondent pas de vous et vous ne répondez pas d'eux ; toutefois il est un fardeau qui vous est commun à tous, c'est le schisme. Souvent déjà nous vous avons tenu ce raisonnement. Formulez donc les noms, en quel nombre vous voudrez, non pas d'évêques, mais d'empereurs et de juges catholiques qui aient péri pour vous avoir persécutés. C'est là ce que vous vous proposiez, ce que vous nous aviez promis, ce qui avait surexcité votre attention. « Ecoutez », dit-il, « Macaire a péri, Ursace a péri, tous vos comtes ont péri sous les coups de la vengeance divine ». Vous citez deux noms, et dans ces deux noms je ne vois aucun empereur. Cette fin de non-recevoir peut-elle contenter quelqu'un ? Vous contente-t-elle vous-même ? Vous nous annoncez que vous allez citer une longue suite de nos empereurs et de nos juges qui ont péri en vous persécutant, et sans parler d'aucun empereur vous citez à peine deux comtes ou deux juges. Vous dites bien : « Tous vos comtes ont péri également sous les coups de la vengeance divine », mais que nous importe une telle affirmation ? Il vous était tout aussi facile de terminer ainsi votre phrase, sans formuler absolument aucun nom propre. Pourquoi donc ne citez-vous aucun de nos empereurs, c'est-à-dire aucun de nos empereurs catholiques ? Avez-vous craint d'être accusé du crime de lèse-majesté ? Qu'est donc devenue la force circoncellionique ?

Et puis, que pensez-vous de ceux dont vous avez précédemment décliné les noms ? ne peuvent-ils pas vous dire : Que nous demandiez-vous ? En effet, ils ne sont d'aucun secours pour la cause que vous soutenez ; et cependant vous les nommez. Enfin, qui êtes-vous donc pour n'oser nommer ceux dont vous invoquez la mort malheureuse ? Comme les juges et les comtes vous inspirent moins de frayeur, vous auriez pu, sans doute, en citer un plus grand nombre. Pourtant vous vous bornez à Macaire et à Ursace. Est-ce que ces deux derniers sont à eux seuls plus que tous les autres ? Ne vous rappelez-vous pas ce que nous avons appris dans notre enfance ? Si vous me demandez si ce nombre deux est singulier ou pluriel, je vous répondrai qu'il est du pluriel. Et cependant je ne suis pas au terme de mon argumentation. En effet, de ce nombre deux je retranche Macaire, car vous ne nous avez pas dit comment il a péri. Quiconque vous persécute, pour peu qu'il ne soit pas immortel sur cette terre, quand il mourra, direz-vous qu'il meurt à cause de vous ? A ce prix n'est-il pas regrettable que Constantin, le premier qui eût porté des lois contre votre schisme, ait été si longtemps assis sur le trône, et ait joui d'une si longue prospérité? n'est-il pas également regrettable que ce Julien qui vous a fait don de nombreuses basiliques, ait été frappé de mort d'une manière si prématurée ? Si pour ces deux empereurs les choses s'étaient passées autrement, quel thème mieux choisi pour vos déclamations sans fin, puisque malgré ces contre-temps vous ne voulez pas vous taire ?

Cependant nous ne vous disons pas que si Julien est mort d'une manière aussi prématurée, c'est parce qu'il vous a donné des basiliques. Nous pourrions sur ce point imiter votre faconde, mais nous ne voulons pas faire preuve de la même vanité. Ainsi donc, comme je l'ai dit plus haut, du nombre deux je retranche Macaire ; par conséquent il ne vous reste plus qu'Ursace, auquel vous faites l'honneur de répéter son nom, pour nous montrer quel genre de mort il avait mérité. « Ursace », dites-vous », frappé à mort de la « main d'un barbare, fut déchiré par des (263) oiseaux de proie et dévoré par des chiens avides ». N'oublions pas que c'est surtout Macaire qui est l'objet de votre haine, car vous nous appelez Macariens et non pas Ursaciens ; d'où je conclus que si dans sa mort vous aviez pu trouver quelque détail à faire ressortir en votre faveur, vous y auriez mis toute votre complaisance. Ainsi donc de ces deux hommes que vous citez pour arriver au nombre pluriel, il ne reste plus qu'Ursace, avec le nombre singulier. Que devient donc cette terrible menace qui nous annonçait une écrasante pluralité ?

209. Pour peu que l'on connaisse la valeur des termes, on comprend facilement qu'une réponse comme celle-ci : « Macaire a péri, Ursace a péri, tous vos comtes ont péri sous les coups de la vengeance divine », est du dernier des ridicules, quand on sait qu'elle s'adresse à des hommes qui vous somment de donner des preuves à l'appui de vos accusations. Vous savez que ce sont ces preuves que l'auditeur ou le lecteur exige, et voici sur quel raisonnement vous vous appuyez pour démontrer que tous nos comtes ont péri sous les coups de la vengeance de Dieu. « Ursace », dites-vous, « frappé par une main barbare, a été déchiré par les oiseaux de proie et dévoré par des chiens avides ». Tout homme, ne sachant pas même ce qu'il dit, pourrait affirmer également que tous nos évêques ont péri en prison sous les coups de la vengeance divine ; et si des preuves lui sont demandées, il pourra ajouter : C'est de ce genre de mort que mourut Optat, accusé de complicité avec Gildon. Telles sont cependant les absurdités que nous sommes contraints d'entendre et de réfuter ; et surtout nous craignons que des esprits faibles ne se laissent prendre à vos embûches. Quant à cet Ursace, pourvu qu'il ait bien vécu et qu'il soit mort saintement, il sera consolé par cette promesse divine : « Je recueillerai votre sang des mains de toutes les bêtes féroces (1) ».

210. Vous nous accusez de soulever contre vous le courroux des princes de la terre, et de leur inspirer nos idées de vengeance plutôt que de leur enseigner la divine Ecriture c'est une calomnie qui je ne prendrai même pas la peine de réfuter, car je ne vous crois pas encore arrivés à un tel point de surdité contre les oracles divins, que vous n'avez à

1. Gen. IX, 5.

craindre que ces oracles ne soient connus des princes. Que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, il n'en est pas moins certain que ces princes entrent dans l'Eglise, et si nous gardons le silence, ils peuvent prêter l'oreille à la voix du lecteur. Et s'il est un point sur lequel nous revenons très-souvent, c'est précisément ce psaume que vous avez cité, et qu'ils écoutent avec une vive attention. Vous soutenez que nous ne les instruisons pas et que nous leur refusons la connaissance de ces paroles : « Maintenant, ô rois, comprenez ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre; servez le Seigneur dans la crainte, et tressaillez devant lui avec terreur; embrassez la discipline, dans la crainte de soulever le courroux de Dieu, etc. » Croyez bien que nous chantons ces paroles et qu'ils les entendent ; mais ils entendent également les versets précédents que vous n'avez cités que pour nous faire croire qu'ils ne vous inspirent aucune frayeur. Voici donc ce qu'ils entendent : « Le Seigneur m'a dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui ; demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage et pour empire les confins de la terre (1) ». En entendant ces paroles, ils s'étonnent que certains hérétiques osent nier cet héritage de Jésus-Christ et tentent de le restreindre à un petit coin de la terre. Dans leur étonnement, ils demandent peut-être pourquoi ces paroles: « Servez le Seigneur dans la crainte», comme si ce sentiment leur était spécial en tant qu'ils sont rois. En effet, tous les hommes doivent servir le Seigneur; d'abord en vertu de la condition qui leur est commune à tous, leur condition d'hommes, et ensuite en vertu des dons particuliers qui ont été accordés à chacun. Par exemple il n'appartient pas à tous d'ordonner le renversement des idoles, quoique leur disparition ait été depuis longtemps annoncée'. Les rois, en acceptant le gouvernement de la société humaine, et par là même qu'ils sont rois, sont donc tenus de servir le Seigneur, conformément à un mode qui n'est ni prescrit ni possible à ceux qui ne sont pas rois.

211. Après avoir médité ces paroles, ils entendent également, et avec une admirable solennité, les passages cités par vous, au sujet des trois jeunes Hébreux. En effet, ces passages de la sainte Ecriture sont chantés par l'Eglise à l'occasion de ces fêtes qui donnent de la

1. Ps. II. — 2. Isa. II, 18; Zach. XIII, 2.

264

ferveur à ceux mêmes qui vivent dans la tiédeur tout le reste de l'année. Or, quelles idées, pensez-vous, doivent naître dans l'esprit des empereurs chrétiens, quand on leur rappelle que trois jeunes hommes ont été jetés dans une fournaise ardente, parce qu'ils ont refusé, malgré les ordres du roi, d'adorer une idole ? Ne doivent-ils pas en conclure que la liberté des saints ne saurait être vaincue ni

par la puissance royale, ni par la rigueur des châtements et des souffrances ? Et alors ils se félicitent de ne pas être du nombre de ces rois qui punissaient comme sacrilèges les contempteurs des idoles. Plus loin on leur rappelle que ce même roi vivement frappé de ce grand miracle opéré en faveur des trois enfants, par des flammes entièrement dociles à l'empire du Créateur, conçut aussitôt le désir de servir Dieu dans la crainte, de tressaillir devant lui avec terreur et d'embrasser généreusement la discipline. En présence de semblables prodiges, ne comprennent-ils pas que si ces faits sont écrits et chantés avec tant de pompe, c'est afin de faire comprendre aux serviteurs de Dieu qu'ils doivent protester contre tout sacrilège qui leur serait prescrit par les rois, et que ces rois eux-mêmes ont pour premier devoir de se faire les serviteurs de Dieu ? Enfin, si, dociles aux avertissements de ce psaume que vous avez transcrit dans votre lettre, ces rois veulent comprendre, s'instruire, servir le Seigneur dans la crainte, tressaillir devant lui avec terreur et embrasser la discipline, il leur suffit de prêter une oreille attentive au langage formulé par Nabuchodonosor. En effet, le psaume nous apprend que ce roi rendit un décret adressé à tous les peuples de son empire, et portant que quiconque blasphémerait le Dieu de Sidrac, de Misac, et d'Abdénago, serait puni de mort et ses biens confisqués. Et s'ils connaissent ce décret qui défendait de blasphémer le Dieu modérateur des flammes, et libérateur des trois jeunes Hébreux, ne peuvent-ils pas conclure ce qu'ils doivent faire dans leur empire pour empêcher qu'on annule dans les fidèles un sacrement dans lequel Dieu remet les péchés et pose les fondements du salut de l'univers ?

212. Ainsi donc, lorsque les princes chrétiens portent des lois contre vous pour assurer l'unité catholique, prenez garde de leur reprocher dans vos paroles de ne point connaître les saintes Ecritures, tandis que dans votre coeur vous regrettez qu'ils soient suffisamment instruits. Comment supporter de votre part une calomnie assez sacrilège et assez odieuse, pour accuser tous les rois, par ce fait seul, que Daniel a été jeté dans la fosse aux lions ? Mais alors pourquoi donc ne pas faire à tous les rois un véritable mérite, parce que ce même Daniel a été comblé d'honneurs ; parce qu'en le jetant dans la fosse, le roi lui-même était persuadé que Dieu l'en tirerait sain et sauf ; et enfin, parce que dans sa sollicitude pour celui qu'il aimait, ce même roi se privait absolument de prendre aucune nourriture ? Parce que Daniel a été persécuté par un roi, vous osez dire aux chrétiens « Quels rapports pouvez-vous avoir avec les rois de ce siècle ? » Vous oubliez donc que ce même Daniel interprétait fidèlement les songes au roi, qu'il l'appelait son maître et son roi, et qu'il recevait de lui les présents les plus généreux, et les plus grands honneurs ? De même vous faites sonner bien haut que ces trois jeunes Hébreux ont été jetés dans les flammes pour avoir refusé d'adorer la statue du roi ; mais vous passez sous silence les félicitations et les honneurs qu'ils reçurent de ce même prince. En jetant Daniel dans la fosse aux lions, le roi se montrait persécuteur; mais était-il persécuteur, oui ou non, lorsqu'il témoignait à Daniel la joie qu'il éprouvait de le voir sain et sauf, et lorsqu'il jetait aux lions les ennemis du Prophète (1) ? Si même alors il était persécuteur, pourquoi Daniel ne lui résistait-il pas, quand la familiarité dont il jouissait auprès du roi lui rendait cette résistance si facile ? Et vous nous dites que nous devons détourner les rois d'user de violence à l'égard des hommes ?

Et si vous soutenez que le roi ne fut point un persécuteur parce qu'il ne faisait qu'appliquer le juste châtement de la faute commise par les ennemis du saint Prophète, que ne peuvent faire les rois pour venger la profanation des sacrements de Jésus-Christ, quand la vie d'un prophète mise en péril a mérité un châtement aussi sévère ? Je l'avoue, et c'est évident, le roi se montra persécuteur lorsqu'il jeta dans les flammes les trois jeunes Hébreux parce qu'ils avaient refusé d'adorer la statue; mais je demande s'il fut également persécuteur lorsqu'il ordonna par une loi de

1. Dan. II-VI.

mettre à mort et de dépouiller de son bien quiconque blasphémerait le seul Dieu véritable ? S'il fut persécuteur, pourquoi répondez-vous Amen aux paroles du persécuteur ? S'il ne l'a pas été, pourquoi donc appelez-vous persécuteurs les princes qui veulent vous corriger de la fureur du blasphème ? S'ils vous obligeaient à adorer une idole, ils ressembleraient à ce roi impie, et vous ressembleriez aux trois jeunes Hébreux; mais s'ils vous défendent de vous attaquer à Jésus-Christ, vous n'êtes plus que des impies. Et eux, que sont-ils, s'ils défendent ces profanations sous des peines terribles ? je n'ai point à

me prononcer; vous, du moins, cherchez d'autres raisons à donner, si vous leur refusez le titre d'empereurs chrétiens.

213. Si ces faits relatifs à Daniel et à ses compagnons avaient été invoqués par, tout autre que vous, par moi par exemple, vous vous seriez récrié, vous auriez dit qu'il n'y a point de similitude à établir entre des époques aussi différentes; vous auriez ajouté : Je rends grâce à Dieu, car, en citant des faits pour appuyer votre doctrine, vous finissez par comprendre que ces faits prouvent précisément le contraire de ce que vous vouliez. N'est-ce point là ce qui vous arrive? Est-ce par une erreur purement humaine? Je voudrais le croire. Corrigez-vous donc ; ne craignez pas, vous n'en serez pas moins considéré; n'y a-t-il pas au contraire plus de caractère à éteindre par un aveu généreux les flammes de la haine, qu'à dissiper par la vivacité de l'intelligence les ténèbres de l'erreur?

214. *Pétilien*. « Où est pour vous la loi de Dieu, où est pour vous la religion chrétienne, si vous accomplissez et ordonnez des meurtres et des exécutions? »

215. *Augustin*. A cela voyez ce que répondent les cohéritiers de Jésus-Christ répandus sur toute la face de la terre. Les meurtres et les exécutions capitales, nous ne les accomplissons ni ne les ordonnons; pour vous, vous faites quelque chose de plus criminel encore, puisque vous tuez les âmes et les privez de la vie éternelle.

216. *Pétilien*. « Si vous voulez faire de nous vos amis, pourquoi donc nous attirer à vous par la violence? Et si vous nous regardez comme vos ennemis, pourquoi tuez-vous vos ennemis? »

217. *Augustin*. Nous n'attirons personne par la violence et nous ne tuons pas nos ennemis. Quant à la lutte que nous engageons contre vous, elle nous répugne, il est vrai, mais elle nous est inspirée par la charité la plus pure, car nous voulons vous convertir, et, en vous convertissant, vous procurer la vie. Personne ne veut malgré soi ; et, cependant, pour amener un enfant à vouloir s'instruire, on est souvent obligé de lui infliger une correction malgré lui, et cette correction lui vient le plus souvent d'un homme qui lui est entièrement dévoué. C'est là ce que pourraient vous dire les rois, s'ils vous frappaient, car c'est dans ce but que Dieu leur a confié la puissance; ils ne vous frappent pas, et pourtant vous vous récriez.

218. *Pétilien*. « Voyez quelle étonnante contradiction : Vous ne cessez, bien à tort sans doute, de nous flétrir du nom d'hérétiques, et vous avez un besoin si pressant d'entrer en communion avec nous? »

219. *Augustin*. Si nous avons un besoin si pressant d'entrer en communion avec les hérétiques, est-ce que nous vous presserions de déposer votre hérésie? Nos discussions avec vous ont pour but de vous arracher à l'erreur; comment donc pouvons-nous avoir un désir si pressant d'entrer en communion avec les hérétiques? La dissension et la division font de vous des hérétiques; la paix et l'unité en feraient des catholiques. Quand donc vous quittez vos rangs pour entrer dans les nôtres, vous cessez d'appartenir à ce que nous haïssons pour appartenir à ce que nous aimons.

220. *Pétilien*. « Entre ces deux partis, choisissez donc celui qui vous convient. Si vous êtes innocents, pourquoi nous poursuivez-vous par le fer? Et si vous nous croyez coupables, pourquoi nous cherchez-vous, innocents que nous sommes ? »

221. *Augustin*. O subtilité, ou plutôt ineptie de langage ! Pour établir un dilemme, ne doit-on pas faire en sorte qu'on ne puisse choisir à la fois les deux parties qui le composent? Par exemple, si vous me mettiez en demeure de dire si nous sommes innocents ou coupables, en admettant une des deux propositions, je rejetterais nécessairement l'autre, et il en est toujours ainsi dans les raisonnements de ce genre. Mais vous venez me sommer de dire si nous sommes innocents ou si vous êtes coupables, et vous voulez que (266) j'affirme l'une ou l'autre de ces deux propositions. Mais il ne s'agit pas de l'une des deux, car je les affirme toutes deux, et je soutiens que nous sommes innocents et que vous êtes coupables. Je dis que nous sommes innocents de toutes vos accusations fausses et calomnieuses, car nous tous, catholiques, nous pouvons affirmer en toute conscience que nous n'avons pas livré les saints livres, que nous n'avons jamais applaudi au culte des idoles, que le sang n'a jamais été versé par nos mains, et que nous ne sommes coupables d'aucun des crimes qu'il vous plaît de nous reprocher sans cesse. Quant à ceux qui ont pu se rendre coupables de quelques-uns de ces crimes, quoique vous ne l'ayez jamais prouvé, c'est sur eux et non pas sur nous qu'ils ont fermé le royaume des cieux. Car chacun de nous porte son propre fardeau (1). Voilà quant à la première partie du dilemme. Quant à la seconde, nous affirmons que vous êtes tous coupables et

criminels, non pas sans doute des crimes personnellement commis par tels ou tels de vos sectaires, - mais du crime de sacrilège et de schisme; car aucun d'entre vous ne saurait se dire innocent sur ce point, tant qu'il n'appartient pas à l'unité de toutes les nations, à moins qu'il ne soutienne que Jésus-Christ a menti quand il a dit de son Eglise qu'elle se répandrait sur toute la terre, en commençant par Jérusalem (2). Telle est ma réponse à ces deux parties de votre raisonnement, quand vous me demandiez de choisir l'une ou l'autre. Vous auriez dû comprendre que nous pouvions nous prononcer sur l'une et sur l'autre; si donc vous l'aviez voulu, il vous suffisait de nous prier de ne répondre qu'à l'une des deux, puisque vous voyiez bien que nous pouvions nous prononcer sur toutes les deux à la fois.

222. « Mais », dites-vous, « si l'innocence est votre partage, pourquoi donc nous poursuivez-vous avec le fer? » Considérez un instant ces bandes de Donatistes, qui ne se contentent plus de bâtons, comme faisaient leurs pères, mais savent y ajouter la hache, la lance et l'épée; dites alors auquel des deux côtés, catholique ou donatiste, on doit poser, cette question Pourquoi nous poursuivez-vous avec le fer? « Ou bien », dites-vous encore, si vous nous « croyez coupables, quand nous sommes innocents,

1. Gal. VI, 5. — 2. Luc, XXIV, 47.

pourquoi nous cherchez-vous? » Je réponds en deux mots : Nous qui sommes innocents, nous vous cherchons, vous qui êtes coupables, afin que vous cessiez d'être coupables et que vous deveniez innocents. J'ai formulé nos deux affirmations, j'ai répondu aux deux vôtres; maintenant, de ces deux partis, lequel choisissez-vous : Etes-vous innocents ou coupables ? Ces deux propositions s'excluent réciproquement, et pourtant, adoptez-les toutes les deux, si vous le trouvez bon. Pourtant, il est certain que sur le même objet vous ne pouvez être à la fois innocents et coupables. Si donc vous êtes innocents, ne vous étonnez pas que des frères vous invitent à la paix; et si vous êtes coupables, ne vous étonnez pas que la même invitation vous soit faite par les rois. Mais, de ces deux propositions, vous vous donnez l'une et nous vous attribuons l'autre; vous vous donnez l'innocence, et nous vous accusons de vivre dans l'impiété; sur l'une et sur l'autre écoutez donc mes observations. Si vous êtes innocents, pourquoi donnez-vous un démenti solennel à la promesse de Jésus-Christ? Et si vous êtes coupables, pourquoi n'allez-vous pas chercher un refuge dans sa miséricorde ? Il a promis de réunir toutes les nations dans l'unité la plus complète, et sa miséricorde demande la charité fraternelle.

223. *Pétilien*. « Enfin, comme nous vous l'avons dit souvent, quelle est donc cette présomption qui vous presse de réclamer la protection des rois, malgré cette parole de David : Il est bon d'espérer dans le Seigneur, plutôt que d'espérer dans l'homme; il est bon d'espérer dans le Seigneur, plutôt que d'espérer dans les princes (1) ? »

224. *Augustin*. Nous n'espérons pas dans l'homme ; mais, autant que nous le pouvons, nous avertissons les hommes de mettre toute leur confiance dans le Seigneur. Nous n'espérons pas dans les princes, mais, autant que nous le pouvons, nous conseillons aux princes de mettre leur confiance dans le Seigneur, et quoique nous demandions aux princes ce qui peut être le plus utile à l'Eglise, cependant ce n'est point en eux qu'est placée notre espérance. En priant un tribun de lui donner des guides armés, l'Apôtre ne plaçait pas sa confiance dans ce tribun, pas plus que dans les princes, pas plus que dans ces soldats dont la

1. Ps. CXVII, 8, 9.

267

multitude lui permit d'échapper aux embûches de ses ennemis. Vous-mêmes, vous avez demandé à l'empereur de vous rendre vos basiliques, et cependant nous ne vous accusons pas d'avoir été jusqu'à placer toute votre confiance dans l'empereur Julien. Ce que nous vous reprochons, c'est d'avoir désespéré du témoignage le plus formel de Jésus-Christ, à l'unité duquel vous avez arraché ces mêmes basiliques. Vous les avez occupées sur les ordres de l'ennemi de Jésus-Christ ; et vous y méprisez les ordres du Sauveur, puisque vous regardez comme valide et comme vraie cette constitution élaborée par Julien : « Sur les instantes prières de Rogatien, de Pontius, de Cassianus,

des autres évêques et des clercs, l'empereur, portant l'indulgence à son comble, ordonne de réparer tout ce qui a été fait avec tant d'injustice contre les Donatistes et de rétablir les choses dans leur état primitif ». Au contraire, vous regardez comme faux et invalide cet ordre formulé par Jésus-Christ: « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (1) ».

Nous vous en supplions, convertissez-vous; revenez à cette évidente unité de toute la terre, afin que tout soit rétabli dans son état primitif, non point selon les paroles de Julien, mais selon les paroles de Jésus-Christ. Ayez pitié de votre âme. Nous ne voulons établir aucune comparaison entre Constantin et Julien, dans le but de faire ressortir toute la différence qui les sépare. Nous ne disons pas: Si ce n'était pas mettre votre espérance dans l'homme et dans le prince que de dire d'un empereur païen et apostat, « qu'il n'y avait de justice qu'en lui » ; si toute la secte de Donat croyait pouvoir formuler cet éloge dans toutes ses suppliques et dans son rescrit à l'empereur; combien moins deviez-vous nous accuser d'espérer dans l'homme et dans le prince, parce que, sans user d'aucune adulation sacrilège, il nous est arrivé d'adresser, nous aussi, des suppliques à Constantin et à tous les empereurs chrétiens. Souvent même, sans que nous ayons pris aucune initiative, et uniquement parce que ces empereurs n'oubliaient pas le compte qu'ils auront à rendre à Dieu de leur administration, et les paroles redoutables que vous avez citées : « Maintenant, ô rois, comprenez, etc.», et autres paroles

1. Act. XXIII, 12-33. — 2. Id. I, 8.

semblables ; souvent, dis-je, ces empereurs se sont crus obligés de porter d'eux-mêmes telles ou telles lois pour sauvegarder l'unité de l'Eglise catholique. Mais ne parlons pas de Constantin. Je vous oppose Jésus-Christ et Julien, c'est-à-dire Dieu et l'homme, le Fils de Dieu et le fils de l'enfer, le Sauveur de nos âmes et le meurtrier de son âme. Pourquoi conservez-vous le rescrit impérial qui vous assure la possession des basiliques, tandis que vous rejetez l'Evangile qui vous commande d'embrasser la paix de l'Eglise ? Nous nous écrions à notre tour : « Rétablissez dans son état primitif tout ce qui s'est fait injustement ». L'Evangile de Jésus-Christ est plus ancien que le rescrit de Julien ; l'unité de Jésus-Christ est plus ancienne que la secte de Donat ; les prières de l'Eglise au Seigneur pour l'unité de Jésus-Christ, sont plus anciennes que les supplications de Rogatien, de Pontius et de Cassianus à Julien pour la secte de Donat. Est-ce une injustice de la part des rois d'empêcher la division, tandis que ce serait justice pour des évêques de rompre cette même unité ? Est-ce une injustice de la part des rois de prouver leur dévouement à Jésus-Christ en défendant l'Eglise, tandis que ce serait justice pour des évêques de démentir le témoignage de Jésus-Christ, afin de pouvoir nier l'Eglise ? Nous vous en supplions, interprétez les paroles de Julien, non pas contre l'Evangile, mais selon l'Evangile, et rétablissez dans son état primitif tout ce qui s'est fait injustement.

225. *Pétilien*. « C'est à vous que je m'adresse, misérables; troublés parla crainte des persécutions, plus désireux de sauver vos richesses que de sauver vos âmes, vous tenez beaucoup moins à la foi perfide des traditeurs qu'à vous assurer la protection des puissants du siècle contre les atteintes de vos ennemis. Tels on voit les naufragés se précipiter dans les flots qui doivent les engloutir, et dans ce péril extrême, courir au-devant de ce qui cause leur effroi. Telle une fureur tyrannique, pour n'avoir à craindre personne, veut se faire redouter, alors même qu'elle est en péril. C'est ainsi que vous avez recours aux expédients suprêmes de la méchanceté, pour vous donner la satisfaction de contempler sans crainte les maux et les souffrances dont on frappe des innocents. Si courir à sa ruine c'est éviter le péril; conserver la foi du larron, (268) n'est-ce pas une foi condamnable? Convenez enfin que c'est un affreux calcul de perdre votre âme pour conserver vos richesses. Le Sauveur a dit : Lors même que vous gagneriez le monde entier, si vous perdez votre âme, que pourrez-vous obtenir en retour (1)? »

226. *Augustin*. Rien de plus utile, je l'avoue, qu'une telle exhortation, si elle était appuyée sur une bonne cause. Je vous loue de ce zèle avec lequel vous détournez les hommes de préférer les richesses à leur âme. Mais après avoir entendu ces belles paroles, daignez encore nous écouter un instant, car nous aussi nous donnons les mêmes conseils, mais voici dans quel sens. Si les rois vous menacent de vous enlever vos richesses, parce que vous n'êtes pas juifs selon la chair, ou parce que vous n'adorez pas les idoles ou les démons, ou parce que vous repoussez toutes les hérésies, ou enfin, parce que vous persévérez dans l'unité catholique, préférez mille fois la perte de vos richesses à la

perte de votre âme ; préférez le salut éternel en Jésus-Christ à toute autre chose, et même à la vie temporelle. Mais, si les rois vous punissent et vous condamnent, parce que vous êtes hérétiques ; la crainte qu'ils vous inspirent est une crainte, non pas cruelle, mais toute de miséricorde; et de votre côté, cette crainte n'est point de la force, mais de l'obstination.

Ecoutez donc cette parole de saint Pierre « Où est donc votre gloire, si vos souffrances « ne sont que le châtimement de vos péchés (2) ? » En effet, quoi de plus affreux que de n'avoir sur la terre aucune satisfaction et d'être privé de la vie éternelle dans le siècle futur? ici-bas toutes les angoisses des malheureux, et après la mort tous les tourments des hérétiques ! Frère, c'est à vous que je m'adresse en ce moment ; ne devez-vous pas nous prouver tout d'abord que vous avez la vérité, avant de nous donner mission d'exhorter les hommes à conserver cette vérité, dussent-ils pour cela se voir dépouillés de tous leurs biens temporels ? Or, cette preuve est toujours à venir, car vous ne pouvez la donner, non pas que ce soit faute de talent, mais parce que votre cause est mauvaise. Pourquoi donc alors tant vous presser dans vos exhortations de nous montrer dans les hommes autant d'êtres menteurs et ignorants, pauvres et égarés, vêtus de haillons et pleins de chicane, mourant de faim et hérétiques,

1. Matt. XVI, 26. — 2. I Pierre, II, 20.

perdant leurs biens temporels dans ce monde, et n'ayant à espérer pour l'autre que des tourments éternels ? Tout enfant prudent qui s'éloigne de l'ancre d'un serpent parce qu'il craint le châtimement de son père, n'est pour cela ni battu ni tué. Mais celui qui méprise les douleurs de la discipline plutôt que de renoncer à sa volonté mauvaise, celui-là ne mérite que trop la correction, et parfois la mort. Malgré votre habileté, vous ne comprenez pas que celui qui, pour la paix de Jésus-Christ, renonce à tous les biens de la terre, possède réellement son Dieu; mais celui qui, pour la secte de Donat, consent à perdre le moindre écu, celui-là n'a pas de cœur.

227. *Pétilien*. « Pour nous qui avons la pauvreté d'esprit (1), nous ne craignons pas pour nos richesses, mais nous craignons les richesses. N'ayant rien et possédant tout (2), la seule chose à gagner pour nous, c'est notre âme, et nous savons que c'est par nos souffrances et par notre sang que nous achetons les richesses éternelles. Le Seigneur n'a-t-il pas dit: Celui qui perdra ses biens les recouvrera au centuple ? »

228. *Augustin*. Le sujet qui nous occupe nous fait un devoir d'exposer le sens de ces paroles. Quand le but que je me propose n'est nullement compromis, je m'inquiète peu que vous vous trompiez ou que vous essayiez de nous tromper sur les passages que vous citez des saintes Ecritures. Or, le texte porte, non pas celui qui perdra ses biens ou sa substance, mais: « Celui qui perdra sa vie pour moi (3) ». Quant aux biens, il n'est pas dit: Celui qui les perdra, mais : « Celui qui les quittera (4) », et dans ces biens sont compris, non-seulement l'argent, mais encore mille autres choses qui portent ce nom. Quoi qu'il en soit, j'affirme tout d'abord que vous n'avez pas perdu vos biens ; quant à savoir si vous vous en êtes dépouillé de telle sorte que vous puissiez vous glorifier de votre pauvreté, c'est ce que j'ignore. Peut-être mon collègue Fortunat, votre concitoyen, en sait-il quelque chose, mais comme je ne l'ai jamais interrogé sur ce point, il ne m'en a jamais rien dit. En admettant toutefois que vous vous soyez dépouillé de tout, je dis encore que dans votre lettre vous nous fournissez une arme contre vous eu citant ce passage de

1. Matt. V, 3. — 2. II Cor. VI, 10. — 3. Matt. XVI, 25. — 4. Id. XIX, 29.

269

l'Apôtre : « Lors même que je distribuerais tout mon bien aux pauvres, et que je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, tout le reste n'est pour moi d'aucune utilité (1) ». En effet, si vous aviez la charité, vous ne reprocheriez point à des chrétiens que vous ne connaissez pas des crimes plus ou moins douteux commis en Afrique par quelques catholiques inconnus de l'univers. Si vous aviez la charité, bien loin de vous livrer à vos suppositions calomniatrices, vous reconnaîtrez l'unité clairement annoncée dans ces paroles du Seigneur : « Vous me rendrez témoignage jusqu'aux extrémités de la terre (2) ».

Mais si vous n'avez pas accompli ce dépouillement, pourquoi vous en glorifier, comme s'il était réel ? Redouteriez-vous les richesses, afin que, n'ayant rien, vous possédiez tout ? Dites-le donc à votre collègue Crispinus, qui dernièrement a acheté, dans les environs de notre ville d'Hippone, une vaste propriété, afin d'en précipiter les habitants dans les abîmes de l'erreur. Je suis certain de ce fait; vous l'ignorez peut-être, et voilà pourquoi vous vous écriez en toute sûreté: « Nous craignons les richesses ». Pourtant je m'étonne que cette parole ne soit pas arrivée aux oreilles de Crispinus, avant de nous parvenir. Entre Constantine, où vous habitez, et Hippone, où je demeure, se trouve Calame, mais plus près de nous que de vous. Voilà pourquoi je m'étonne que Crispinus n'ait pas reçu votre parole avant nous, qu'il ne l'ait pas refoulée pour l'empêcher de venir jusqu'à nous, et qu'il ne vous ait pas répondu en faisant pompeusement l'éloge des richesses. Car ces richesses, non-seulement il ne les craint pas, mais il les aime. Avant de passer à autre chose, communiquez-lui les paroles que vous prononciez tout à l'heure; s'il ne les réfute pas, nous sommes là pour le faire. Pour vous, s'il est vrai que vous soyez pauvre, vous ressemblez sur ce point à mon frère Fortunat, et dès lors vous gagnerez ses bonnes grâces beaucoup plus facilement que vous ne gagneriez celles de votre collègue.

229. *Pétilien*. « Pénétrés de cette crainte de Dieu qui inspire notre vie, nous ne craignons pas les tourments et la mort que vous nous faites subir; une seule chose nous glace d'horreur : c'est la communion

1. I Cor. XIII, 3. — 2. Act. I, 8.

criminelle dans le sein de laquelle vous étouffez les âmes, selon cette parole du Sauveur: Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais craignez plutôt celui qui a le pouvoir de précipiter le corps et l'âme dans les abîmes du feu (1) » .

230. *Augustin*. Ce que vous dites, vous l'accomplissez, non point par un glaive visible, mais par ce glaive dont il est dit : « Les dents des enfants des hommes sont des armes et des flèches, et leur langue est un glaive acéré (2) ». C'est par ce glaive que vous accusez et calomniez l'univers catholique que vous ne connaissez pas; c'est par lui que vous immolez les âmes des simples et des ignorants. Vous traitez de criminelle notre communion catholique, et par là vous prouvez votre parfaite ressemblance avec Optat, malgré toutes vos protestations, et quoique vous montiez ou descendiez, quoique vous entriez ou que vous divaguiez dans des tergiversations interminables. Et si, rentrant dans votre coeur, vous trouvez que vous ne lui ressemblez pas, non point sans doute que vous différiez, quant à votre doctrine sur les sacrements, mais parce que vous sentez que ses oeuvres vous inspirent de l'horreur, alors soyez conséquent avec vous-même, n'imputez pas à l'unité catholique des crimes qui lui sont étrangers, et restez responsable de votre schisme.

231. *Pétilien*. « Vous donc qui voulez vous laver et non point renaître dans les eaux d'un faux baptême, non-seulement vous ne dépouillez pas vos péchés, mais vous les chargez de nouvelles iniquités. Si d'un côté l'eau des pécheurs est vide du Saint-Esprit, de l'autre elle est toute pleine des crimes des traditeurs. Ainsi donc, qui que vous soyez qui demandez le baptême à cette eau, si vous agissez dans la bonne foi, vous vous trouvez cruellement trompé. Vous vouliez faire disparaître les péchés de la chair, et vous participez à la culpabilité de ces ministres criminels. Vous vouliez éteindre les flammes de l'avarice, et vous êtes tout couvert de fraude, de crimes et de fureur. Enfin, vous qui croyez que la foi est l'oeuvre de celui qui donne et de celui qui reçoit, vous voilà teint du sang de votre frère par le crime de celui qui ose attenter à la vie des hommes. De là vient que vous qui

1. Matt. X, 28. — 2. Ps. LVI, 5.

270

étiez venu innocent au baptême, vous en sortez parricide » .

232. *Augustin*. Je voudrais pouvoir m'entretenir avec ceux qui ont applaudi à ces paroles quand ils les ont lues ou qu'ils les ont entendues. De tels hommes n'ont pas d'oreilles dans le coeur, mais le coeur dans les oreilles. Toutefois, qu'ils lisent encore et relisent, qu'ils étudient et comprennent, non pas le son des paroles, mais ce qu'elles expriment. Et d'abord vous disiez en

terminant : « De là vient que vous qui étiez venu innocent au baptême, vous en sortez parricide » ; dites-nous donc quel est celui qui vient innocent au baptême, si toutefois vous exceptez Notre-Seigneur qui a demandé le baptême, non pas pour s'y purifier d'iniquité quelconque, mais pour sanctionner par son exemple le précepte de l'humilité. Qu'y a-t-il donc à pardonner à un innocent ? Ou bien votre éloquence vous permettrait-elle de nous montrer une innocence pécheresse ? N'entendez-vous pas cette parole de l'Écriture : « A vos yeux personne n'est exempt de tout péché, pas même l'enfant qui n'est que depuis un jour sur la terre (1) ? » Autrement, pourquoi donc s'empresserait-on de présenter les enfants à la rémission des péchés ? — Et puis, n'est-il pas dit encore : « J'ai été conçu dans l'iniquité (2) ? » Si donc celui qui est venu au baptême sans être parricide, est devenu parricide dans le baptême parce qu'il a été ondoyé par un parricide, tous ceux qui ont été baptisés par Optat sont alors devenus d'autres Optats ? Allez donc maintenant, et reprochez-nous de soulever contre vous la colère des rois. Ne craignez-vous pas que tous ceux qui ont pu être baptisés par Optat, ne soient regardés comme autant de satellites de Gildon, et qu'on ne vous somme d'en rendre compte ? Ne croyez-vous pas que votre proposition n'est qu'un ballon rempli de vent et toujours prêt à crever sur votre tête ?

233. Tout ce qui précède a pour but de prouver que le chrétien, en sortant des eaux du baptême, s'est assimilé les vertus ou les crimes de celui qui l'a baptisé. C'est là une erreur que je dois réfuter. Dieu garde ceux que vous baptisez de sortir d'entre vos mains aussi en délire que vous l'êtes en formulant une telle doctrine ! Comme ces autres paroles sonnent agréablement à vos

1. Job, XIV, selon les Sept. — 2. Ps. L, 7.

oreilles : « Vous êtes couvert de fraudes, de crimes et de fureur ! » Si vous-même vous n'étiez, non point couvert, mais rempli de fureur, vous ne tiendriez pas ce langage. Faut-il donc admettre, par exemple, que ceux qui, sans être avarés, viennent demander le baptême à vos collègues ou à vos prêtres avarés, sortent souillés par l'avarice; ou bien que ceux qui, sobres jusque-là, se font baptiser par ces ivrognes, s'en retournent souillés par l'ivrognerie ? C'est pourtant là ce que vous croyez, ce que vous enseignez, et vous osez rappeler contre nous ces passages que vous avez cités précédemment : « Il est bon d'espérer dans le Seigneur plutôt que dans l'homme ; il est bon d'espérer dans le Seigneur plutôt que dans les princes (1) ! » Or, je vous le demande, qu'enseignez-vous autre chose, si ce n'est à espérer, non pas dans le Seigneur, mais dans l'homme, quand vous soutenez que le néophyte devient exactement ce qu'était celui qui l'a baptisé ? Et parce que vous vous appropriez la mission de baptiser à l'exclusion de tout autre, faut-il que les gommeux vous croient ? et ceux qui devaient espérer dans le Seigneur, doivent-ils espérer dans vos princes ? Plaise à Dieu qu'ils rejettent votre langage pour s'en tenir uniquement à ces passages que vous citez contre nous, et à d'autres plus terribles encore ; car si nous lisons : « Il est bon d'espérer dans le Seigneur plutôt que d'espérer dans l'homme », nous lisons également : « Maudit soit celui qui place dans l'homme sa confiance (2) ».

234. *Pétilien*. « Du moins imitons les Prophètes, qui ont toujours craint de souiller leur âme sainte dans un faux baptême. Jérémie nous déclare que sous la main des hommes impies l'eau est menteuse. L'eau menteuse, dit-il, ne mérite aucune confiance ».

235. *Augustin*. Tout homme qui n'est pas initié à la connaissance des Écritures, et qui refuse de voir en vous, soit un homme qui se trompe au point de ne pas savoir ce qu'il dit, soit un homme tellement trompeur que quiconque s'est laissé séduire ne sait plus ce qu'il dit; ce malheureux, dis-je, se persuade que le prophète Jérémie, voulant se faire baptiser, se préoccupa surtout de ne point recevoir ce sacrement: des mains de ministres

1. Ps. CXVII, 8, 9. — 2. Jérém. XVII, 5.

impies; et c'est sous le coup de cette préoccupation qu'il aurait tenu ce langage. Avant de citer ce témoignage, dans quel but, dites-moi, vous êtes-vous écrié : « Imités du moins les Prophètes, qui ont craint pour leur âme l'horrible déception d'un faux baptême ? » Du temps de Jérémie, quel baptême pouvait-on donner, si ce n'est celui qui mérita plus tard, de la part du Sauveur, des reproches aux

Pharisiens, uniquement préoccupés de purifier les lits, les plats et les calices (1) ? Comment donc Jérémie a-t-il pu parler dans ce sens, lui qui désirait le baptême et ne redoutait rien tant que d'être baptisé par des impies? Ses paroles n'étaient qu'une plainte amère formulée contre son peuple infidèle, dont les moeurs abreuyaient son âme d'amertume, quoiqu'il n'y prît aucune part. Toutefois il ne se sépara pas corporellement de ce même peuple, et ne voulut d'autres sacrements que ceux qui étaient en usage parmi ce peuple, conformément aux prescriptions de la loi. Or, ce peuple coupable lui apparaît comme une plaie immense déchirant le coeur du juste ; parlait-il de lui-même, ou son langage n'était-il qu'une prophétie de l'avenir? Voici ses propres paroles : « Seigneur, souvenez-vous de moi, visitez-moi et défendez-moi contre ceux qui me persécutent; n'entreprenez pas ma défense avec tant de lenteur, vous savez que c'est pour vous que je souffre ces opprobres. J'ai trouvé vos paroles et je m'en suis nourri, et votre parole est devenue la joie et les délices de mon coeur, parce que j'ai porté le nom de votre Prophète, ô Seigneur Dieu des armées. Je ne me suis point trouvé dans les assemblées de ceux qui se livrent au plaisir; je ne me suis point glorifié d'être envoyé de votre part, mais je me suis tenu retiré et solitaire, parce que vous m'avez a rempli de paroles menaçantes contre mon peuple. Pourquoi ma douleur est-elle devenue continuelle? Pourquoi ma plaie est-elle désespérée et refuse-t-elle de se guérir? Elle est à mon égard comme une eau trompeuse à laquelle on ne peut se fier (2) ». En lisant ce passage tout entier, il est facile de saisir la pensée du Prophète, pour ceux du moins qui n'ont pas le parti pris de dénaturer ce qu'ils lisent dans l'intérêt d'une mauvaise cause. C'est bien de la plaie dont il souffre que le Prophète a dit qu'elle est comme une eau

1. Matt. XXIII, 25. — 2. Jérém. XV, 15-18.
trompeuse à laquelle on ne peut se fier. D'un autre côté, la plaie dont il souffre, ce sont ceux dont les oeuvres criminelles jetaient la désolation dans son âme. De là ces paroles de l'Apôtre : « Extérieurement les combats, intérieurement les craintes (1) » ; et ailleurs : « Qui est faible sans que je sois faible moi-même? qui est scandalisé sans que je brûle moi-même (2)? » Enfin, c'est parce qu'il désespérait de la conversion de son peuple, que le Prophète s'écrie : « Comment ma plaie se guérira-t-elle? » Ce qui prouve qu'il devait conserver sa douleur aussi longtemps que son peuple conserverait ses habitudes criminelles. On demandera peut-être: Pourquoi l'eau pour désigner ce peuple ? Saint Jean, dans l'Apocalypse, se sert de la même expression et dans le même sens; il nous parle de grandes eaux pour signifier de grands peuples, et c'est lui-même qui nous en fait la remarque (3). Pourquoi donc recourir à une fausse interprétation ou plutôt à une erreur, pour blasphémer le sacrement de baptême, dut-il se trouver dans un pécheur? Simon était un imposteur, et cependant le baptême qu'il avait reçu n'était point une eau menteuse (4) ; de même vos ministres menteurs ne donnent point une eau menteuse lorsqu'ils baptisent au nom de la Trinité. Ils ne deviennent pas menteurs, lorsqu'ils font l'aveu des crimes dont ils sont convaincus ; ruais ils l'étaient lorsque, plongés tout entiers dans l'adultère et dans le crime, ils se proclamaient chastes et innocents.

236. *Pétilien*. « David dit également: L'huile du pécheur ne oindra pas ma tête. De quel pécheur parle-t-il? Est-ce de moi qui souffre de vos injustes poursuites, ou bien de vous a qui persécutez un innocent? »

237. *Augustin*. Au nom de la personne du corps de Jésus-Christ, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité; au nom de cette Eglise répandue sur toute la terre et prêchant l'Evangile à toute créature qui est sous le ciel », dit l'Apôtre (5); au nom de l'univers tout entier, auquel s'applique cette autre parole que vous ne comprenez pas: « Il a affermi l'univers, et rien ne saurait l'ébranler (6) » ; au nom de cet univers, que vous vous représentez, non pas comme ébranlé par les péchés de quelques membres inconnus,

1. II Cor. VII, 5. — 2. Id. XI, 29. — 3. Apoc. XVII, 15. — 4. Act. VIII, 13. — 5. Coloss. I, 23. — 6. Ps. XCII, 1.

272

mais comme ayant péri; au nom de l'Eglise et de l'univers, je vous répons : Non, je ne persécute pas l'innocent. David parle « de l'huile du pécheur », et non pas de l'huile du traditeur, du thurificateur, du persécuteur, mais de l'huile du pécheur. Si vous vous en tenez à votre interprétation, qu'allez-vous donc faire? Voyez d'abord si vous n'êtes pas un pécheur. Ne me dites point : Je ne suis ni traditeur, ni thurificateur, ni persécuteur. Ni moi non plus, grâce à Dieu, je ne suis rien de tout cela; il n'est rien de tout cela, cet univers que rien ne saurait ébranler. Dites franchement, si vous l'osez : Je ne suis pas un pécheur. En effet, David parle de l'huile du pécheur. N'eussiez-vous qu'un péché léger, comment feriez-vous pour nous prouver qu'on ne saurait vous appliquer ce mot : « L'huile du pécheur? »

Veillez me dire si vous récitez encore l'oraison dominicale. Si vous ne récitez plus cette prière, enseignée par le Sauveur à ses disciples, où donc, en avez-vous appris une autre plus conforme à la supériorité de vos mérites sur les mérites des Apôtres? Et si vous récitez encore cette oraison que le Sauveur a daigné nous apprendre, comment pouvez-vous dire : « Pardonnez-nous nos péchés, comme nous pardonnons les offenses qui nous sont faites? » Il ne s'agit pas ici des péchés qui nous ont été pardonnés dans le baptême. Par conséquent, ou bien vous n'avez pas le droit de répéter ces paroles, ou bien, en les récitant, vous vous avouez pécheur.

Qu'ils aillent donc maintenant embrasser votre tête, ceux qui ont été baptisés par vous et dont la tête a reçu la mort en recevant votre huile. De votre côté, voyez ce que vous êtes ou ce que vous pensez de vous-même. N'était-il pas un pécheur, cet Optat que les païens, les juifs, les chrétiens, les catholiques, les Donatistes, d'un bout de l'Afrique à l'autre, proclament un voleur, un traître, un oppresseur, un principe de trouble et de désordre? n'est-il pas un pécheur, cet Optat qui nous est représenté, non pas comme l'ami, le client, mais comme le satellite de ce Gildon, appelé par l'un des vôtres le Comte Dieu? Que feront, donc ceux dont la tête a été ointe par ce malheureux, dont les crimes méritaient la peine capitale? Vous embrassent-ils la tête ceux sur la tête desquels vous fulminez ces terribles sentences? Du moins faites-les connaître et priez-les de chercher leur guérison. Ou plutôt, avouant le délire qui vous obsède, ne devriez-vous pas travailler avant tout à vous guérir vous-mêmes? Quelles sont donc, me direz-vous, les paroles de David? Pourquoi m'interroger? Interrogez David lui-même, et il vous répondra par le verset précédent : « Le juste me réformera dans sa miséricorde, et il a m'accablé de reproches; mais l'huile du pécheur ne oindra pas ma tête (1) ». Quoi de plus formel? Quoi de plus explicite? Je préfère, dit-il, être guéri par des reproches miséricordieux, plutôt que de me laisser tromper et pervertir par de séduisantes flatteries qui couleraient comme une huile sur ma tête. La sainte Écriture reproduit ailleurs la même pensée sous des termes différents : « Les blessures faites par un ami sont préférables aux baisers affectueux d'un ennemi (2) ».

238. *Pétilien*. « Le baume de la concorde entre les frères est ainsi loué par David : Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères de vivre et d'habiter ensemble ! Telle l'huile répandue sur la tête et descendant sur la barbe, sur la barbe d'Aaron et sur la frange de son vêtement ; telle la rosée d'Hermon qui descend sur la montagne de Sion. Car c'est là que Dieu verse ses bénédictions et la vie jusque dans le siècle des siècles. Telle est, dit-il, l'onction propre à l'unité; telle (3) est l'onction reçue par les prêtres ».

239. *Augustin*. Vous dites parfaitement la vérité. En effet, ce sacerdoce figuratif du corps de Jésus-Christ possédait une onction véritable, et ne dut son salut qu'à la force de cohésion qui le retenait dans l'unité. Le nom de Christ a été donné au Sauveur à cause de l'onction spirituelle qu'il avait reçue; ce que signifie, chez les Hébreux, le nom de Messie passé dans notre langue africaine, comme beaucoup d'autres mots venant de la même origine. Or, pour le sacerdoce judaïque, que signifient ces mots : la tête, la barbe, les franges du vêtement? Autant du moins que Dieu me fait la grâce de le comprendre, la tête est la figure du Sauveur lui-même, dont l'Apôtre a dit: « Il est lui-même la tête du corps de l'Église (1) ». La barbe est le symbole de la force. Voilà pourquoi l'onction, c'est-à-dire la sanctification spirituelle, descend de la tête, ou de Jésus. Christ, sur tous ceux qui sont forts dans son Église, et sur ceux qui adhèrent à ses lèvres,

1. Ps. CXL, 5. — 2. Prov. XXVII, 6. — 3. Ps. CXXXII. — 4. Coloss. I, 18.

de manière à proclamer toujours la vérité sans crainte et sans frayeur. Par les franges du vêtement, nous entendons parler du vêtement qui recouvre la tête pour l'abriter et la défendre; et sous ce symbole nous croyons reconnaître tous les fidèles qui ont atteint la perfection dans l'Église. En effet, la perfection a pour caractère de se dépouiller de tout; tel est du moins le sens de cette parole du Sauveur : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous possédez, donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel; et puis, venez, suivez-moi ». Or, le jeune homme à qui s'adressaient ces paroles s'en alla pénétré de tristesse, renonçant à la perfection et préférant une honteuse défaillance (1). Mais doit-on regarder comme ayant défailli ceux qui, après être parvenus à la perfection par le renoncement aux biens terrestres, ont senti l'onction sainte descendre de la tête de leur chef sur le bord de leur vêtement? En dehors des Apôtres, des chefs et des docteurs, que nous

assimilons à la barbe à cause de leur force suréminente, voyez dans les Actes des Apôtres quels sont ceux « qui vendaient leurs biens, en déposaient le prix aux pieds des Apôtres, de telle sorte que personne n'avait plus rien en propre, tout « était commun entre eux, chacun recevait ce dont il pouvait avoir besoin, et tous n'avaient pour Dieu qu'un coeur et qu'une âme (2) ».

Vous reconnaissez que c'est bien là le texte de la sainte Écriture. Reconnaissez donc aussi le bonheur et la joie pour des frères d'habiter ensemble. Reconnaissez la barbe d'Aaron, reconnaissez le bord du vêtement. Demandez à la sainte Écriture en quel lieu ces merveilles ont commencé à s'accomplir, et vous trouverez que c'est à Jérusalem. C'est avec les franges de ce vêtement que l'unité universelle a été tissée dans toutes les nations. C'est par cette ouverture que la tête est entrée dans le vêtement et que Jésus-Christ a été revêtu du vêtement de diverses couleurs, formé par toutes les nations; car c'est sur les bords de ce vêtement qu'est apparue la diversité des langues. C'est de cette tête que descend l'onction de l'unité, c'est-à-dire l'ardeur de l'amour spirituel ; pourquoi donc résistez-vous à ce chef au moment même où il vous crie : « La pénitence et la rémission des péchés seront

1. Matt. XIX, 21, 22. — 2. Act. IV, 32-35.

prêchées en son nom à tous les peuples, en commençant par Jérusalem (1)? » Dans cette onction, vous voulez voir figuré le sacrement du chrême. Sans doute c'est encore là l'un de ces signes visibles d'une sainteté parfaite, comme le baptême. Pourtant il peut exister dans des hommes pervers, consumant leur vie dans les oeuvres de la chair, ne devant jamais posséder le royaume des cieux, et n'appartenant dès lors ni à la barbe d'Aaron, ni à la frange de son vêtement, ni à aucun tissu du vêtement sacerdotal. Où placerez-vous donc ces oeuvres énumérées par l'Apôtre : « Il est aisé de connaître les oeuvres de la chair, qui sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la dissolution, l'idolâtrie, les empoisonnements, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les hérésies, l'envie, les meurtres, l'ivrognerie, les débauches et autres choses semblables, dont je vous déclare, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes ne seront point héritiers du royaume de Dieu (2)? » Je passe sous silence les fornications qui se commettent en secret; je fais de même pour les impudicités, que vous interpréterez comme vous voudrez; pour les empoisonnements, car c'est toujours dans le plus profond secret que l'on confectionne ou que l'on distribue les poisons ; afin de vous plaire, je ne dirai rien des hérésies; quant à l'idolâtrie, je ne sais si je dois la passer sous silence, car l'Apôtre assimile à ce crime celui de l'avarice, dont la folie transpire toujours aux yeux du public. Je mets de côté tous ces crimes et je vous demande s'il n'y a parmi vous ni impudiques, ni avarés, ni ennemis obstinés, ni envieux, ni jaloux, ni brouillons, ni ivrognes, ni intempérants ? Ne trouve-t-on aucun de ces hommes parmi ceux qui reçoivent l'onction ; n'y en a-t-il aucun pour mourir ostensiblement coupable de quelqu'un de ces crimes ? Si vous prétendez qu'il n'en est aucun, comme ce mensonge ne vous est inspiré que par l'esprit de division, prenez garde que vous ne soyez vous-même l'un de ces malheureux. Si vous protestez contre ces pécheurs, non point par la séparation corporelle, mais par la différence de votre conduite, vous contentant de gémir à la vue de ces malheureux qui entourent vos autels, sera-ce

1. Luc, XXIV, 47. — 2. Gal. V, 19-21.

274

aller trop loin que de dire que, malgré l'onction sainte qu'ils ont reçue, ils ne posséderont pas le royaume de Dieu, comme l'atteste formellement la parole de l'Apôtre; et en les condamnant à la réprobation éternelle, est-ce que nous faisons une injure sacrilège à la barbe d'Aaron et aux franges de son vêtement? Non, sans doute. Par conséquent, s'il s'agit du sacrement visible qui peut se rencontrer dans les justes et dans les pécheurs, assurant à ceux-là la récompense et à ceux-ci le châtiment, ayez soin d'établir une distinction essentielle entre ce sacrement et l'onction invisible de la charité, qui est le caractère propre des justes. Séparez, je vous prie, séparez ces deux choses; que Dieu vous sépare de la secte de Donat et vous rappelle à l'Eglise catholique, à laquelle ils vous ont arraché quand vous n'étiez encore que catéchumène, et parce qu'ils ont su faire briller à vos yeux le poison des honneurs. La rosée d'Hermon est descendue sur la montagne de Sion; mais comment pourriez-vous la recevoir, puisque vous n'êtes pas sur la montagne de Sion puisque vous n'appartenez pas à la cité fondée sur la montagne et portant un signe qui ne saurait être caché? Voilà pourquoi elle est connue dans toutes les nations ; quant à la secte de Donat, elle est inconnue d'un grand nombre de peuples, et dès lors elle ne saurait être l'Eglise véritable.

240. *Pétilien*. « Ainsi donc, malheur a vous qui, en violant ce qui est saint, brisez l'unité, malgré cette parole du Prophète: Si le peuple pèche, le prêtre priera pour lui; mais si le prêtre pèche, qui donc priera pour lui ? »

241. *Augustin*. En parlant précédemment de l'huile du pécheur, je paraissais vous oindre le front, pour vous faire avouer, si vous l'osiez, que vous n'êtes point pécheur. Maintenant nous avons cet aveu. O crime! ô monstruosité ! En affirmant votre sacerdoce, si vous invoquez ce passage du Prophète, n'est-ce pas pour proclamer plus solennellement que vous êtes absolument sans péché ? En effet, si vous êtes coupable, qui donc priera pour vous? je parle selon votre propre interprétation. C'est donc pour mieux en imposer à une misérable plèbe que vous rappelez ces paroles du Prophète : « Si le peuple pèche, le prêtre priera pour lui ; mais si le prêtre pèche, qui donc priera pour lui (1) ? » Vous voulez

1. I Rois, II, 25.

leur faire croire que vous êtes sans péché et qu'ils doivent confier à vos prières la rémission de leurs propres péchés. O personnages illustres, éminents, célestes, divins, vous n'êtes plus des hommes, mais des anges, vous qui priez pour les peuples et qui ne voulez pas que les peuples prient pour vous ! Etes-vous donc plus juste que Paul, plus parfait que ce grand Apôtre qui n'hésitait pas à se recommander aux prières de ceux qu'il instruisait ? « Persévérez », dit-il, « et veillez dans la prière en l'accompagnant d'actions de grâces. Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour prêcher sa parole, et pour annoncer le mystère de Jésus-Christ, pour lequel je suis dans les liens, et afin que je le fasse connaître aux hommes, comme je dois le faire connaître (1) ». Voilà donc qu'on prie pour un Apôtre, et vous ne voulez pas que l'on prie pour un évêque ? Ne voyez-vous pas que c'est là le comble d'un orgueil diabolique ? On prie pour un Apôtre, afin qu'il manifeste d'une manière digne et convenable le mystère de Jésus-Christ. Eussiez-vous des peuples pieux, vous auriez dû les exhorter à prier pour vous et à demander que vous ne sortiez pas des justes limites du langage. Etes-vous plus juste que saint Jean qui ne craignait pas d'écrire : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous (2) ? » Etes-vous plus juste que Daniel, dont vous avez fait l'éloge en ces termes dans votre lettre : « Le roi exposa, pensait-il, le juste Daniel à la fureur des animaux ? » Or, il ne pensait pas que cette fureur pût l'atteindre, car nous voyons dans le texte sacré que ce même roi, parlant à Daniel le langage de la plus sincère amitié, lui disait : « Votre Dieu que vous servez avec tant de zèle saura bien vous délivrer (3) ».

Mais nous avons traité longuement ce sujet ; qu'il nous suffise pour le moment de constater que Daniel était d'une parfaite innocence; j'en ai comme preuve, non-seulement votre témoignage, qui pourtant me suffirait sur ce point, mais surtout le témoignage de l'esprit de Dieu, parlant par l'organe du ; prophète Ezéchiel et nous citant trois personnages d'une justice suréminente, Noé, Daniel, et Job, qui nous sont représentés comme pouvant seuls échapper à la vengeance divine

1. Coloss. IV, 2-1. — 2. I Jean, I, 8. — 3. Dan. VI, 16.

dont tous les autres étaient menacés (1). Or, voici que l'un de ces justes se répand en prières et s'écrie : « Lorsque je priais et que je confessais mes péchés et les péchés de mon peuple en présence du Seigneur mon Dieu (2) ». Et vous vous dites sans péché, parce que vous êtes prêtre, et si le peuple pèche vous priez pour lui, tandis que si vous péchez, qui pourra prier pour vous ? Et qui donc y prierait, puisque l'impiété de votre incroyable arrogance vous rend indigne des prières de ce prêtre par excellence que le Prophète nous désignait dans ces paroles que vous ne comprenez pas ?

Comme on pourrait demander dans quel but ces paroles ont été prononcées, je vais, autant que Dieu m'en fera la grâce, répondre à cette question. Le Seigneur, par l'organe de son Prophète, préparait les hommes à désirer vivement la venue de ce Prêtre pour lequel personne ne pourrait prier. Ce Prêtre lui-même était figuré par le premier peuple et par le premier temple, où tout se passait en figure de ce que nous devons posséder. Voilà pourquoi le grand prêtre avait seul le droit d'entrer dans le Saint des saints, afin d'y prier pour le peuple devant lequel, comme devant les autres prêtres, le voile du sanctuaire restait fermé (3). Tel le souverain Prêtre est entré dans le sanctuaire des cieus, dans le véritable Saint des saints, afin d'intercéder en faveur des malheureux habitants de la terre. De là ces paroles du Prophète : « Si le peuple pèche, le prêtre priera pour lui ; mais si le prêtre pèche, qui donc priera pour lui ? » En d'autres termes : appelez de vos vœux un prêtre qui ne puisse pas pécher et qui n'ait pas besoin que l'on prie pour lui. Voilà pourquoi les peuples priaient pour les Apôtres (4) ; personne, au contraire ; ne prie pour ce Prêtre, souverain Maître et Seigneur des

Apôtres. Ecoutez l'aveu que nous en fait l'apôtre saint Jean : « Mes frères », dit-il, « je vous écris afin que vous ne péchiez pas ; et, si quelqu'un pêche, nous avons pour avocat auprès du Père Jésus-Christ, le Juste par excellence ; c'est lui qui demande la rémission de nos péchés (5) ». Remarquez ces expressions : « Nous avons..... pour nos péchés ». Apprenez l'humilité, car elle seule vous empêchera de tomber, ou plutôt elle

1. Ezéch. XV, 14. — 2. Dan. IX, 20. — 3. Lévit. XVI; Hébr. IX, 7. — 4. Act. XIV, 22. — 5. I Jean, II, I, 2.
275

aidera à vous relever. Car si vous n'étiez pas tombé, vous ne tiendriez pas ce langage.

242. *Pétilien*. « Que tout laïque qui hésiterait à fuir tout contact avec le péché, se souvienne de cette défense qui lui est faite : «N'ayez aucune communication avec les péchés d'autrui ».

243. *Augustin*. Par votre orgueil vous vous fermez toute entrée dans le ciel, en refusant par humilité de rester en communion avec la terre. Les paroles que vous citez sont celles de l'Apôtre à son disciple Timothée. Or, dans un autre passage Paul écrit à ce même disciple : « Ne méprisez pas la grâce qui est en vous, et qui vous a été donnée par l'imposition des mains du sacerdoce (1) ». Beaucoup d'autres passages du même genre prouvent que Timothée n'était point laïque. Quant à ces paroles : « Ne communiquez aucunement avec les péchés d'autrui », elles doivent s'entendre du consentement et de l'approbation qu'on pourrait y donner. De là cette conclusion : « Conservez-vous chaste (2) ». Paul approuvait-il les péchés des autres, parce qu'il tolérait dans l'unité corporelle ces faux frères qui lui arrachaient de si douloureux gémissements ? Judas pouvait-il regarder comme complices et solidaires de son avarice et de son crime ses autres collègues dans l'apostolat, parce qu'ils firent la cène sacrée avec ce traître déjà hautement signalé comme tel par le Sauveur ?

244. *Pétilien*. « Par les paroles suivantes l'Apôtre caractérise le crime de ceux qui se rendent complices d'une faute: ceux qui la commettent et ceux qui y applaudissent sont dignes de mort (3) ».

245. *Augustin*. Je ne m'inquiète nullement du sens que vous pouvez donner à ces paroles; il me suffit de constater que la doctrine catholique établit une distinction essentielle entre ceux qui consentent au mal qui se fait, et ceux qui se contentent de tolérer les coupables en réprochant leur conduite. Les premiers deviennent paille en suivant la stérilité de la paille, et les seconds restent froment en attendant que Jésus-Christ, le souverain Juge, vienne séparer la paille du bon grain.

246. *Pétilien*. «Peuples, venez donc à l'Eglise, et fuyez la société des traditeurs, si vous ne voulez pas périr avec eux. En effet, pour vous convaincre que malgré leurs crimes ils
1. I Tim. IV, 14. — 2. Id. V, 22. — 3. Rom. I, 32.

276

sont obligés de rendre à notre foi le plus beau témoignage, qu'il me suffise de vous rappeler que je baptise ceux qu'ils ont souillés dans leur eau menteuse, tandis qu'ils déclarent valide le baptême que je confère, et reçoivent tous ceux que j'ai baptisés. Agiraient-ils de cette manière s'ils reconnaissaient quelques défauts dans notre baptême? Quelle n'est donc pas, vous devez le reconnaître, la sainteté de ce que nous donnons, puisque nos ennemis sacrilèges n'osent y porter atteinte ? »

247. *Augustin*. Dans cet ouvrage et ailleurs j'ai réfuté longuement cette erreur. Mais, comme vous en faites ici le fondement de votre vanité, comme vous affectez de la poser en conclusion de votre lettre, afin de frapper plus vivement l'attention des lecteurs, je veux y opposer une courte réponse. Ce n'est nullement le baptême des hérétiques que nous approuvons, mais le baptême de Jésus-Christ; de même quand le baptême a été conféré par des ministres livrés à la fornication, à l'impureté, à l'impudicité, à la dissolution, à l'idolâtrie, aux empoisonnements, aux inimitiés, aux dissensions, aux jalousies, aux animosités, aux querelles, aux divisions, à l'envie, aux meurtres, à l'ivrognerie, à la débauche et autres choses semblables, ce n'est pas leur baptême que nous approuvons, mais le baptême de Jésus-Christ. Tous ces hommes, en effet, parmi lesquels on compte aussi les hérétiques, seront exclus du royaume de Dieu, comme le dit l'Apôtre (1). Aussi seront-ils, avec le diable, placés à la gauche. De plus, quoiqu'ils participent corporellement aux sacrements de Jésus-Christ, gardons-nous d'en conclure qu'ils appartiennent au corps de Jésus-Christ ou à l'Eglise. Ces sacrements conservent leur sainteté essentielle, malgré l'indignité des ministres ou des sujets pour qui ils deviennent un titre à de terribles châtiments. Ni les uns ni les autres n'appartiennent donc à l'unité de l'Eglise formée de tous les membres de Jésus-Christ et croissant sous l'action de Dieu pour la vie éternelle.

En effet, cette Eglise est fondée sur la pierre, selon cette parole du Sauveur : « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise (2) ». Eux, au contraire, bâtissent sur le sable, selon cette autre parole : « Celui qui écoute mes paroles et ne les met pas en pratique, je le comparerai

1. Galat. V, 19-21. — 2. Matt. XVI, 18.

à cet insensé qui construit sa maison sur le sable (1) ». Vous penseriez peut-être que cette Eglise fondée sur la pierre est renfermée dans un coin de la terre et ne s'étend pas jusqu'aux confins de l'univers, écoutez donc la voix du Psalmiste gémissant sur les maux de son exil ici-bas. Il s'écrie : « Des extrémités de la terre j'ai crié vers vous; comme mon cœur était dans les angoisses, vous m'avez élevé sur la pierre; vous m'avez attiré vers vous, parce que vous êtes devenu mon espérance et une tour inexpugnable en face de mon ennemi (2) ». Voyez comme l'Eglise crie des extrémités de la terre. Elle n'est donc pas seulement en Afrique ou représentée uniquement par les Africains, envoyant un évêque à Rome pour quelques Donatistes, et un autre en Espagne pour une seule femme et sa maison. Voyez comme elle est élevée sur la pierre. Elle ne reconnaît donc pas pour ses enfants ceux qui bâtissent sur le sable, c'est-à-dire ceux qui écoutent la parole de Jésus-Christ sans la mettre en pratique, quoique ces insensés, dans nos rangs et dans les vôtres, possèdent et confèrent le sacrement de baptême. Voyez que le fondement de son espérance, c'est Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et non pas Pierre, et non pas Paul; combien moins, à plus forte raison, Donat ou Pétilien!

Ce que nous refusons d'invalidier, ce n'est donc pas ce qui vient de vous, mais ce qui vient de Jésus-Christ, ce qui est essentiellement saint, fût-ce même dans la personne des sacrilèges. Ceux qui désertent vos rangs pour entrer dans les nôtres, nous ne pouvons les recevoir qu'à la condition de détruire ce qui vient de vous seuls. Nous détruisons la perfidie du déserteur, et non pas le caractère du prince. Réfléchissez donc vous-même et détruisez ce que vous avez dit : « Je baptise », dites-vous, « ceux qu'ils ont souillés dans une eau menteuse; et pour eux, ils accueillent ceux que j'ai baptisés ». Vous ne baptisez pas des hommes souillés, mais vous les rebaptisez pour leur inoculer le schisme et l'hérésie. De notre côté, nous ne recevons pas vos baptisés, mais nous détruisons en eux l'erreur en vertu de laquelle ils vous appartenaient, et nous reconnaissons la validité du baptême qu'ils ont reçu. Voilà pourquoi j'admire l'opportunité de ce mot que vous glissez au milieu

1. VII, 26. — 2. Ps. LX, 3, 4.

277

lieu de votre phrase : « Ce qu'à Dieu ne plaise ». N'avez-vous pas dit : « Ils reçoivent mes baptisés, ce qu'à Dieu ne plaise? » Evidemment vous vouliez faire entendre que vous craignez que nous ne recevions vos baptisés; pour moi, je vois un sens que vous n'aviez pas dans ces mots : « Mes baptisés, ce qu'à Dieu ne plaise ». En effet, à Dieu ne plaise que ceux qui rentrent dans l'Eglise catholique soient vos baptisés; de même, ils ne viennent pas à nous pour devenir nos baptisés, mais pour s'associer à nous et devenir avec nous les baptisés de Jésus-Christ.

[Haut du document](#)